

[La mise en place
d'un mécanisme financier indépendant
pour le développement des recherches
et de la formation
sur les approches globales du vivant]
Étude de faisabilité]



GRUPE D'ETUDES ET DE SERVICES
POUR L'ÉCONOMIE DES RESSOURCES



Robert Ali Brac de la Perrière (BEDE)
brac@bede-asso.org

Frédéric Prat (Geyser)
frederic.prat@geyser.asso.fr

mai 2008

Cette étude a été financée par la Fondation Charles Leopold Mayer pour le Progrès de l'Homme (Fph), que les auteurs remercient, et tout particulièrement Matthieu Calame, responsable du programme "Rechercher des démarches scientifiques adaptées à l'approche du vivant et de la complexité" à la Fph. Les auteurs remercient également toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont contribué à cette étude.

"Le dogme de la simplification continue à s'imposer comme vérité scientifique qui ne peut être méconnue que par sottise ou ignorance. Il continue à rejeter hors du savoir ce qui résiste à son cracking. et les tenants de ce dogme nous voient comme de misérables clodos, raclant les déchets de leurs poubelles. Dans un sens ils ont raison : nous voulons récupérer et recycler les déchets que leur science expulse : pas seulement l'incertain, l'imprécis, l'ambigu, le paradoxe, la contradiction, mais l'être, l'existence, l'individu, le sujet. Ils croient vidanger les excréments du savoir : ils ne savent pas qu'ils rejettent l'or du temps..."

Extrait de La méthode d'Edgar Morin, La Vie de la Vie, tome 2, (p.390)

Sommaire général

Résumé	2
Présentation du plan	4
Préambule	7
Rappel des objectifs	8
I. Quel type de recherche orpheline sur le vivant faudrait-il appuyer ?	8
II. Financements actuels des recherches sur le vivant, état des lieux	11
III. Quelques exemples réussis de mécanismes de financements en agriculture biologique ..	21
IV. Des propositions	25
V. Application à une étude de cas : la création d'un futur "institut du vivant"	39
Conclusion	40
Annexes	
[Annexe 1 - Coordonnées des personnes contactées et citées	41
[Annexe 2 - Bibliographie	43
Liste des fiches rédigées pour cette étude	44
Fiches annexes	45-96



Résumé

L'objet de cette étude est de présenter des mécanismes financiers appropriés pour financer des recherches globales sur le vivant, partant de paradigmes différents de ceux des actuelles approches analytiques.

Les discussions sur les diverses pistes de structuration et de financement envisagées nous conduisent à proposer un montage de deux structures, une association et une Fondation abritée, travaillant en étroite collaboration avec des chercheurs insérés dans des instituts publics de recherche.

L'association :

- elle définit et garantit l'éthique et le contenu scientifique des recherches à mener.
- elle crée une fondation dont elle assure la gouvernance
- elle a un discours ouvert pour établir des partenariats larges, dont les laboratoires officiels existants quand c'est souhaitable.

La Fondation :

- elle est sans dotation initiale et abritée dans une fondation abritante (WWF, Fondation de France, ou une troisième en cours de création).
- elle recueille des fonds pour financer les recherches holistes sur le vivant : son discours est donc plus ciblé et audacieux que celui de l'association, et s'adresse aux particuliers, fondations et entreprises "visionnaires".

Nous estimons les besoins financiers des deux premières années de montage et fonctionnement : il sont de l'ordre de 350 à 400 000 euros (dont 240 000 euros pour des projets de recherche).

Les principales sources de financement identifiées :

Ce document décrit les grandes masses financières, publique et privées, dédiées à la recherche, en identifiant à chaque fois les sources susceptibles d'être mobilisées pour la recherche holistique sur le vivant.

Au vu du montage de structures recommandé ci-dessus, nous distinguons les sources qui nous semblent le plus aptes à financer dans un premier temps le montage de l'association, puis de la Fondation, et de financer directement des recherches et de trouver des partenariats. Toutes les coordonnées se trouvent en annexe, et les sigles sont développés dans l'étude.

1. Pour financer le montage de l'association puis le fonctionnement de la Fondation :

a) les fondations, telles la Fph, UMPT, Terre Humaine, Nicolas Hulot, la Fondation Marcel et Monique Odier de Psycho-Physique, la Fondation Denis Guichard, la Foundation for Futur Farming, la Fondation de France, la Fondation nature et découvertes, la Fondation Ecocert...

b) les entreprises "sensibles" à la démarche : autour du monde de la bio, de la biodynamie

c) les agriculteurs et les particuliers

2. Pour financer directement les projets de recherche et trouver des partenariats :

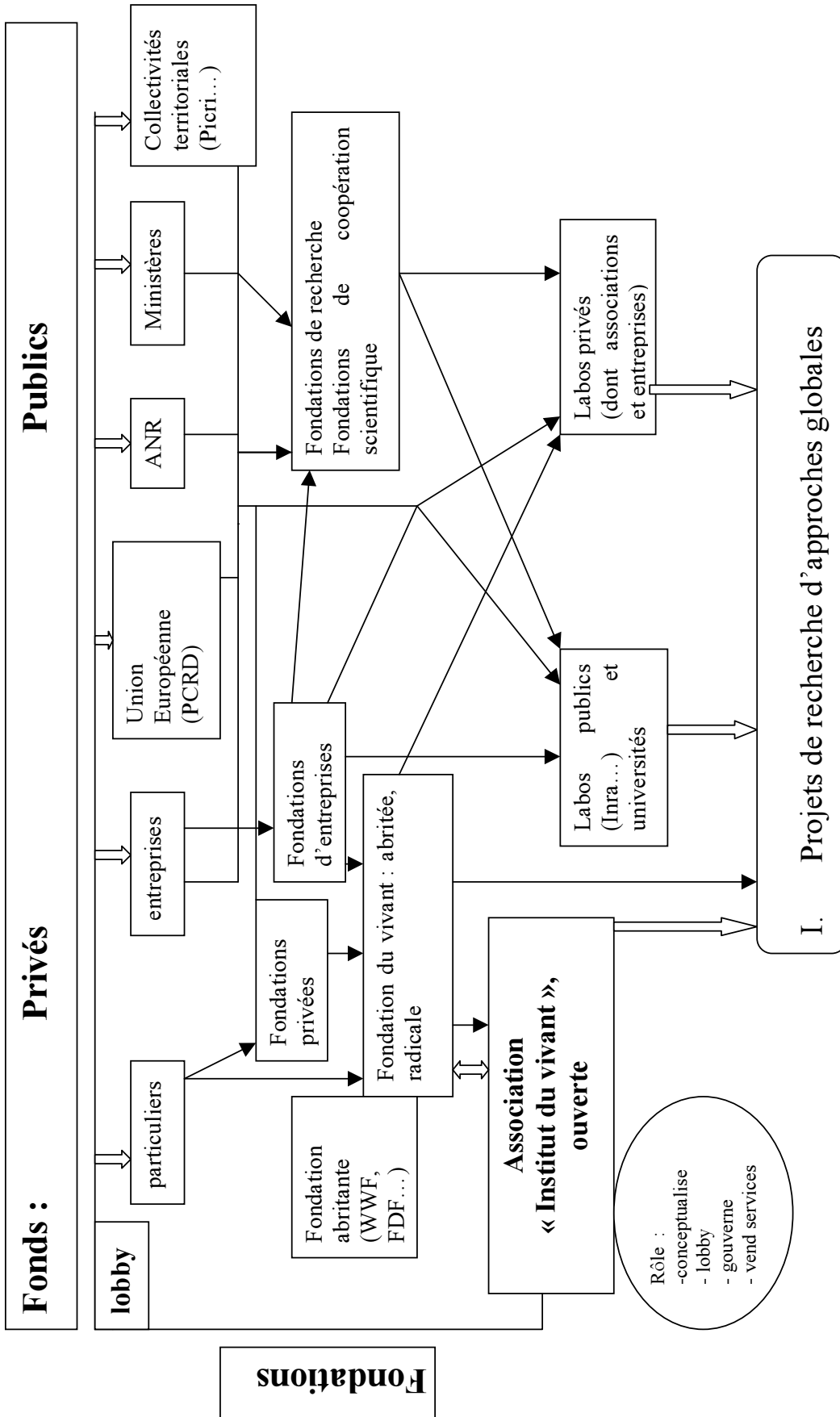
a) les appels d'offres :

- ANR'
- Résumés des appels d'offre publics nationaux (ANR, ministères, CPER...) et internationaux (Union européenne, PCRD...) sur le site ACTA : <http://195.101.239.66/apps/accueil/autodefault.asp?d=6280>
- PICRI, boutiques de sciences...

b) les partenariats avec des équipes et réseaux existants :

- Inra, et établissements d'enseignement et de recherche ; ICTA dont surtout ITAB
- Les deux fondations de coopération scientifique sur le vivant : la Fondation "Montpellier Agronomie et Développement Durable" et la Fondation Pierre-Gilles de Gennes pour la recherche ;
- Les trois fondations de recherche : la Fondation santé et radiofréquences, la Fondation Rhône-Alpes Futur, et la Fondation scientifique pour la biodiversité
- le Pôle Paris Ile-de-France en Sciences et Technologies du Vivant et de l'Environnement
- Les réseaux bio de la recherche française (ITAB, Inra), et européenne (Core-organic, FiBL, AIAB, Institut allemand pour la recherche en agriculture biodynamique, Universités...), voire internationale (ISO FAR).

Le schéma de la page suivante résume à la fois cette proposition de montage et les sources de financement envisagées.



**Financer la recherche sur le vivant :
un exemple de montage**
étude B. Brac et F. Prat, mai 2008

Légende :
 — : finance
 — : travail sur ou avec

Présentation du plan

En matière de recherche sur le vivant, la vision dominante analytique et réductionniste a conditionné, et conditionne encore majoritairement, les financements octroyés pour la recherche sur le vivant. Il est ainsi bien difficile de se revendiquer d'une "approche système" pour obtenir des fonds de recherche, qu'ils soient nationaux ou européens.

Faire décoller ces recherches serait pourtant salutaire, tant pour la compréhension du vivant, que pour créer un effet d'entraînement, une masse critique de résultats positifs, qui permettraient de démontrer le bien-fondé de ces approches différentes et complémentaires, et donc de réorienter progressivement la recherche publique vers de nouveaux paradigmes. Mais pour que ces recherches voient le jour, il faut bien souvent qu'elles aient trouvé des sources de financement. Il faut donc amorcer la pompe !

C'est là l'objet de cette étude : proposer des mécanismes financiers appropriés pour financer ce type de recherches globales sur le vivant, différentes et complémentaires des actuelles approches analytiques.

Dans une **première partie**, nous définissons ces recherches alternatives, soulignant que si le vocabulaire sur la "recherche globale, holistique", fait son entrée dans le monde de la recherche conventionnelle, il s'agit toutefois surtout d'une "biologie des systèmes" qui s'attache encore, à la mode cartésienne, à la compréhension fine du fonctionnement des parties du vivant pour pouvoir en appréhender sa totalité. Restent donc encore orphelines les véritables approches holistes, où certes les approches analytiques ont leur place, mais où c'est aussi le contexte apporté par le tout qui détermine le comportement des parties, et où les utilisateurs des résultats de recherche sont aussi acteurs parties prenantes de ces recherches.

La **deuxième partie** est un tour d'horizon des financements actuels des recherches sur le vivant, avec des fonds venant tant du privé (fondations, entreprises...) que du public (Etat français, Europe, international). La conclusion est que, si les budgets de recherche engagés sont considérables, très peu concernent aujourd'hui l'approche holiste du vivant défendue pour cette étude. Sont cependant cités certains programmes "conventionnels", contactés lors de cette étude, qui pourraient s'ouvrir à cette approche.

La préoccupation d'un financement spécifique pour ce type de recherches en France a aussi été (et est encore parfois) à l'ordre du jour dans d'autres pays européens. Certains l'ont en partie résolu, et ce sont ces exemples, issus essentiellement de la recherche en agriculture biologique, que nous présentons dans la **troisième partie** : Suisse, Allemagne, Italie, Danemark... Ces exemples réussis, à adapter pour le cas français, sont porteurs d'espoir.

A partir de ces cas, nous lançons plusieurs pistes pour le montage du mécanisme financier en **quatrième partie** : faut-il s'appuyer sur des structures et programmes de recherches existants, sans prétendre monter de structures spécifiques ? Faut-il au contraire monter une structure spécifique pour recueillir des fonds ? Et si oui, sous quelle forme ? Le statut de Fondation est-il adapté ? Et si oui, lequel choisir (fondation d'utilité publique ? de recherche ? de coopération scientifique ?...). Comment et où aller chercher les fonds ? Comment communiquer vis-à-vis de l'extérieur ? Comment gérer ces fonds ? et quel budget estimatif prévoir pour les premières années de fonctionnement ? Des propositions chiffrées sont avancées.

Enfin, nous avons rencontré, au cours de cette étude, un "groupe d'intérêt" composé d'associations, d'entreprises et de chercheurs, souhaitant la mise en place de ce type de recherche holistique sur le vivant. C'est donc tout naturellement que nous leur avons présenté les conclusions préliminaires de cette étude, qu'ils ont commentées et enrichies. C'est l'étude de cas que nous présentons dans la **cinquième partie**, en espérant que cette étude puisse les aider à concrétiser leurs projets.

Conseil de lecture et d'utilisation

- >> Cette étude est composée de l'étude principale, et des annexes, qui regroupent des fiches d'études de cas et d'interviews de bailleurs et d'acteurs de recherche
- >> Ces documents présentent des liens dynamiques, à la fois vers le web, et pour naviguer à l'intérieur du document (sur la version pdf)
- >> Plusieurs organismes ont été contactés pour cette étude : certains d'entre eux attendent maintenant des propositions concrètes de partenariats émanant des futurs porteurs de projets de recherches globales

Sommaire détaillé

Résumé	2
Présentation du plan	4
Préambule	7
Rappel des objectifs	8
I. Quel type de recherche orpheline sur le vivant faudrait-il appuyer ?	8
[1. La biologie systémique	8
[2. Recherches globales appliquées aux agrosystèmes	9
[3. Les recherches orphelines	9
[3.1. Les recherches sur des méthodes et des techniques ayant des résultats appliqués	9
[3.2. Les recherches sur la compréhension fondamentale du vivant	9
[3.3. La gouvernance de la recherche sur la gestion du vivant	10
II. Financements actuels des recherches sur le vivant, état des lieux	11
[1. En France	12
[1.1. Fonds publics : Ministères, ANR, collectivités territoriales	12
[1.1.1. L'ANR : Missions	12
[1.1.2. Le Ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur	13
[1.1.3. Ministère de l'agriculture (MAP)	13
[1.1.4. Parmi les collectivités territoriales, les régions françaises	14
[1.2. Des fondations de recherche avec des fonds privés et publics	15
[1.2.1. Les fondations de coopération scientifique sur le vivant	16
[1.2.2. Fondation de Recherche	17
[1.3. Des fondations privées en partie consacrées à la recherche	17
[1.3.1. Fondation Marcel et Monique Odier de Psycho-Physique	17
[1.3.2. La Fondation Denis Guichard (hébergée par la Fondation de France)	17
[2. En Europe	18
[2.1. La European Science Foundation	18
[2.2. Les budgets recherche de l'Union européenne	18
[2.2.1. Le programme Coopération du 7 ^{ème} PCRD	19
[2.2.2. Le programme IDEE du 7 ^{ème} PCRD	19
[3. Ailleurs et à l'international	20
[3.1. Financements publics : CGIAR, FIDA, Banque Mondiale, FAO... ..	20
[3.1.1. La FAO	20
[3.1.2. Autres instances internationales	20
[3.2. Financements privés	21
[3.2.1. Fondation Bill et Melinda Gates et autres	21
[3.2.2. La Clinton Global Initiative (CGI)	21
III. Quelques exemples réussis de mécanismes de financements en agriculture biologique ..	21
[1. Suisse : la Fondation FiBL	21
[2. Allemagne : deux exemples	21
[2.1. La Foundation for future farming	22
[2.2. L'Institut pour la recherche en agriculture biodynamique	22
[3. En Italie : la Fondation AIFAB	23
[4. Au Danemark : le DARCOF	23



[5. En France : la Fondation Internationale Intelligence verte	23
[6. Quelques modèles de financement pour la sélection végétale en bio	23
[6.1. Trois sources conjointes : consommateurs, filière et fonds publics	24
[6.2. Financement par les agriculteurs.....	24
[6.3. ... ou par une association spécifique	24
[6.4. D'autres pistes de financements	24
II. Des propositions	25
[1. Discussion sur la pertinence d'un fonds spécifique	25
[1.1. Les risques de création d'un fonds spécifique	25
[1.1.1. La pertinence d'un fonds spécifique : risque de marginalité ?	25
[1.1.2. La pertinence d'un fonds spécifique : risque de perte d'énergie et d'argent ?	25
[1.1.3. Les alternatives au fonds spécifique	25
[1.2. Les risques de non création d'un fonds spécifique	26
[1.2.1. Le manque d'autonomie	26
[1.2.2. Le manque de visibilité des recherches globales sur le vivant	26
[2. Délimitation de l'objet du fonds spécifique	27
[2.1. Les projets de recherche	27
[2.2. Pénétrer les structures conventionnelles de recherche : partenariats et lobby	27
[2.3. Réinventer la participation citoyenne	27
[3. Type de structure	27
[3.1. Une structure ouverte ou fermée ?	28
[3.2. Une structure spécifique d'action ? : intérêt et risques	28
[4. Le statut de la future structure	29
[4.1. Les fondations reconnues d'utilité publique	29
>> Fondation de Recherche	29
[4.2. Les fondations de coopération scientifique	30
[4.3. La Fondation abritée (ou sous égide)	30
[4.4. Les fondations en Suisse	30
[4.5. En conclusion, quel statut choisir ?	31
[5. Les principes de gouvernance du futur fonds	32
[6. Le recueil des fonds : où et comment ?	32
[6.1. Recueillir des fonds publics pour la recherche	32
[6.2. Recueillir des fonds privés de fondations et/ou d'entreprises	33
[6.2.1. Les fondations privées	33
[6.2.2. Les mécénats d'entreprises, les fondations d'entreprises	34
[6.3. Recueillir les fonds de particuliers	35
[7. La gestion des fonds	35
[8. Les premières activités et les besoins financiers	36
[8.1. Description des premières activités	36
[8.2. Le budget prévisionnel de fonctionnement et d'investissement de la future Fondation	37
[8.3. Les prévisions financières, hypothèses de recueil de fonds à court et à moyen termes	37
U. Application à une étude de cas : la création d'un futur "institut du vivant"	39
Conclusion	40
Annexe 1 : Coordonnées des personnes contactées et citées	
[1. Les bailleurs	41
[2. Les personnes et organismes ressources	42
Annexe 2 : Bibliographie	43
Liste des fiches rédigées pour cette étude	44
Fiches annexes	45-96

Préambule

*La vision majoritairement mécaniste du vivant a conduit la recherche sur le vivant à des approches fragmentaires, tant en terme d'analyse et d'identification des problèmes à résoudre que sur la façon de les résoudre. On a ainsi abandonné les visions plus globalisantes ou analogiques pour passer en quelques décennies d'une **amélioration progressive** du système paysan par un comportement d'essai-erreur global, à une amélioration des parties du système (avec des entrées monothématiques: création variétale répondant à des intrants, par exemple), en allant jusqu'à "l'amélioration des parties de parties", la caricature étant de vouloir changer un gène pour améliorer un système global.*

Malheureusement, cette vision dominante analytique et réductionniste conditionne les financements octroyés pour la recherche sur le vivant. Il est ainsi bien difficile de se revendiquer d'une "approche système" pour obtenir des fonds de recherche, qu'ils soient nationaux ou européens.

On peut alors analyser le "retard" des recherches globales (systémiques, holistiques) sur le vivant à l'aune du peu d'intérêt qu'en ont les bailleurs potentiels, publics notamment.

Faire décoller ces recherches serait pourtant salutaire, tant pour la compréhension du vivant, que pour créer un effet d'entraînement, une masse critique de résultats positifs, qui permettraient de démontrer le bien-fondé de ces approches alternatives, et donc de réorienter progressivement la recherche publique vers de nouveaux paradigmes. Mais pour que ces recherches voient le jour, il faut bien souvent qu'elles aient trouvé des sources de financement. Il faut donc amorcer la pompe !

Face à ce problème de financement, plusieurs solutions, parfois complémentaires, sont envisageables :

- Dresser un état des lieux des recherches alternatives qui ont obtenu des résultats positifs (c'est ce que fait, dans son domaine, l'Institut Technique d'Agriculture Biologique - ITAB), et comprendre comment elles ont pu se financer (autofinancement, ou ? ?). À partir de là, constituer un répertoire des fonds disponibles pour ce type de recherche et des méthodes permettant leur mobilisation.*
- Prendre son bâton de pèlerin pour présenter, un à un, des projets de recherche à des fondations privées ou appels d'offres publics, avec un rendement de succès a priori très faible.*
- Monter un mécanisme de financement indépendant qui recueillerait des fonds destinés exclusivement à ces approches systémiques de recherches sur le vivant : c'est cette dernière option que propose cette étude, sans exclure les deux premiers points.*

Rappel des objectifs

Objectif général :

L'étude de faisabilité a pour but de permettre de décider de la pertinence et la viabilité d'un mécanisme de financement indépendant consacré au financement des projets concernant le développement des recherches et de la formation sur les approches globales du vivant.

Objectifs spécifiques :

1. Rassembler les acteurs intéressés par cette idée, constituer un cercle de personnes référentes de cette prospective
2. Préciser les bénéficiaires du futur mécanisme de financement
3. Offrir des directions pour la recherche et le volume des fonds, et sonder les bailleurs potentiels, publics et privés
4. Proposer une structure administrative la plus adéquate et des modalités de fonctionnement, de financement et de gestion ; Définir les principes politiques et de gouvernance

I. Quel type de recherche orpheline sur le vivant faudrait-il appuyer ?

Biologie systémique, recherches globales appliquées aux agrosystèmes... : des nouveaux champs de recherche apparaissent semble-t-il dans une direction moins cartésienne qu'auparavant². Qu'en est-il vraiment ?

[1. La biologie systémique

La recherche sur le vivant dans les instituts publiques de recherche (Inra, CNRS, Inserm...) comme dans les entreprises privées, s'intéressent majoritairement à la compréhension fine du fonctionnement des parties du vivant, pensant ainsi, à la mode cartésienne, pouvoir en appréhender sa totalité. Un nombre important de biologistes, issus de divers horizons de la biologie (génétique, biologie moléculaire, physiologie, écologie...), mais aussi des informaticiens, ingénieurs, physiciens et mathématiciens, se regroupent depuis quelques années autour de ce qu'on appelle la "biologie des systèmes", qui prétend appréhender la complexité du vivant par une approche systémique. Parmi les idées force liées à ce courant, on peut dégager plusieurs démarches telles que :

- a) Innover sur des technologies qui prennent en compte l'accroissement toujours plus considérable de la masse des données moléculaires avec les projets dits à haut débit (transcriptome, protéome, métabolome, interactome...). C'est l'objet de "Discovery science" qui nécessite une relation étroite interdisciplinaire (en particulier avec des informaticiens et des ingénieurs) pour développer les outils informatiques nécessaires à l'acquisition et au traitement de cette masse considérable de données.
- b) Etudier les propriétés de communication, de contrôle et d'interactions entre les éléments, qui conduit à penser le vivant comme les systèmes complexes des machines, en interrogeant des phénomènes d'émergence, d'architecture, de topologie des réseaux, de modularité, en prenant aussi en compte le "bruit" et l'aléatoire...
- c) Etudier les phénomènes dans leur globalité, en approchant les niveaux subcellulaires, cellulaires, tissulaires, de l'organisme, voire de l'environnement. Le contexte apporté par le tout détermine le comportement des parties. Le comportement fonctionnel de l'organisme intact devient alors un objet d'analyse, sinon possible, en tout cas nécessaire pour comprendre le vivant. Dans cette approche holiste, l'intégration devient un maître mot.

La popularité de la biologie des systèmes connaît une progression spectaculaire au XXI^{ème} siècle avec la création de départements de recherches et d'instituts dédiés, l'augmentation de

² - Voir notamment le livre de Pouteau Sylvie : toutes les références bibliographiques détaillées sont en annexe 2.

Voir également la fiche 1.1. en annexe "Crise de la biologie moléculaire : projet de recherche en histoire des sciences"

publications, la création de nouvelles revues, l'organisation de congrès. Plus significatif, la mise en place de formations de haut niveau consacrées à la biologie des systèmes dans certaines universités prestigieuses comme Harvard Medical School.

La biologie des systèmes voit depuis quelques années ses financements augmenter avec l'attribution d'enveloppes budgétaires spécifiques par des grands organismes de financement, comme l'ANR en France. La question est de savoir si les différentes démarches obtiendront les mêmes soutiens financiers, l'approche holiste (point ci-dessus) étant généralement jugée moins pertinente, par les nouveaux mentors de la nouvelle discipline.

[2. Recherches globales appliquées aux agrosystèmes

Partant du constat que parfois, au nom d'une recherche du vivant globale ou systémique, on pouvait avoir une application contraire à la durabilité des systèmes vivants (approche uniquement appliquée à un seul niveau : le génome, comme dans le cas des PGM, ou à un niveau supérieur, la cellule, comme pour la *biologie synthétique*...), les chercheurs sur l'agriculture biologique proposent d'autres critères à prendre en compte, en plus de l'approche globale, dans les dispositifs de Recherche et Développement. Ainsi, pour assurer les conditions typiquement bio de la recherche, il est nécessaire de vérifier d'abord les critères de résilience et d'autonomie en renforçant le métabolisme du système, et par ailleurs, maintenir l'unité organique des systèmes en protégeant l'intégrité des organismes. Une autre condition importante de la méthodologie d'approche globale des agrosystèmes, c'est la participation qui implique les acteurs à toutes les étapes du processus de R&D³.

Il s'agit d'une recherche appliquée pour les agrosystèmes, dont l'approche méthodologique est innovante. Elle n'est pas nécessairement plus coûteuse mais elle met en place des dispositifs sur la base de nouveaux paradigmes⁴. Ce qui peut être difficile à faire financer dans un premier temps par la recherche publique conventionnelle, avant que la démonstration ne soit faite de la pertinence de l'approche à travers des résultats probants.

[3. Les recherches orphelines

Les recherches orphelines sur une approche globale du vivant pourraient se classer en trois catégories en fonction de la difficulté d'accès aux financements.

[3.1. Les recherches sur des méthodes et des techniques ayant des résultats appliqués

Une partie de cette recherche peut être financée par l'utilisation commerciale des produits si la filière a la capacité de s'organiser en conséquence. Ainsi la Foundation for Futur Farming considère que la sélection végétale est une responsabilité sociale qui ne doit pas être seulement réservée au gouvernement ou à celles des semenciers. Elle défend l'idée que le financement de la sélection doit venir d'abord de l'ensemble de la société, la semence étant un produit culturel qui ne doit pas être privatisé (**voir la partie III-1 sur la sélection des variétés en bio**).

Dans cette catégorie on pourrait inscrire les recherches suivantes :

- La sélection variétale adaptée aux terroirs et aux écosystèmes locaux,
- La conservation *in situ* ou à la ferme et la gestion dynamique de collections vivantes de variétés,
- l'agriculture biodynamique, avec ses composantes de préparats biodynamiques, l'importance des rythmes de la nature (dont les rythmes lunaire et astraux), l'activité microbiologique des sols,
- les plantes compagnes, indicatrices,
- les cristallisations sensibles (les méthodes morphogénétiques) : ces techniques permettent de visualiser la "valeur énergétique" et la qualité d'un aliment (aussi appelées "thésigraphie" ou "morphocristallographie").
- les médecines traditionnelles : acuponcture, chamanisme...
- l'homéopathie
- autre ?

[3.2. Les recherches sur la compréhension fondamentale du vivant

On regroupe ici les travaux sur l'approche goethéenne et la biologie des systèmes, en incluant la philosophie des sciences et la bioéthique.

Certains champs de recherche influençant le vivant sont aussi à investir comme :

- l'influence des ondes sonores sur la croissance des plantes⁵, et des ondes électromagnétiques de façon plus générale...
- Approche énergétique, géobiologie, radionique, biophotonique⁶...
- l'approche analogique

Le financement de ces recherches ne peut être qu'externe. Les fonds publics peuvent couvrir certains thèmes (sous forme de bourse de thèse par exemple), mais d'autres thèmes doivent avoir nécessairement recours à des fondations privées suffisamment visionnaires pour ne pas exiger un retour à court terme sur investissement, avec des résultats.

[3.3. La gouvernance de la recherche sur la gestion du vivant

L'approche globale des processus de recherche, et le participatif sont au cœur des mécanismes de choix des orientations, de validation, de financement et de gouvernance. Toutes les recherches qui font appel à des notions d'approche systémique sur le vivant sont souvent délaissées car réclamant une approche pluridisciplinaire, parfois même pluriculturelle, où les savoirs paysans et populaires sont à reconnaître et mobiliser, de façon novatrice et ouverte dans les méthodes scientifiques. Certaines recherche action portent sur un projet politique ambitieux de réformer la recherche elle-même⁷. Des processus délibératifs et inclusifs offrent des opportunités pour étendre l'implication de citoyens et de non spécialistes à des décisions concernant la science et les technologies, aussi bien qu'à la conception des politiques, l'allocation des ressources et les choix institutionnels. De par le monde, la recherche financée par les fonds publics modèle les choix qui sont offerts aux agriculteurs, aux ouvriers agricoles et travailleurs du secteur alimentaire et de la santé comme aux consommateurs, ainsi que les environnements dans lesquels ils vivent et travaillent. Il existe un besoin croissant d'explorer des voies pour démocratiser la gouvernance de la science et de la technologie, pour assurer qu'elles continuent à servir une attitude de respect du vivant, ainsi que le bien public plutôt que des intérêts économiques étroits. Quelques exemples de recherches :

- Implication de non spécialistes et de citoyens dans l'établissement de la mission et l'agenda pour la recherche, et la définition, en amont, des priorités stratégiques et des politiques scientifiques⁸ ;
- Manières de savoir et de faire de la recherche basées et guidées par une communauté de pairs élargie et différentes traditions du savoir ;
- Gouvernance : droit de regard et de prise en compte dans la production et la validation des savoirs qui façonnent les politiques et les technologies touchant à l'alimentation, à l'agriculture, à la santé et à l'environnement.

Les financements de recherche actions qui placent les cultivateurs et les citoyens marginalisés au cœur de la gouvernance de la recherche sur l'alimentation et l'agriculture, peuvent provenir des agences de coopération et d'aide au développement lorsqu'il s'agit des pays du Sud. Pour l'Europe, où le complexe technoscience-industrie est très prégnant dans les politiques publiques de recherche, les financements publics servant à démocratiser la recherche sont à rechercher plutôt dans les initiatives régionales (PICRI en Ile de France, jurys citoyens en Rhône Alpes...). C'est ce que nous verrons dans la partie suivante.

5 - Voir par exemple ecosonic : http://www.ecosonic.net/index_1.htm

6 - Voir International Institute of Biophysics, iib@lifescientists.de, Tel: +49 2182 825131, Station Hombroich, Kapellener Strasse, D-41472 Neuss, Germany

7 - Voir par exemple en annexe la fiche 1.3. du projet "Démocratiser la gouvernance des systèmes alimentaires : les citoyens repensent la recherche agricole pour le bien public"

8 - Voir l'excellent travail de la Fondation sciences citoyennes, dont c'est l'un des objectifs (<http://sciencescitoyennes.org/>)

II. Financements actuels des recherches sur le vivant, état des lieux

Quels sont les fonds sur lesquels les recherches globales sur le vivant peuvent aujourd'hui compter et dans quelles proportions ? Quelle est la part de l'Union européenne, quelle est la part des pays, quelle est celle des fondations, des fonds privés ?

Tout au long de cette étude, nous prendrons souvent des exemples, en France et dans le reste de l'Europe, issus de la recherche en Agriculture biologique et biodynamique, car ils présentent de nombreuses similitudes avec l'objet de notre étude : marginalité de ce type de recherche au départ, approche systémique, nécessité de compter sur les acteurs non institutionnels pendant de longues années...

Voyons donc **comment se finance la recherche en AB en France ?**⁹

Les sources majeures de financement pour la recherche en AB sont très hétérogènes :

- les collectivités territoriales : conseils régionaux et généraux,
- le CASDAR (Compte d'Affectation Spéciale pour le Développement Agricole et Rural)
- les CPER (Contrat de Plan Etat Région)
- les fonds européen (mais plus rarement) : INTERREG, et PCRD
- autres : Ademe, Agences de l'eau, parfois des entreprises privées.

La situation est différente pour les structures selon qu'elles sont dotées de fonds propres (elles cherchent alors des co-financements) ou non (elles recherchent alors la totalité des financements).

On constate une régionalisation croissante des fonds et globalement un désengagement de l'Etat.

De nombreuses questions sur l'accès aux fonds européens se posent, surtout au niveau régional ou national : comment mobiliser les compétences pour répondre aux appels d'offre ? quels financements pour le montage des projets ? comment avoir la trésorerie pour financer le montage et le commencement du programme ? Et plus globalement les acteurs de la bio s'interrogent sur les moyens (humains et financiers) à mettre en œuvre pour être présents dans ces appels d'offre. En effet les fonds européens, uniquement sur appel d'offre, sont appelés de plus en plus à remplacer les fonds nationaux, qui de toutes façons fonctionnent eux aussi de plus en plus sur appel d'offres. Comment mieux mobiliser les fonds et/ou les entreprises privés qui peuvent apporter des compétences et de précieux co-financements ? Est-ce qu'il ne faut pas inventer des structures plus grosses et plus structurées ; problème de la masse critique ?

Mais encore faut-il que ces appels d'offre pointent sur des programmes intéressants l'AB. D'où cette question : comment faire du lobbying, participer à la définition des appels d'offre et/ou des critères d'acceptation ?

Interrogations aussi sur l'utilisation des fonds affichés sur l'AB :

- Quel est l'état des fonds dédiés à l'AB ?
- Comment vérifier qu'ils sont bien utilisés pour l'AB ? Comment se construit le fléchage ?
- A quels fonds non fléchés peut prétendre l'AB ? (aussi bien pour les fonds structurels que pour les fonds par projet).

Pour la recherche en AB dans l'Union européenne, la tendance des volumes de financement est à l'augmentation de fonds publics (fonds multipliés par 10 entre 1990 et 2005), mais les montants absolus varient d'un pays à l'autre : plus de 20 millions d'euros par an (dont sept issus du public) en Allemagne, de l'ordre de dix millions d'euros par an aux Pays-Bas, Suisse et Danemark, et trois millions d'euros en France (toutefois mieux lotie que l'Italie, l'Autriche, la Pologne ou l'Espagne, lanterne rouge)¹⁰.

Ces quelques interrogations préliminaires, posées par "le monde de la bio", donnent un aperçu des difficultés rencontrées lors de montages de projets dans des "domaines marginaux", comme peut l'être celui de la recherche sur le fonctionnement du vivant¹¹.

9 - Tiré en grande partie du *Compte-rendu des assises de la recherche Expérimentation valorisation en agriculture biologique*, 16 et 17 mai 2006, Paris, actes synthétiques, ITAB, 47 p.

10 - Voir "Assises recherche, expérimentation, valorisation en agriculture biologique", op. cit.

11 - Voir également la *fiche 5.3*, sur l'ITAB en annexe.

[1. En France

La France a traduit l'engagement de l'Union européenne de porter l'effort national de recherche à 3% du PIB par le vote d'une loi programme pour la recherche le 18 avril 2006 qui prévoit d'augmenter les budgets consacrés à la recherche de un milliard d'euros par an en 2005, 2006 et 2007.

L'atteinte de l'objectif des 3% passe par un quasi doublement des dépenses de recherches des entreprises. C'est la raison pour laquelle le système des aides à la recherche privée a été profondément remanié, incorporant un soutien aux partenariats de recherche public/privé. Parallèlement, des aides fiscales ont été créées ou améliorées¹².

La distinction entre financement privé ou public n'est donc plus aussi claire qu'auparavant en matière de recherche : les entreprises profitent en effet de plus en plus souvent des nouveaux "partenariats" avec des laboratoires publics. Ceci a été facilité aussi par la création en 2003 de "fondations de recherche" et "fondations de coopération scientifique", où les privés apportent des capitaux, et l'Etat en général les double, avec notamment des fonds provenant de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR).

[1.1. Fonds publics : Ministères, ANR, collectivités territoriales

Depuis plusieurs années, la tendance est aussi à regrouper les sources nationales de financements jusque là réparties entre différents ministères, au sein de l'ANR, agence Nationale de Recherche, avec des financements ciblés sur des "pôles de compétitivité". Certains ministères continuent néanmoins à financer directement certaines actions de recherche.

[1.1.1. L'ANR : Missions

L'Agence nationale de la recherche - ANR - établissement public à caractère administratif créé le 1er janvier 2007 (voir le décret du 1er août 2006¹³), est une agence de financement de projets de recherche. Son objectif est d'accroître le nombre de projets de recherche, venant de toute la communauté scientifique, financés après mise en concurrence et évaluation par les pairs. Le budget 2008 de l'ANR atteint 955 millions d'euros (825 millions en 2007). Il représente, en février 2008, 2,3 % de la dépense globale de recherche française, publique et privée (40 milliards d'euros).

L'ANR s'adresse à la fois aux établissements publics de recherche et aux entreprises avec une double mission : produire de nouvelles connaissances et favoriser les interactions entre laboratoires publics et laboratoires d'entreprises en développant les partenariats.

La sélection des projets retenus dans le cadre d'appels à projets (AAP) est effectuée sur des critères de qualité pour l'aspect scientifique auxquels s'ajoute la pertinence économique pour les entreprises.

En lançant cette Agence, le gouvernement affirmait : *"Le financement de la recherche sur projets est un mécanisme très répandu dans de nombreux pays étrangers et constitue un facteur de dynamisme pour explorer les frontières de la science. Ce mode de financement est adapté tant à la recherche cognitive qu'à la recherche finalisée, qu'elle soit conduite dans la sphère publique ou en partenariat public-privé"*.

Dans cette Agence, **le programme "blanc" de l'ANR** a pour but de donner une impulsion significative à des projets ambitieux qui se positionnent favorablement dans la compétition internationale et qui présentent des objectifs originaux, **en rupture avec les itinéraires de recherche bien balisés. Aucun acteur de la recherche scientifique et aucun segment du continuum allant de la recherche à ses applications innovantes ne sont exclus a priori du programme blanc.**

Les projets peuvent émaner d'équipes individuelles ou en partenariat (réunissant de 1 à 4 partenaires sauf exception). Dans le cas d'équipes individuelles, ces dernières doivent faire la preuve de leur réelle complémentarité.

La liste des appels à projets est mise en ligne sur :

<http://www.agence-nationale-recherche.fr/AAPProjetsOuverts>

Les associations françaises peuvent en bénéficier. Le site propose de plus quelques pistes pour d'autres sources de financement¹⁴, notamment des Fondations privées.

Parmi les appels à projets actuels, on trouve celui intitulé "Programme Systèmes complexes et

12 - Voir par exemple : http://www.acies.fr/pdf_2006/Lettre_Information_Fiscalite_de_la_Recherche_Decembre_2006.pdf

13 - <http://www.agence-nationale-recherche.fr/documents/decret-1er-aout-2006.pdf>

14 - <http://www.agence-nationale-recherche.fr/Autresprogrammes>

modélisation mathématique” (SYSCOMM¹⁵), **ouvert à tous les champs thématiques** (dont la biologie animale, humaine, microbienne et végétale et l'écologie). Le programme SYSCOMM s'intéresse à des systèmes complexes, dont ceux du vivant, avec une approche méthodologique s'appuyant sur des techniques de modélisation mathématique globale (issues des mathématiques appliquées ou de la physique statistique par exemple¹⁶) et confrontées aux données expérimentales d'un système complexe réel étudié¹⁷.

Même si ce genre de programme est à l'évidence trop “pointu” pour des associations, ces dernières pourraient “faire tester” des hypothèses par des centres de recherche financés par de tels programmes.

(1.1.2. Le Ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur

Les appels à projets passent aujourd'hui tous par l'ANR.

Cependant, le ministère de la recherche s'est engagé, début 2007, sur des aides dans les Régions, via les “contrats de projets Etat région” (CPER) : 2,9 milliards d'euros, pour la période 2007-2013. Le principe de ces contrats consiste à structurer fortement la recherche et la diffusion technologique en direction des PME en région pour favoriser la compétitivité. C'est ainsi que la part du financement Etat (projets, équipements de recherche et transfert) affectée à des projets liés à des pôles de compétitivité est particulièrement élevée.

Le Ministère aide également les entreprises innovantes d'autres façons :

• **Via des concours**

Concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes¹⁸. Le financement en est assuré par l'ANR et par OSEO anvar.

Organisé dans toute la France, le concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes récompense et accompagne les meilleurs projets de création d'entreprises s'appuyant sur des technologies innovantes. **Il permet de détecter, de faire émerger et de développer ces projets, qu'ils soient issus directement de la recherche publique ou le fruit d'initiatives privées.**

Deux catégories de projets peuvent ainsi être présentées :

1/ les projets **“en émergence”**, qui nécessitent encore une phase de maturation et de validation technique, économique et juridique peuvent bénéficier d'une subvention d'un montant de 45 000 euros maximum pour financer jusqu'à 70 % des prestations nécessaires à la maturation, et à la validation de leur projet.

2/ les projets **“création-développement”**, dont la preuve du concept est déjà établie et dont la création d'entreprise peut être envisagée à court terme, peuvent bénéficier d'une subvention d'un montant de **450 000** euros maximum destinée à financer jusqu'à 50 % de leur programme d'innovation.

• **Via des mesures en faveur de l'innovation**, pour les jeunes entreprises¹⁹ : statut de “jeune entreprise innovante” (exonération fiscale si elle dépense au moins 15% de ses charges totales pour la recherche), exonération partielle d'impôts pour des investisseurs privés, et crédits d'impôts pour des entreprises confirmées investissant dans la recherche.

Ces sources de financement concernent donc essentiellement des projets de recherche au sein d'entreprises, si tant est que la bureaucratie autour de ces dossiers ne les effraient pas²⁰. D'où sans doute l'utilité d'une **interface entre des chercheurs/entrepreneurs et les sources de financement**, si toutefois ces recherches alternatives sur le vivant débouchent sur des créations d'entreprises. Mais c'est aussi une bonne raison pour créer cette interface avec les associations.

(1.1.3. Ministère de l'agriculture (MAP)

Dans les domaines de la recherche et du développement agricole, le ministère de l'Agriculture et de la Pêche définit les politiques, leur suivi et leur évaluation, en coopération avec le ministère chargé de la recherche. La stratégie de recherche-développement du ministère de l'agriculture est coordonnée par la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER).

Pour la partie “recherche”, le seul Appel à projets de recherche pour l'instant en 2008 concerne la réduction des produits phytosanitaires en viticulture.

15 - Renseignements : supcor@inria.fr

16 - Cf. le texte de l'appel : <http://www.agence-nationale-recherche.fr/AAP-185-Syscomm.html>

17 - Communication personnelle de Claude Labit de l'Unité-support SUPCOR-INRIA, (supcor@inria.fr) du 5 février 2008

18 - <http://www.agence-nationale-recherche.fr/Concours>

19 - <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/technologie/mesur/index.htm>

20 - Voir **fiche 5.6.** d'une société innovante qui critique cette bureaucratie

Pour la partie "développement", la mission "développement agricole et rural" gère, au sein de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche, le programme national de développement agricole financé par le "compte d'affectation spéciale développement agricole et rural" (CASDAR). Elle lance pour **l'année 2008 un nouvel appel à projets** de développement agricole et rural "d'innovation et de partenariat", doté de 12 millions d'euros.

L'appel à projets²¹ vise à mobiliser les acteurs du développement agricole et rural sur des actions de développement et de recherche appliquée. L'objectif est de "répondre aux enjeux de performance de l'agriculture et du monde rural compatibles avec les principes de durabilité des pratiques agricoles" :

- encourager l'innovation, en **explorant de nouveaux domaines**, (...) dans la perspective d'une amélioration de la performance écologique et productive de l'agriculture ;
- **améliorer l'efficacité du dispositif de développement agricole et rural** en confortant le **travail en réseau** au sein des catégories d'acteurs et entre catégories pour le traitement de **questions transversales** et le développement d'**approches systémiques** ;
- produire des références et mettre à disposition les résultats des travaux sous une forme facilement communicable aux agriculteurs et aux acteurs du conseil agricole. L'information sur les résultats doit être publiée largement et les résultats doivent être disponibles et communicables sur demande à toute personne intéressée.

Entre autres thèmes retenus, on trouve **l'agriculture biologique (avec une enveloppe d'au moins 1 million d'euros)** et l'adaptation des systèmes d'exploitation pour réduire l'impact des intrants sur l'air, l'eau, le sol, la biodiversité et maintenir la potentialité agronomique des sols...

Les projets devront permettre l'acquisition de références en matière d'efficacité économique, environnementale et sociale ainsi que des propositions en termes de transfert et valorisation vers les exploitations et les acteurs du conseil agricole.

Ils pourront concerner notamment la mise au point de méthodes d'observations, de connaissances finalisées, de nouvelles méthodes de conseil, de gestion des risques, d'organisation et de partenariat, à l'échelle nationale ou de territoires pertinents.

On le voit, cet appel à projets concerne essentiellement de la recherche appliquée orientée vers le développement : ce n'est que dans ce cadre qu'il pourra être pertinent pour l'objet de cette étude.

>> Renseignements : mission.dar.dger@agriculture.gouv.fr

Une évolution se dessinera peut-être fin juin, lorsque le comité opérationnel "Recherche", mis en place en janvier 2008 par Valérie Pécresse, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et Jean-Louis Borloo, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, suite aux engagements du "Grenelle environnement", rendra ses conclusions.

A signaler que l'**Inra développe ses partenariats avec les entreprises**. En mars 2008, la Délégation au Partenariat avec les Entreprises de l'Inra a lancé un nouveau service²² qui vise à aider les industriels, les sociétés de services et les partenaires des filières professionnelles :

- à **identifier au sein de l'Inra les compétences scientifiques et technologiques** dont ils ont besoin pour mener à bien des projets de R&D et des démarches d'innovation,
- à **les conseiller sur les différentes modalités de partenariat** existantes,
- à **les informer sur les sources de financement disponibles**,
- à **les orienter vers les bons interlocuteurs** au sein de l'Institut ou de ses deux filiales de valorisation Inra Transfert et Agri Obtentions.

Si des projets de recherche sont montés en partenariats avec des entreprises (de la bio par exemple), il faudra veiller à solliciter ce nouveau service de l'Inra.

Enfin, l'ACTA met en ligne sur son site une très bonne synthèse actualisée des appels d'offres français, européens, et internationaux : <http://195.101.239.66/apps/accueil/autodefaut.asp?d=6280>

(1.1.4. Parmi les collectivités territoriales, les régions françaises

Les régions appuient plus ou moins directement certains programmes de recherches, tant publics que privés (les départements, eux, n'ont en général pas de compétences spécifiques ni de soutien aux programmes de recherche. Certains cependant lancent des appels à projets, comme

21 - http://agriculture.gouv.fr/sections/thematiques/recherche-developpement/recherche-developpement/downloadFile/FichierAttache_1_f0/aap_reglement_08.pdf?nocache=1200049487.38

22 - responsable : Jacques Le Rouzic, info-entreprise@rennes.inra.fr,

http://www.inra.fr/les_partenariats/collaborations_et_partenaires/entreprises/en_direct_des_labos/service_d_information_pour_les_entreprises

récemment celui de l'Essonne sur l'agriculture respectueuse de l'environnement²³). Les régions sont toutes dotées plus ou moins des structures suivantes :

- une **Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie (DRRT)** :

La DRRT est chargée de l'action déconcentrée de l'Etat en Région dans les domaines d'information, coordination, soutien, incitation au transfert de technologie et encouragement de la diffusion de la culture et de l'information scientifiques et techniques. Elle est placée sous l'autorité du préfet de région auprès de la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE), et assure un rôle de conseiller auprès des recteurs de régions pour la recherche et la technologie.

- un **organe pour la diffusion de la culture scientifique** et technique

- Des structures d'**aides en direction des PME**, donc surtout au stade aval des recherches, pour entre autre, mobiliser les compétences industrielles et scientifiques pour lancer des actions conjointes PME/laboratoires publics.

Si les structures sont plus ou moins semblables, il n'en va pas de même pour les budgets et projets financés. Nous nous arrêtons ici uniquement sur le cas de la région Ile de France, et conseillons aux porteurs de projets de se renseigner directement auprès de chacune des régions.

(1.1.4.1. Un exemple : la Région Ile de France

- **Appuis aux projets de recherches européens** :

On le sait, les projets européens sont lourds à monter (voir II-2.2). Aussi la Région aide-t-elle les porteurs de projets de recherche, en amont et en aval de ces projets, via un dispositif d'aide²⁴, appelé SEPPE : Soutien à l'élaboration et au portage de projets Européens par les laboratoires publics franciliens.

Sont éligibles les laboratoires publics de recherche (universités, grandes écoles, établissements de recherche publics), **les associations, les structures privées de recherche à but non lucratif**, localisés en Île-de-France.

- **Partenariats institutions-citoyens pour la recherche et l'innovation (Picri)**

Le dispositif **Picri** encourage les initiatives de partenariats de recherche, d'expertise ou d'innovation entre laboratoires de recherche publics et organisations à but non lucratif issues de la société civile. Il permet de trouver de nouvelles façons d'élaborer les connaissances scientifiques et l'innovation, puis de les diffuser. Depuis 2005, ces partenariats institutions-citoyens constituent une action publique inédite en Europe, qui vient compléter les politiques déjà existantes pour la promotion de la culture scientifique et citoyenne.

>> *Renseignements* : <http://www.iledefrance.fr/appels-a-projets/>

Une généticienne biomoléculaire, à l'Inra de Versailles, travaille actuellement dans un projet PICRI signé pour quatre ans, sur la plasticité adaptative du blé, avec le RSP²⁵.

Le dernier PICRI a été lancé le 15 février 2008, clôture le 16 mai 2008. Les projets de PICRI retenus pourront bénéficier d'un financement maximum de **50.000 euros par an, sur une période de 1 à 3 ans, renouvelable jusqu'à un maximum de 6 ans**. Ces crédits pourront couvrir des frais de fonctionnement, d'équipement et / ou de personnel (y compris des allocations de recherche doctorales et post-doctorales), hors salaires de personnels titulaires de la fonction publique.

Les fonds publics en France sont donc globalement réservés aux chercheurs institutionnels, et aux entreprises. Ce n'est donc qu'en cas de partenariats avec eux qu'une association ou une "fondation du vivant" pourra prétendre à ces fonds. Voyons, dans la partie suivante, ce qu'il en est des fondations.

(1.2. Des fondations de recherche avec des fonds privés et publics

Un nouveau statut de fondation pour la recherche a récemment été créé en France : celui de la Fondation de coopération scientifique. Par ailleurs, des fondations reconnues d'utilité publique peuvent se créer en tant que Fondation de recherche.

23 - http://www.essonne.fr/emploi_economie_aménagement/actualites/visualiser/appel_pour_une_agriculture_innovante/

24 - <http://www.iledefrance.fr/appels-a-projets/recherche-manifestations-scientifiques/seppe-2008/>

25 - Réseau semences paysannes, voir fiche 4.4. en annexe sur le RSP et ses financements pour 2007

(1.2.1. Les fondations de coopération scientifique sur le vivant

Le statut de "Fondation de coopération scientifique" a été créé en avril 2006²⁶. Son statut est présenté plus loin. Treize Réseaux Thématiques de Recherche Avancée (RTRA) ont été labellisés par le gouvernement le 4 octobre 2006²⁷.

Parmi eux, seuls deux sont proches des thèmes pour cette étude :

1/ Le RTRA "Agronomie et Développement Durable" (Agropolis Fondation)

Ce RTA est lié à la Fondation Montpellier Agronomie et Développement Durable²⁸ (connue sous le nom de Agropolis Fondation).

Cette Fondation est dotée de 20 millions d'euros (17 millions de l'Etat et un million par chaque organisme fondateur : Inra, Cirad et Supagro, auxquels vient de se joindre en avril 2008, l'IRD). Elle a pour objet d'appuyer et de promouvoir le développement de projets de niveau international (programmes de recherche et formation par la recherche) dans le domaine de l'agronomie et du développement durable, en s'intéressant aux problématiques du Nord comme du Sud.

Les thématiques concernées sont centrées sur la Plante : la plante, du gène à la plante entière ; la plante dans son environnement ; la plante, ses produits et ses usages alimentaires et non alimentaires.

Au moins trois unités de ce RTA pourraient intéresser l'étude :

- Biologie et génétique des interactions plantes/agents pathogènes UMR 385 BGPI J.L. Notteghem SupAgro, INRA, CIRAD 33 (O) 4 99 62 48 20, notteghem@supagro.inra.fr
- Centre de biologie et de gestion des populations UMR 1062 CBGP D. Bourguet INRA, SupAgro, IRD, CIRAD 33 (O) 4 99 62 33 66, bourguet@supagro.inra.fr, dircbcp@supagro.inra.fr
- Laboratoire d'étude sur les Interactions entre Sol, Agrosystème et Hydrosystème UMR 1221 LISAH M. Voltz SupAgro, INRA, IRD 33 (O) 4 99 61 23 40, voltz@supagro.inra.fr

2/ La Fondation Pierre-Gilles de Gennes pour la recherche²⁹ (ex Fondation de recherche transdisciplinaire du vivant)

La Fondation Pierre-Gilles de Gennes³⁰ pour la recherche est un RTRA qui a pour but de conduire un projet d'excellence scientifique en organisant, structurant et développant au sein du réseau, **une approche transdisciplinaire afin de transcender les frontières et limitation actuelle de la compréhension du vivant en assurant un continuum de la molécule à la thérapeutique**³¹.

Dotation initiale : 19,7 millions d'euro, dont 15,7 millions de l'Etat.

Initiée par l'Ecole Normale Supérieure, l'Ecole Supérieure de Physique et Chimie Industrielle, l'Institut Curie et par le CNRS et l'Inserm, la Fondation puise dans un réseau de 134 laboratoires et de plus de 1300 chercheurs pour initier des programmes de découverte et d'application.

Interrogé sur un possible rapprochement de cette Fondation avec l'initiative de cette étude, le Directeur général Gilles Rubinstenn, manifeste de l'intérêt pour notre "approche originale et intéressante" et a transféré notre demande³² au comité de pilotage de la Fondation. Cependant, pour lui, notre initiative "semble sortir de notre champ d'action. En effet, notre Fondation de Coopération Scientifique doit pour fonctionner, apporter des moyens complémentaires à des équipes de recherches 1/ appartenant à ses "membres fondateurs" et 2/ labellisées au sein d'un réseau de recherche.

Nous ne pouvons donc, malgré un intérêt pleinement identifié, travailler avec des "entités externes" que sous deux motifs :

- *Il s'agit d'entreprises privées, souhaitant établir des partenariats public-privé (et devenant sponsor de la recherche effectuée)*
- *Il s'agit de laboratoire associé à un projet proposé par les laboratoires du réseau".*

Gilles Rubinstenn précise que "l'entreprise privée" habilitée pour un partenariat peut être une Fondation, et qu'il se tient à notre disposition pour des contacts ultérieurs.

Suivant les projets que financera le futur fonds spécifique de recherche sur le vivant, il conviendra sans doute de tenter un rapprochement avec ces deux fondations.

26 - http://fr.wikipedia.org/wiki/Fondation_de_coopération_scientifique

27 - Les autres RTRA et Fondations : Sciences Mathématiques (Paris)/ Centre International de Recherche Avancée en Chimie (Strasbourg)/ Ecole des Neurosciences de Paris (Ile-de-France)/ Innovations thérapeutiques en infectiologie (Lyon)/ Triangle de la physique (Saclay- Ile de France) et Digitéo (Paris)/ Ecole d'économie de Paris (Paris)/ Toulouse Sciences économiques (Toulouse)/ Aerospace Science and Engineering (Toulouse)/ Réseau des Instituts d'Etudes Avancées (Lyon-Nîmes-Marseille-Nantes-Paris)/ Nanosciences aux limites de la nanoélectronique (Grenoble)

28 - http://www.inra.fr/content/download/11815/149414/version/1/file/RTRAen_bref_3dec07.pdf

29 - http://www.sg.cnrs.fr/daj/partenaire/partenaire/structpersomrale/docs/Fcs-deGennes/statutsFCS_deGennes.pdf

30 - Le décret de création est consultable sur Légifrance à l'adresse : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAtspad/UnTexteDeJorf?numjo=MEUR07006230>

31 - http://fr.wikipedia.org/wiki/Fondation_de_recherche_transdisciplinaire_du_vivant

32 - le 13 mars 2008

(1.2.2. Fondation de Recherche

Le Gouvernement a créé également des fondations de recherche d'utilité publique, dont il peut doubler le capital initial. Parmi celles-ci, au moins trois d'entre elles financent et développent des projets sur le vivant.

(1.2.2.1. La Fondation santé et radiofréquences

Reconnue d'utilité publique en janvier 2005. Suite à une proposition en 2002 de l'Office Parlementaire d'évaluation des Choix Scientifiques et Technologiques, cette fondation a été créée à l'initiative de l'Etat (en particulier du ministère chargé de la recherche), et d'industriels du secteur (Bouygues, Alcatel, Orange, SFR...). La Fondation dispose d'un budget assuré pour moitié par l'Etat et pour moitié par les industriels (membres fondateurs). La dotation initiale prévue pour cinq ans s'élève à 4,8 millions d'euros qui permettront une programmation pluriannuelle. L'argent versé par les industriels au capital de la Fondation ne peut leur être rétrocédé.

(1.2.2.2. La Fondation Rhône-Alpes Futur

La Fondation Rhône-Alpes Futur a été sélectionnée en 2005 par le Ministère de la recherche, et élevée au rang de Fondation de Recherche, sous son orientation "Génomique et Santé". Elle a bénéficié ainsi de l'affectation spéciale au fonds dédié (ici, 1,2 millions d'euros), pour compléter les 3,8 millions d'euros de dons collectés auprès d'entreprises privées (entreprises pharmaceutiques essentiellement).

(1.2.2.3. Une Fondation scientifique pour la biodiversité

C'est la dernière née suite au Grenelle de l'environnement. Son objectif : coordonner la recherche et mener une mission d'information en direction du grand public. Elle réunit les huit grands organismes publics de recherche français (Cemagref, Cirad, CNRS, Ifremer, Inra, IRD, MNHN et BRGM), les grandes ONG environnementales et les entreprises. Sur quatre ans, la fondation sera dotée d'un capital de 2,7 millions d'euros des huit organismes de recherche fondateurs, plus 3,3 millions d'euros apportés par les ministères de tutelle. Une équipe de 20 personnes issues de ces huit organismes sera mobilisée à plein temps pour la fondation. Plus 10 personnes qui iront à la pêche au mécénat d'entreprises.

(1.3. Des fondations privées en partie consacrées à la recherche

Il existe de nombreuses sources de financement privées via des Fondations philanthropiques et/ou des fondations d'entreprises. Nous en citons quelques-unes dans la partie III-6.2 Peu sont néanmoins consacrées spécifiquement à la recherche et/ou à l'environnement.

(1.3.1. Fondation Marcel et Monique Odier de Psycho-Physique³³

Cette fondation a pour but :

- l'étude méthodique et scientifique des relations entre :
- la conscience et la matière et, d'une manière plus générale, entre le domaine de la psychologie humaine ou animale, et celui de la physique;
- consciences et consciences hors des moyens de communication habituels ;
- la conscience et l'espace-temps ;
- l'utilisation, à ces fins, de toutes méthodes notamment de celles utilisant l'électronique et l'informatique. La Fondation peut collaborer et participer financièrement à des recherches entreprises par d'autres personnalités ou organismes scientifiques, à condition qu'elles cadrent avec son but et ses méthodes.
- la publication de textes ou d'autres objets de communication relatifs à ces recherches.

Elle a notamment contribué au financement, pendant plusieurs années, des travaux, couronnés de succès, de Philippe Vallée sur l'influence des ondes électromagnétiques sur l'eau³⁴.

(1.3.2. La Fondation Denis Guichard (hébergée par la Fondation de France)

Cette fondation apporte son soutien à des activités de recherche dans les domaines des sciences

33 - <http://psiland.free.fr/savoirplus/associations/fmmopp.html>

34 - Voir Philippe Vallée (phvallee@libertysurf.fr), Cf. bibliographie en annexe 2

de l'homme et de la nature (dont recherches sur médecines traditionnelles, chamanisme...) et organise des colloques.

Le contact avec cette fondation doit d'abord être personnel³⁵ (absence de critères publics de sélection).

D'autres fondations peuvent aussi être contactées, comme la Fondation pour une Terre Humaine³⁶, ou des personnalités comme Jean-Marie Pelt³⁷.

[2. En Europe

Plusieurs fondations dans les pays européens financent ou ont financé des approches systémiques du vivant, notamment sur l'aspect "biodiversité, conservation et valorisation de variétés autochtones". Nous verrons les cas de ces fondations opérationnelles dans la partie III sur les exemples de montages de fondations. Une grosse fondation européenne est spécialement consacrée à la recherche scientifique : la European Science Foundation. Mais la majeure partie des fonds consacrés à la recherche en Europe se trouve dans le budget du 7^{ème} PCRD de l'Union européenne.

[2.1. La European Science Foundation

L'une des fondations les plus importantes de recherche en Europe est la **European Science Foundation**³⁸, basée à Strasbourg. Son but est d'améliorer la recherche en Europe. Elle est composée de 78 membres, dont des institutions de recherche et des fondations. En France par exemple, ses membres sont l'ANR, l'IRD, l'Inra... Elle est financée par les différents Etats membres, des fondations, et l'Union européenne, notamment avec le 7^{ème} PCRD. Cependant, la Fondation européenne pour la Science est indépendante de l'Union européenne.

L'un de ses programmes pourrait particulièrement intéresser cette étude : il s'agit du Programme Science de la vie, de la terre, et de l'environnement (Programmes in Life, Earth and Environmental Sciences - LESC³⁹), dont plusieurs appels à projets présentent une approche systémique, comme dans le cas de SIZEMIC⁴⁰ (mai 2007 à mai 2011).

[2.2. Les budgets recherche de l'Union européenne

Les budgets de recherche de l'Union européenne sont en constante augmentation. Ils sont structurés dans un programme pluriannuel cadre de recherche et de développement (PCRD). Le 7^{ème} PCRD, doté d'un budget de 53,3 milliards d'euros, s'étale sur 7 ans (2007 - 2013) au lieu de 4 ans pour les précédents (moyenne de 7,2 milliards / an contre 4,5 milliards/an pour le 6^{ème} PCRD).

Le 7^{ème} PCRD prend les principaux éléments des précédents Programmes-Cadres pour créer des consortiums de partenaires européens, **encourager la collaboration transfrontalière**, permettre la coordination ouverte des activités de recherche et faciliter la flexibilité et l'excellence de la recherche. Il est articulé autour des quatre programmes spécifiques :

- **Coopération** : promouvoir la collaboration entre industrie et recherche publique afin d'atteindre un plus grand leadership dans les domaines clés de la technologie (32,4 milliards d'euros) ;
- **Idées** : soutenir la recherche fondamentale aux frontières scientifiques (programme mis en œuvre par le Conseil européen de la recherche⁴¹) (7,6 milliards) ;
- **Personnes** : faciliter la mobilité et le développement de carrière des chercheurs en Europe et dans le reste du monde (4,7 milliards d'euros) ;
- **Capacités** : contribuer au développement des capacités dont a besoin l'Europe pour "devenir une économie prospère fondée sur la connaissance" (4,2 milliards d'euros).

Dans ces quatre programmes, deux peuvent être intéressants pour les recherches alternatives sur le vivant : Coopération, et idée.

35 - Voir liste des coordonnées

36 - Voir liste des coordonnées

37 - Voir liste des coordonnées

38 - 1, quai Lezay-Marnésia, BP 90015, F-67080, Strasbourg Cedex, France - Tel.: +33 (0) 388767100 - Fax: +33 (0) 388370532

39 - <http://www.esf.org/activities/research-networking-programmes/life-earth-and-environmental-sciences-lesc.html>

40 - <http://www.sizemic.org/> et www.esf.org/sizemic

41 - L'une des nouveautés de ce PCRD est la création d'un Conseil européen de la recherche - CER : première agence paneuropéenne pour le financement de la recherche, le CER a pour objectif de financer des activités de recherche à plus haut risque offrant un gain potentiellement élevé aux frontières de la connaissance ; le CER donne également une chance aux jeunes scientifiques européens.

(2.2.1. Le programme Coopération du 7^{ème} PCRD

Le programme "coopération" comporte 10 thèmes. Seul le thème 2⁴² "**Alimentation, Agri & Pêche, Biotechnologie**" peut nous intéresser, uniquement dans son sous-thème 2.1 : "Production & gestion durables des ressources biologiques & gestion durables des ressources biologiques du sol, de la forêt et du domaine aquatique".

A l'intérieur de ce sous-thème, il faudra suivre les appels d'offre (annuels) concernant plus particulièrement les deux catégories suivantes :

- KBBE-2008-1-1-02: Regulation of environmental responses and developmental processes by epigenetics in crop plants, Call: FP7-KBBE-2008-2B, 48.21 millions d'euros

- KBBE-2008-1-2-01: (CSA-Coord.) [Organic/Low-input Farming & Biodiversity]

Development of appropriate indicators of the relationship between organic/low-input farming and biodiversity, Call: FP7-KBBE-2008-2B

Le coordinateur en France est : PCN BIO, Rafael Garcia-Villar⁴³. Il recommande notamment d'utiliser les réseaux d'aide suivants⁴⁴ :

Régions : "Agence Régionale de l'Innovation", Centres Relais Innovation (CRI), Euro Info Centres (EIC), OSEO innovation...

Universités : "Cellule Europe", SAIC...

Organismes de recherche : "Service Europe", "(EPST) Transfert"...

Les Points de Contact Nationaux : <http://www.eurosfairer.prd.fr>

La Commission européenne : <http://cordis.europa.eu/fp7>

(2.2.2. Le programme IDEE du 7^{ème} PCRD

Ce programme a pour objet la création du Conseil européen de la recherche (CER) dont le rôle sera de soutenir des activités de recherche exploratoire ("**aux limites de la connaissance**"). Il sélectionnera les projets qui lui seront soumis sur la base de critères visant l'excellence scientifique⁴⁵.

Un budget de 7 510 millions d'euros (16 % du PC7)

- Financement de la recherche exploratoire
- Un seul critère : l'excellence
- Approche bottom-up
- Evaluation par les pairs
- **Tous les domaines de la science et de la technologie**
- Remboursement à 100% des coûts éligibles

Les subventions sont de deux types :

1/ Les subventions jeunes chercheurs : *Starting Independent Researcher Grants (StG)*

2/ Les subventions chercheurs confirmés : *Advanced Investigator Researcher Grants (Ag)*

Pour les 3^{ème} Appel et suivants, il reste un milliard d'euros/an.

Pour les subventions jeunes chercheurs (StG) :

Définition de l'équipe

• **Un regroupement de chercheurs qui répond aux besoins du projet** sans aucune contrainte administrative "artificielle". Les membres du groupe peuvent appartenir à une ou plusieurs entités juridiques, soit d'un même pays soit de pays différents, y compris les pays tiers.

- **Taille** : de 1 à 10 personnes.

Ce projet en France est coordonné par le CNRS : <http://www.eurosfairer.prd.fr/7pc/>

L'équipe du PCN ERC (pcn-erc@cnrs-dir.fr) nous a précisé⁴⁶ qu'il s'agissait d'une approche "bottom-up" (ascendante) et non de recherche ciblée, mais que ce programme ERC se proposait de financer des projets individuels de "**recherche exploratoire dans tous les domaines de la science et de la technologie**".

Note sur ce programme IDEE : Monica Deilt, responsable du suivi des activités IDEE du 7^{ème} Programme cadre, confirme que ce programme soutient la recherche à risque à long terme, à la frontière de la connaissance. Cependant elle insiste sur le fait que **les demandes doivent parvenir de porteurs de projet d'excellence, issus d'un environnement scientifique d'excellence...** Si nous prétendons soumettre quelques projets à ce programme, il faudra donc obligatoirement qu'ils soient menés en association avec des chercheurs reconnus.

42 - Il est doté d'un budget de 1 935 millions d'euros.

43 - Tél 05 61 28 51 51, rgarcia@toulouse.inra.fr

44 - http://www.up.univ-mrs.fr/Local/celleurope/dir/user-268/RGU_FP7_FoodAgriBiotech_UESS_PASS.pdf

45 - Voir fiche 2.2. en annexe

46 - Communication personnelle du 21/02/2008

Par ailleurs, il est fort peu probable qu'une partie de ces fonds, comme pour tous les fonds européens, alimente une fondation. **Toutes ces sources européennes de financement sont donc à réserver pour postuler sur des projets spécifiques**, que le futur fonds de recherche pourrait cofinancer.

[3. Ailleurs et à l'international

Rien ne sert de courir après des fonds de grandes institutions internationales si un projet solide n'est pas bâti au niveau européen.

Pour le cas où certains y seraient arrivés, nous citons juste pour mémoire quelques grandes sources de financements internationaux, publics et privés. Il sera intéressant de pouvoir orienter d'éventuels futurs partenaires du Sud vers de tels fonds⁴⁷.

[3.1. Financements publics : CGIAR, FIDA, Banque Mondiale, FAO...

Si le terme "agriculture durable" a été introduit depuis quelques décennies dans le vocabulaire des institutions internationales, notamment de recherche, cette nouvelle thématique ne s'est que très timidement traduite dans certaines recherches en agriculture biologique⁴⁸. Mais encore très peu sur les thématiques d'"approches holistiques", ou "agriculture biodynamique"...

[3.1.1. La FAO

L'organisation pour l'agriculture et l'alimentation des Nations unies finance essentiellement des programmes de développement dans le Sud. Depuis 1999, des programmes spécifiques sont consacrés à l'agriculture biologique à la FAO et un site web dédié a été créé : <http://www.fao.org/organicag/>. En 2002, il a été décidé que l'agriculture biologique serait un domaine prioritaire pour une action interdisciplinaire, et en 2007, le thème de l'agriculture biologique a été inclus dans les "autres domaines multidisciplinaires importants" qui doivent être traités par l'intermédiaire d'actions conjointes liées à des thèmes multidisciplinaires qui conserveront leur statut prioritaire.

Lors de la Conférence internationale de la FAO sur l'agriculture biologique et la sécurité alimentaire, qui s'est tenue à Rome du 3 au 5 mai 2007⁴⁹, les participants ont entre autre proposé de **créer un groupe consultatif pour la recherche sur l'agriculture biologique**, dans le cadre des structures institutionnelles existantes et d'encourager la recherche sur l'agriculture biologique au sein du système du GCRAI et des institutions nationales. Ils proposent aussi qu'une partie plus importante des ressources publiques soit consacrée aux sciences agroécologiques.

Un Réseau de chercheurs intéressés par les expériences de rotation de cultures en agriculture biologique a été créé en octobre 1998 par le bureau régional de la FAO pour l'Europe en collaboration avec le FiBL. Le site web : <http://web.agrsci.dk/plb/ira/orgcrop/index.html> donne une liste des membres, leur courrier électronique ainsi qu'une liste de références.

En conclusion, dans les futurs projets de recherche sur le vivant, la FAO sera donc plus utilisée comme **base de contacts avec les chercheurs de terrain** que comme source de financement. Responsable AB à la FAO : nadia.scialabba@fao.org

[3.1.2. Autres instances internationales

Pour un projet de grande envergure, d'autres instances internationales pourront être approchées. Nous ne les citons ici que pour mémoire : le CGIAR (qui regroupe les grands centres internationaux de recherche), le Fonds global pour l'environnement (GEF)⁵⁰, la plate-forme pour la recherche en agrobiodiversité⁵¹, le European Cooperative Programme for Plant Genetic Resources (ECPGR)⁵², et bien d'autres, malheureusement jamais spécifiques aux "recherches holistiques"...

47 - voir notamment en annexe les fiches 2.6. sur "la Politique du FIDA en matière de don" et 2.7. "Des fonds pour soutenir l'innovation locale", et 2.8. "De l'intérêt des petites subventions"

48 - Voir en page 7 de "Perspectives for Organic Research in Developing Countries", Dr. Gabriele Stoll, Cf. annexe 2

49 - Dont on trouvera le rapport sur : <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/meeting/012/j9918f.pdf>

50 - <http://www.globalenvironmentfund.com/>

51 - <http://www.sgrp.cgiar.org/Publications/PAR%20flyer.pdf>

52 - <http://www.ecpgr.cgiar.org/Introduction/AboutECPGR.htm>

(3.2. Financements privés

Les sources privées de financement sont de plus en plus importantes. Par exemple, la part du PIB américain consacrée à la philanthropie est de 0,76% (155 milliards de dollars, une fois exclus les dons aux églises). Les travaux de recherche d'organisations comme ceux de l'organisation activiste nord américaine ETCgroup, qui travaille à une évaluation démocratique et transparente des technologies et à accroître la diversité biologique et culturelle, sont souvent financés par des fondations privées progressistes, comme CS Fund, Lilian Goldman Charity Trust, ou HKH Foundation, qui pourraient être sollicitées pour soutenir des recherches globales sur le vivant. D'autres grosses fondations, moins ciblées, sont citées pour mémoire ci-dessous.

(3.2.1. Fondation Bill et Melinda Gates et autres⁵³

Depuis l'année 2000, la fondation Bill et Melinda Gates a investi quelque 13,6 milliards de dollars dans des projets nationaux et internationaux. Et les avoirs de la fondation atteignent aujourd'hui 60 milliards de dollars avec l'importante contribution financière de l'homme d'affaires et investisseur américain Warren Buffett.

Dans un nouveau style d'action appelée capital-risque philanthropique (venture philanthropy), la fondation Gates prétend résoudre quelques-uns des graves problèmes de la planète, en particulier dans le domaine de la santé, en optant pour une approche selon elle "pratique et novatrice".

Cependant, sauf à être totalement à cours d'idées sur d'autres pistes de financements, il n'est pas certain que cette source soit des plus éthique. D'abord, parce que cet argent a été acquis à partir d'un monopole inacceptable (mais il pourrait certes être "recyclé proprement"). D'autre part, et surtout, parce que la gouvernance de cette fondation, ses priorités, et les conséquences de ses actions, laissent à désirer, comme le montre l'exemple ci-dessous :

"Bill Gates, avec les campagnes de vaccination menées en Afrique par sa fondation, a déséquilibré le système de soin local. En se focalisant sur le sida, la malaria ou la tuberculose, il a oublié que les enfants souffrent surtout de la faim et peuvent vomir souvent les médicaments. Quant aux médecins, ils préfèrent être mieux payés pour vacciner que pour soigner les maux quotidiens. Paradoxe : les pays où la fondation a le plus investi sont ceux qui ont vu leur taux de mortalité le plus empirer, alors qu'il s'est amélioré là où M. Gates n'investissait pas ses charitables dollars". (in Transrural Initiatives, n°350, 29 janvier 2008).

(3.2.2. La Clinton Global Initiative (CGI)

L'objectif de la **Clinton Global Initiative** (CGI) est de créer un groupe permettant de réunir des personnalités disposant d'importants moyens financiers et des décideurs ayant les idées les plus novatrices. La CGI n'accorde pas de subventions mais agit comme un entremetteur. Dans le cadre de cette initiative, considérée comme une bourse aux dons destinés à des causes utiles, des promesses de dons d'un montant d'environ 10 milliards de dollars ont déjà été enregistrées.

III. Quelques exemples réussis de mécanismes de financements en agriculture biologique

La France n'est bien entendu pas le seul pays à s'être posé la question d'un financement efficace des recherches globales sur le vivant. C'est, là encore, dans l'agriculture biologique que nous trouvons chez nos voisins les exemples les plus aboutis de montages financiers originaux, souvent liés à des fondations, et dont certains, comme le FiBL, datent déjà d'une trentaine d'années.

(1. Suisse : la Fondation FiBL⁵⁴

L'un des exemples les plus aboutis du montage d'une fondation spécifique de recherches en agriculture biologique est celui de la Fondation suisse FiBL⁵⁵, créée il y a 30 ans.

53 - <http://www.infosdelaplanete.org/3094/les-nouveaux-geants-de-l-aide-humanitaire.html>

54 - Voir **fiche 4.2.** en annexe

55 - <http://www.fibl.org/francais/fibl/portrait-suisse.php>

L'Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL) de Frick, en Suisse, est le premier centre mondial d'information et de documentation sur l'agriculture biologique. Il emploie plus de 100 spécialistes. Un institut affilié au FiBL a ouvert ses portes en Allemagne en 2001, et depuis 2004, il existe un FiBL Autriche, ainsi qu'un Bioinstitut, en République tchèque, dont les activités sont centrées surtout sur la formation et la vulgarisation.

Statut et Financement :

En **Suisse**, l'Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL) est **une fondation privée** créée en 1973 par des agriculteurs et des agricultrices bio associés à des chercheurs.

L'Institut de recherche et son service de vulgarisation sont financés par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), par l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP), par les offices cantonaux de l'agriculture, par les communes ainsi que par des organisations privées et des particuliers. Le FiBL se finance en outre grâce à ses nombreuses mandats de recherche et participe à plusieurs projets de recherche sous l'égide de l'UE. En gros, les financements proviennent de trois sources égales : 1/3 des projets de recherche (dont l'UE), 1/3 de subventions publiques ou territoriales (Office fédéral de l'agriculture (OFAG), par l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP), par les offices cantonaux de l'agriculture, par les communes), et 1/3 de prestations (formation, conseil) et dons de particuliers et entreprises.

Le **FIBL Allemagne** est un institut de recherche proche de la pratique et prestataire de service. Association reconnue d'utilité publique, son travail est **financé par les projets et prestations de services** commanditées par des organismes publics allemands, des associations, des entreprises **et l'UE**, ainsi que par les **contributions de fondations** et celles de **ses membres** (il ne dispose d'aucune subvention officielle).

Le FiBL Autriche constitue une interface entre la recherche et la pratique, en particulier dans le domaine de la santé animale. Il soutient les applications de concepts de traitement holistiques prophylactiques et curatifs. Association reconnue d'utilité publique, les recettes du FiBL Autriche en 2005 s'élèvent à 232 000 euros (fonds publics et privés).

Un constat, si FIBL Suisse du haut de ses trente-cinq ans développe une très large gamme de projets de recherche, les FIBL plus jeunes, consacrent leurs talents à la formation, à la vulgarisation et à la communication. Cette stratégie semble payer, vu l'accroissement régulier et la diversification progressive des activités de prestation de services qui constitue la principale ressource. Un exemple à suivre pour la future structure française ?

[2. Allemagne : deux exemples

[2.1. La Foundation for future farming⁵⁶

Les fonds de la Foundation for future farming proviennent d'individus et d'industries soucieuses du développement de l'agriculture biologique en particulier, et "propre" en général. Elle soutient entre autre la transdisciplinarité (disciplines économiques, scientifiques, culturelles et politiques) dans les approches d'agriculture durable, d'emploi et d'écologie.

La Fondation a rassemblé un fonds de trois millions de deutchmark (soit 1,5 million d'euro), qu'elle continue à alimenter par des dons.

L'un de ses objectifs annoncés est de favoriser une recherche biologique interdisciplinaire et holistique.

Cette fondation est abritée par la banque GLS, première banque éthique et écologique en Allemagne (fondée en 1974).

[2.2. L'Institut pour la recherche en agriculture biodynamique

Cet institut⁵⁷, sous statut associatif allemand, a été créé en 1950, financé par des fondations. Il emploie 20 membres dont 8 sont des chercheurs. Il est aujourd'hui financé par des projets de recherche (à 95%) et des donations (à 5%). Ces projets de recherche sont essentiellement financés par des fondations privées, et dans une moindre mesure par des institutions publiques (Ministères, et Union européenne).

56 - <http://www.gmo-free-regions.org/foundation.html>

57 - Institute for Biodynamic Research (IBDF), Cf. coordonnées en annexe 1

(3. En Italie : la Fondation AIAB

La Fondation AIAB (Italie), pour la recherche et l'expérimentation en agriculture biologique et biodynamique, a été créée formellement en juillet 2007⁵⁸. En un an de recherches de fonds, elle n'a rassemblé que 100 000 euros, malgré le soutien de nombreuses ONG, de plusieurs dizaines d'organisations de l'AB italienne, et du patronage du Ministère italien de l'agriculture.

Il existe un débat avec les chercheurs sur la **concurrence de ce nouveau fonds** qui risque d'assécher plus encore les quelques **subventions versées à la recherche** en agriculture biologique. La Fondation monte des appels à projets, et elle répond à des appels européens et du gouvernement italien. Elle établit des coopérations avec le FIBL, l'ITAB, l'Inra, et le DARCOF. La Banca Popolare Etica accueille le compte de la Fondation, mais ne peut statutairement faire partie des fondateurs.

Les donateurs privés sont les gros agriculteurs bios, les traiteurs, les producteurs d'intrants bio.

Les donateurs publics sont le ministère de la recherche pour les projets plus fondamentaux et le ministère de l'agriculture avec le soutien des régions (Toscane, Marques...). Le Ministère de l'environnement n'est pas vraiment intéressé...

(4. Au Danemark : le DARCOF

Le Danish Research Centre for Organic Farming (DARCOF)⁵⁹ s'est établi en 1995 comme un "centre sans murs" où la recherche est réalisée à travers une collaboration interdisciplinaire entre les groupes de recherche participants. L'Etat attribue au DARCOF une enveloppe pluriannuelle (27 millions d'euros entre 2005 et 2010), à charge au DARCOF (6 salariés) de coordonner la recherche avec tous les acteurs.

Les 120 chercheurs de DARCOF restent dans leurs propres environnements de recherche mais collaborent à travers leurs 20 instituts. DARCOF est dirigé par un conseil de direction impliquant des chercheurs d'instituts centraux. Un Comité d'usagers a été installé pour faire le lien avec les utilisateurs de la recherche. Pendant les premières années, plusieurs sources de financements de recherche ont permis de conduire différents projets simultanément, en utilisant les mêmes champs d'expérimentation. Ce qui a permis une coopération et un haut degré d'interdisciplinarité, de synergie et de recherches complémentaires.

(5. En France : la Fondation Internationale Intelligence verte

Il existe une Fondation en cours de construction, qui est prête à discuter pour héberger les questions de recherche. Cette Fondation "F.I.I.V" s'appuie et prolonge une association IV déjà existante, et essaye avec un apport en capital patrimonial personnel, de capitaliser environ 3 à 4 millions d'Euros, ce qui semble suffisant pour pouvoir travailler avec le produit des intérêts placés (150 à 200 000 euro/an).

Noël Raimon, juriste spécialisé sur le droit de Fondations, a contribué avec Thanh Nghiem (qui a mis en place la Fondation Française du WWF) au montage de cette fondation. L'idée est de construire, avec l'aide de plusieurs personnalités, un projet ambitieux (fondation internationale) qui pourra être une fondation "abritante" pour toutes les activités qui concernent le développement durable et le développement de l'agriculture biologique.

A l'heure où nous bouclons cette étude, la Fondation n'est pas encore créée, mais Philippe Desbrosses, son initiateur, se dit prêt à héberger le futur "institut du vivant", et à collaborer avec.

(6. Quelques modèles de financement pour la sélection végétale en bio⁶⁰

Les Fondations, couplées à d'autres sources de financement, notamment celles des utilisateurs finaux, ont permis de financer, pour l'agriculture biologique, une large diversité de variétés adaptées aux divers terroirs. Ces questions ont fait l'objet d'un atelier organisé en février 2007 par European Consortium for Organic Plant Breeding, dont les principales conclusions sont listées ci-dessous.



58 - Voir **fiche 5.1.** en annexe

59 - www.darcof.dk

60 - Tiré de : *"Different models to finance plant breeding"*, février 2007, Edité par Osman, Müller et Wilbois, ECOBP, voir en annexe **fiche 4.1.**

[6.1. Trois sources conjointes : consommateurs, filière et fonds publics

Cette option présentée est celle d'O.Willing de la Fondation allemande pour le futur de l'agriculture (Foundation for Futur Farming). Pour lui, la sélection végétale est une responsabilité sociale qui ne doit pas être seulement réservée au gouvernement ou à celles des semenciers. Le financement de la sélection doit venir d'abord de l'ensemble de la société, la semence étant un produit culturel qui ne doit pas être privatisé. Il propose un modèle sur trois piliers : les consommateurs, la filière (des paysans/jardiniers jusqu'aux distributeurs) et les fonds publics.

La Fondation soutient 26 projets de sélection pour près de 600.000 euros. Elle évalue le coût de développement d'une variété à 60.000 euros pendant 10 ans.

[6.2. Financement par les agriculteurs...

Les royalties payées sur les variétés par les agriculteurs reviennent à 50% aux semenciers et à 50% au sélectionneur. Les sélectionneurs financent ensuite à 80% leurs programmes de sélection grâce à ces "retours sur investissements". C'est le cas de J. Birschitzky de Saatzucht Donau, sélectionneur autrichien qui cherche à combiner sélection conventionnelle/ sélection biologique pour diminuer les coûts en augmentant la taille du programme.

Mais il existe des limites à ce modèle : un petit sélectionneur de pomme de terre néerlandais, J.P. van Loon, montre une profession au départ indépendante mais de plus en plus intégrée par des contrats de coopération dans des grandes compagnies (97% des 160 petits sélectionneurs de pommes de terre sont sous contrat). La compagnie fait les croisements et les sélectionneurs font les observations en champs. Si une variété est inscrite, les royalties (1,25euros/100kg et une moyenne de 400euros/ha) seront partagées. Cette intégration avec le secteur privé est due au désengagement de l'Etat. La stratégie de sélection est celle de la compagnie, le sélectionneur perd le contrôle et est limité dans sa communication.

[6.3. ... ou par une association spécifique

C'est l'exemple du pain "Sativa" en Suisse. Une association sans but lucratif de 1000 membres (sélectionneur, agriculteurs et distributeurs biologiques), Sativa G., est propriétaire des droits d'obtention et de multiplication. Une société, Sativa V, gère les royalties de l'association Sativa. Les royalties permettent de soutenir en partie un programme de sélection de 350.000euros. Avant cela Peter Kunz, le sélectionneur, a été soutenu par des donations des biodynamistes et par la Fondation for Futur Farming.

Mais d'autres voies sont recherchées dont la collaboration avec la chaîne de supermarchés COOP pour la production de pain "Sativa" produit par une coopérative de 30 membres. Kunz vérifie la qualité et l'identité variétale. La réussite commerciale de cette expérimentation a conduit à un contrat exclusif de trois ans et une contribution de COOP au programme de sélection.

Un autre exemple de collaboration a été conduit avec la boulangerie industrielle Ehrdmannhauser qui paye, comme les agriculteurs, une redevance de 5 euros par tonne de production / transformation pour contribuer au programme de sélection. La firme communique sur ses sachets pour obtenir l'adhésion des consommateurs. Et les paysans payent non pas une redevance sur la semence mais sur la production.

[6.4. D'autres pistes de financements

Augmenter les droits de licences, taxe sur la surface cultivée en blé, taxe sur la meunerie, taxe sur le pain. Mais avec des taxes pas trop élevées, permettant à tous les acteurs de la chaîne de participer au financement de la sélection.

La thématique des financements de la recherche en agriculture biologique est donc riche d'enseignements. Nous citons également en annexe deux autres cas, en dehors de cette thématique. L'un montre que la palette potentielle des financeurs peut s'élargir dès lors qu'il s'agit d'un thème "porteur" (cas de la Fédération internationale des droits de l'homme⁶¹ qui donne une idée de la multiplicité des partenariats et des montants engagés - plus de 9 millions d'euros réunis pour lancer la SICAV éthique de partage) ; et l'autre cas montre que plusieurs associations peuvent se réunir sur une thématique donnée pour drainer ensemble des fonds : c'est le cas de l'association non-violence XXI⁶².

En conclusion, les pistes de structures à créer pour drainer des financements (association, fondation...), les bailleurs à sonder (public, privés, particuliers...), les activités à exercer (vente de services ou uniquement répartition d'argent...), sont nombreuses. Les cas réussis (notamment FibL) doivent souvent leur succès à deux phénomènes : reconnaissance de leur légitimité par la qualité et pertinence des services fournis ; et aides publiques. Nous discutons dans la partie suivante les structures, rôles possibles et bailleurs potentiels pour financer les recherches sur le vivant en France.

61 - Voir fiche 3.5. en annexe

62 - Voir fiche 3.7. en annexe

IV. Des propositions

Au vu de ce bref état des lieux des financements disponibles, il convient maintenant de s'interroger sur la meilleure façon de financer des recherches alternatives sur le vivant : création d'une structure spécifique pour drainer des fonds ? D'une structure d'actions de recherche dissociée de la recherche de fonds ? Addition de multiples sources déjà existantes ? Ou bien encore un mixte de ces solutions ?

[1. Discussion sur la pertinence d'un fonds spécifique

Un fonds sur le développement des recherches et de la formation sur les approches globales du vivant est-il possible et viable ? C'est la question majeure de cette étude. Dans la partie suivante, nous discutons la pertinence de créer un tel fonds, versus les alternatives si ce fonds n'est pas créé. Nous concluons qu'il y a plus d'avantages selon nous à créer un fonds spécifique, avec une mise en garde sur les dangers possibles.

[1.1. Les risques de création d'un fonds spécifique

[1.1.1. La pertinence d'un fonds spécifique : risque de marginalité ?

Créer un fonds à part, spécifique pour des recherches sur le vivant, peut séduire *a priori* : qui n'a pas rêvé de s'affranchir des problèmes de financement pour se concentrer uniquement sur l'objet de sa recherche ?

Pourtant, il faut être conscient des possibles biais et freins à long terme que pourrait entraîner la création d'une telle structure de financement sur le développement plus général d'une approche systémique au sein de la recherche conventionnelle. En effet, si en se démarquant radicalement avec un fonds spécifique, on affirme clairement ses positions à court terme, on prend aussi le risque de marginaliser ses idées et d'empêcher leur intégration à moyen et long terme dans la recherche "officielle". Et c'est pourtant là que sont, on l'a vu, les grandes ressources de financement (notamment celles de l'Union européenne), et donc, à terme, les grands impacts sur la société.

[1.1.2. La pertinence d'un fonds spécifique : risque de perte d'énergie et d'argent ?

Créer un fonds spécifique, quelque soit la forme et le statut de ce fonds, pose aussi la question des moyens en ressources humaines, donc la question du temps et de l'argent à consacrer à cette activité. Il faut alors mettre en parallèle les dépenses que feraient plusieurs organismes pour aller chacun de leur côté, "à la pêche aux subventions", avec celles que générerait la création d'un fonds spécifique qui servirait ensuite à financer ces différentes structures⁶³. Bien entendu, il ne s'agit pas ici de se lancer dans une étude économique fine, d'autant moins qu'il serait difficile d'être exhaustif dans les organisations actuelles pouvant prétendre à ce fonds.

On peut cependant intuitivement affirmer que le fait de mettre une interface (le fonds spécifique) entre les fonds totaux potentiellement disponibles (publics et privés) et les projets de recherche, entraîne a priori une ponction sur ces fonds, équivalente aux coûts de fonctionnement (salaires et frais) de ce fonds⁶⁴... Mais la spécialisation d'un organisme dans la recherche de fonds peut cependant se révéler à terme moins coûteuse que de laisser chacun monter ses projets.

[1.1.3. Les alternatives au fonds spécifique

Ces deux obstacles principaux - marginalisation, perte de ressources liées au fonctionnement - nous conduisent à nous interroger sur les alternatives à ce fonds spécifique pour financer les recherches globales sur le vivant.

[1.1.3.1. S'insérer dans des réseaux de recherche existants

On a vu dans la **partie II** que de nombreuses initiatives de "recherche globales" sur le vivant commencent à voir le jour. Pourtant, la majorité d'entre elles sont encore éloignées de l'approche globale que défendent les futurs bénéficiaires de ce fonds spécifique (notamment sur l'aspect participatif).

63 - voir en annexe la fiche 2.5. sur le fonds de solidarité H-Y, dont les coûts de fonctionnement frôlent les 50%.

64 - voir en annexe la fiche 5.4. de J-Y. Fromonot (Intelligence Verte)

Ce qui n'empêche pas certains chercheurs issus de ces instituts de collaborer ponctuellement ou de façon plus pérenne à des projets participatifs de recherches globales, avec la société civile et des entreprises, notamment autour de projets d'agriculture biologique. On trouvera en annexe⁶⁵ une liste de partenariats possibles.

D'autres laboratoires, programmes, ou chercheurs isolés mènent ou souhaitent mener ce genre de recherche. Avec ou sans fonds spécifique, c'est avec eux en priorité qu'il faudra travailler.

[1.1.3.2. Rechercher des subventions au “coup par coup”

Rechercher des subventions au “coup par coup” est la situation qui prévaut aujourd'hui. Le seul apport de cette étude serait alors de lister des bailleurs sensibles à cette problématique.

[1.1.3.3. Vendre des services

Différents services peuvent être vendus : formations, analyses, appuis techniques... Nous avons vu dans l'exemple précédent du financement de l'amélioration variétale en bio que les usagers et les filières de marché peuvent parfaitement, à terme, rémunérer cette recherche. Pourtant, on le pressent, les bénéfices dégagés par ces activités n'arriveront que difficilement à subventionner des recherches plus pointues et fondamentales, notamment sur du moyen et long terme.

[Conclusion opérationnelle

Seuls les partenariats avec des équipes de recherche en place semblent à même d'ouvrir des perspectives, si l'on veut avancer de façon rapide sur une approche de recherche globale plus “massive”. Toutefois, cela ne sera pas suffisant pour les raisons que nous abordons en partie suivante.

[1.2. Les risques de non création d'un fonds spécifique

[1.2.1. Le manque d'autonomie

Le témoignage d'une généticienne biomoléculaire à l'Inra de Versailles est significatif quant à la marge de manœuvre dont disposent les chercheurs dans des instituts conventionnels de recherche. Séduite par “*l'approche goethéenne*”, elle a commencé à poser des questions différentes sur le fonctionnement du vivant. Intéressée par la plasticité adaptative du blé, avec comme partenaire le RSP, elle est contrainte par la direction département de biologie végétale de l'Inra d'arrêter sa recherche (pourtant financée dans le cadre d'un projet PICRI) qui, selon cette direction, est marginale et n'est pas bio-moléculaire. Son constat : on ne peut pas aller contre la machine Inra. L'école doctorale a bloqué les thèses, on se heurte à un mur de la part des commissions d'évaluation. Le CNRS a investi le secteur végétal, mais en recherche fondamentale réductionniste, où il est de plus difficile de faire accepter le participatif. Il y a de moins en moins d'accès aux financements européens, la recherche dépend donc de l'ANR. Globalement c'est un système où tous les jurys se cooptent. Sa conclusion : il faut donc plutôt créer quelque chose d'indépendant⁶⁶.

Elle n'est bien sûr pas la seule dans son cas. Nombreux sont les chercheurs “non conventionnels” qui se sentent à l'étroit dans leurs propres instituts.

[1.2.2. Le manque de visibilité des recherches globales sur le vivant

L'absence d'un pool de recherches globales sur le vivant contribue à la non visibilité de ces approches alternatives. Seule la constitution d'une masse critique de recherches pourra à terme convaincre du bien fondé de ce genre d'approche. Il faut donc dans un premier temps travailler à accumuler ces résultats de recherche, capitaliser les connaissances déjà acquises, lister les savoirs paysans révélateurs du fonctionnement du vivant... Et c'est sans doute en unifiant ces connaissances au sein d'un même projet global que l'on pourra les rendre visibles.

[En conclusion : il faut créer un fonds spécifique, adapté

L'absence d'un fonds et d'une structure spécifiques engendre donc de nombreux obstacles et plaident en faveur de leur création. Mais la création d'un tel fonds doit surmonter aussi les inconvénients listés au préalable (perte d'énergie, marginalisation...).

65 - Voir fiche 4.3. en annexe

66 - Voir aussi fiche 5.8. d'une chercheuse Inra en annexe

Il doit notamment être générateur d'une augmentation de la qualité du travail accompli, et/ou rendre les fonds disponibles égaux ou même supérieurs. Comment ? Plusieurs conditions doivent être réunies :

- Que la création de ce fonds, en rendant visible une nouvelle approche de recherche jusque là marginale, contribue à **augmenter les ressources financières potentielles** : nouveaux appels d'offres publics (travail de lobby en amont pour les co-rédiger), sensibilisation accrue de donateurs privés...

- Que la gouvernance de ce fonds **augmente la qualité et la pertinence des travaux financés**. Ce résultat est possible en réunissant un vaste panel d'acteurs, issus de la recherche et de la société civile, partageant une charte commune, et en co-formulant des projets de recherche jugés parfois jusque là "farfelus" (priorisation de thèmes, concentration de moyens à un moment donné, protocoles sur du long terme...).

On le voit, la création de fonds devra nécessairement suivre certains principes pour être un succès. Nous le discutons dans les parties suivantes.

[2. Délimitation de l'objet du fonds spécifique

[2.1. Les projets de recherche

Les projets de "recherches orphelines" abordés de façon générique dans la partie I, seront bien entendu précisés et définis par les parties prenantes, suite à des processus collectifs de décision. Nous en donnons quelques exemples dans la partie concernant *la réflexion collective des acteurs de la création d'un futur institut du vivant*. Car il semble évident que pour amorcer le fonds de recherche, il faudra sans tarder définir un pool de projets, au moins dans leurs grandes lignes.

Cependant, et pour faire avancer plus globalement la connaissance sur le fonctionnement du vivant, il faudra développer d'autres axes d'actions, au-delà des projets de recherche eux-mêmes.

[2.2. Pénétrer les structures conventionnelles de recherche : partenariats et lobby

On l'a dit, les principales masses financières consacrées à la recherche sont entre les mains de l'Union européenne d'une part (7,2 milliards d'euro/an), des centres de recherches publics de l'autre (ANR : 955 millions d'euros en 2008).

L'un des axes de travail de la future structure doit donc consister à se rapprocher progressivement de ces fonds, pour en bénéficier en partie et ainsi réorienter la recherche sur le vivant.

Il s'agit donc à la fois de guetter les appels d'offre proches de nos thématiques, mais aussi de construire patiemment des rapports de force influençant les appels d'offre, en s'appuyant par exemple sur les premiers résultats obtenus.

L'un des axes de travail peut être sur le financement lui-même de la recherche, en proposant des réorientations de crédits de recherche ou d'affectations de taxes diverses collectées par l'Etat.

[2.3. Réinventer la participation citoyenne

Le thème de la participation citoyenne doit à la fois être vécu dans le fonctionnement de la structure, et théorisé par cette même structure. Il fait intrinsèquement parti de la problématique de la recherche holistique, tant pour définir les thèmes de recherche, que pour trouver des solutions à son financement.

Redonner du pouvoir aux citoyens, grâce entre autre à la maîtrise de la recherche et de ses applications, c'est rendre la recherche intelligente, au service du bien public.

[3. Type de structure

Puisqu'il s'agit de créer un fonds spécifique, nous débattons dans cette partie du type de structure le plus adéquat pour collecter ces fonds : faut-il en effet une structure uniquement dédiée à la collecte de fonds, pour les reverser ensuite à d'autres structures qui mèneraient les recherches ? Faut-il au contraire réaliser la fonction de collecte et de recherche au sein de la même structure ? Faut-il enfin tabler sur une structure ciblée, audacieuse dans son approche (revendiquant le changement de paradigme), quitte à se couper de fonds "conventionnels", ou au contraire "jouer l'ouverture" par un discours plus consensuel, réformiste, sur la recherche ?

[3.1. Une structure ouverte ou fermée ?

Afin d'être clairs sur les enjeux de ce fonds, nous présentons deux options extrêmes possibles⁶⁷: une structure "ciblée" et une structure plus ouverte.

La structure "ciblée" ne chercherait pas de compromis avec la recherche officielle, et resterait donc cantonnée aux "donateurs convaincus" (fondations sensibles, particuliers militants...) et donc à un budget limité. Cette structure serait réduite, les frais de fonctionnement également, les contrôles de l'utilisation des fonds limités car s'adressant à un cercle coopté. L'autonomie serait totale (mais la marginalisation risque d'être forte). Les fonds récoltés seraient de l'ordre de quelques centaines de milliers d'euros, affectés principalement aux projets.

La structure plus ouverte, faisant des compromis avec la recherche officielle, serait susceptible de drainer des fonds publics et privés plus larges. On se rapproche, dans ce cas, d'un fonctionnement classique plus institutionnel : une partie des fonds récoltés sont affectés au fonctionnement, leur distribution sera négociée avec les donateurs principaux, des systèmes de contrôles sur l'utilisation des fonds seront mis en place... On peut alors envisager des fonds de quelques millions d'euros, avec cependant des frais de fonctionnement de l'ordre de 150 000 à 200 000 euros (5 à 6 personnes). La négociation permanente avec les institutionnels, même si elle est parfois lourde à gérer, pourrait être féconde dans la propagation d'une nouvelle conception de la recherche.

La discussion avec les acteurs du futur "institut du vivant" a fait ressortir les deux besoins (radicalité et ouverture) comme complémentaires. Mais ces deux discours seraient portés par deux structures différentes : une association, couplée à une fondation. La radicalité pourra être portée par l'une ou l'autre structure, les implications étant cependant différentes, en terme d'image extérieure (voir la partie : la création d'un futur "institut du vivant").

[3.2. Une structure spécifique d'action ? : intérêt et risques

Une structure qui draine des "fonds spécifiques" ne signifie pas pour autant une structure spécifique d'action. Comme nous le voyons dans le tableau ci-dessous, le fonds peut être redistribué à d'autres structures (organisation encore appelée "centre sans murs"), de manière coordonnée, ou gardé par cette structure pour mener ses actions (organisation nommée "sous le même toit"). Ces dénominations sont empruntées aux deux modèles de recherche en AB en Europe :

1/ celui du "centre sans murs", tel qu'au Danemark (voir l'exemple du DARCOF, présenté en partie III-5)

2/ celui d'un centre de recherche dominant, comme en Suisse avec le FiBL (voir FiBL). Pour Urs Niggli (directeur du FiBL), une recherche (fondamentale et appliquée) intégrée à la vulgarisation et au développement, sous le "même toit", est le gage d'un engagement durable des chercheurs et d'une masse critique suffisante pour amorcer un développement de l'AB.

Quelques exemples :

	Fonds spécifiques pour...
...une structure spécifique d'actions	FiBL, Fondation AIAB, fondation Terres de lien, Fondation Intelligencverte...
...des structures multiples	ITAB et recherche AB française..., DARCOF, CORE ORGANIC ⁶⁸ , Non violence XXI...

En conclusion, pour nous, les hypothèses sont les suivantes :

- pour une structure "fermée", entre personnes déjà acquises à la "cause de la recherche globale" telle que définie en introduction, une première hypothèse est de monter une seule structure opérationnelle, agissant à la fois pour collecter des fonds et pour mener les recherches ;
- seconde hypothèse : une structure fermée mais avec le modèle d'une recherche "sans toit" : redistribution des fonds à plusieurs structures de recherche coordonnées ;
- pour une structure ouverte, plus ambitieuse dans le long terme, on peut penser au montage d'au moins deux structures distinctes : une structure spécifique de collecte de fonds (avec un statut de fondation, voir la partie suivante), et une (ou des) structures opérationnelles de recherche.

C'est cette troisième hypothèse qui nous semble la plus opérationnelle et qui pour l'instant semble également séduire les promoteurs de l'institut du vivant.

67 - Tiré de l'étude : Brac de la Perrière, Robert Ali, Cf. annexe 2

68 - CORE ORGANIC est le réseau européen sur la recherche en bio. Financé pendant trois ans par l'Union européenne, ce réseau se propose d'établir un programme européen coordonné de recherche en AB

[4. Le statut de la future structure

Sous quelle forme doit-on créer ce fonds ? Doit-on s'appuyer sur une fondation déjà existante, ou en créer une à part ? Voici un bref tour d'horizon des structures de fondations et quelques exemples de fondations existantes. La finalisation d'une Fondation demandera à être appuyée techniquement par un juriste spécialisé en fondation⁶⁹.

[4.1. Les fondations reconnues d'utilité publique

“La fondation est l'acte par lequel une ou plusieurs personnes physiques ou morales décident l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources à la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif” (loi du 23 juillet 1987). Cette “affectation irrévocable” est le garant de la pérennité de la fondation puisque les biens ainsi donnés ou légués ne peuvent être repris. A la différence d'une association, une fondation n'a pas de membres cotisants.

La reconnaissance d'utilité publique est accordée par décret en Conseil d'État et signée du Premier Ministre et du Ministre de l'Intérieur (de quelques mois à deux ans).

Les conditions à remplir :

- le caractère d'intérêt général de l'objet de la fondation ;
- une dotation initiale dont les revenus doivent permettre le financement des actions que la fondation entend mettre en œuvre. La dotation initiale d'une fondation reconnue d'utilité publique peut être versée en plusieurs fractions sur une période maximum de dix ans à compter de la date de publication au Journal officiel du décret qui lui accorde la reconnaissance d'utilité publique⁷⁰. Le Ministère de l'Intérieur exige notamment une **dotation initiale minimale d'un montant supérieur à un million d'euro** avant de se pencher sur le dossier de reconnaissance d'utilité publique.

- la composition de son Conseil d'administration qui comprend un collège de membres fondateurs garantissant l'esprit de la fondation, un collège de membres cooptés choisis en raison de leur compétence dans le domaine d'action de la fondation et un collège de membres de droit (dont le Ministre de l'Intérieur ou son représentant) qui veillent à l'application des règles que la fondation s'est obligée à respecter dans ses statuts.

- En cas de consommation de la dotation initiale, il est mis fin à la fondation lorsque le capital restant est égal à 10% du capital initial.

Les spécificités :

Une fondation reconnue d'utilité publique a la capacité juridique de recevoir des libéralités :

- des **dons manuels** qui permettent des déductions fiscales au profit des donateurs dans les limites fixées par la loi ;

- des **donations** par acte authentique donnant lieu également à des déductions fiscales au profit des donateurs, la fondation bénéficiant d'un régime particulier en matière d'exonération des droits de succession à titre gratuit ;

- des **legs** consentis par testament donnant lieu également à des exonérations en matière de droits de succession à titre gratuit.

Elle peut faire appel à la **générosité publique**.

On verra dans le paragraphe 6.2.1. que ces fondations peuvent être opérationnelles (c'est-à-dire mener des actions) ou seulement distribuer des fonds.

Fondation de Recherche⁷¹

La Fondation de recherche n'est rien d'autre qu'une Fondation reconnue d'utilité publique, bénéficiant donc de tous les avantages de ce type de Fondation (notamment en matière de fiscalité).

Un établissement public à caractère scientifique ou culturel a le droit de créer une fondation et de faire bénéficier ses donateurs, et ses entreprises mécènes, de la réduction fiscale liée à la générosité (66% pour un particulier, 60% pour une entreprise).

Le Gouvernement a pris des mesures pour favoriser les dons aux fondations de recherche d'utilité publique (loi relative au mécénat, aux associations et aux fondations d'août 2003, création d'un fonds de 150 Meuros inscrit dans un “compte d'affectation spéciale”). Depuis 2004, 10 nouvelles fondations ont été créées, dont la dotation a été constituée conjointement par les acteurs privés et par l'État⁷² (près de 62 Meuros ont été ainsi financés par l'Etat pour leur création).

69 - Voir un juriste spécialisé sur le droit de Fondations (avec la Fondation Intelligence verte ou le WWF par exemple)

70 - Loi n°2003-709 du 1 août 2003

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006069014&dateTexte=20080220>

71 - Voir **fiche 3.2.** en annexe

72 - <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20249/les-fondations-pour-la-recherche.html>

Par ailleurs, trois fondations existantes, l'Institut Pasteur, l'Institut des hautes études scientifiques et Supélec, se sont inscrites dans cette démarche, via un fonds dédié : l'abondement de l'État au capital de ces fondations a été maximal, soit 1 euro public pour 1 euro privé.

Le futur fonds aura-t-il intérêt à (et pourra-t-il s'il le souhaite) choisir ce statut ? Tout dépendra des premiers fonds recueillis, qui doivent être, rappelons-le, supérieurs à un million d'euros pour créer une fondation reconnue d'utilité publique. Nous en doutons, au moins au départ.

[4.2. Les fondations de coopération scientifique⁷³

Une "Fondation de Coopération scientifique" est une personne morale de droit privé, à but non lucratif, soumise aux règles relatives aux fondations reconnues d'utilité publique.

Le Pacte pour la recherche a établi la possibilité pour la communauté scientifique de créer, avec l'aide financière de l'État, des réseaux thématiques de recherche avancée (Rtra) pour conduire des projets d'excellence scientifique. Pour chaque nouveau Réseau thématique de recherche avancée, une Fondation de coopération scientifique est créée. La liste des Rtra est établie par le Gouvernement.

Bien sûr, il ne s'agit pas pour le futur fonds sur le vivant de se créer sous statut de Fondation de coopération scientifique, puisqu'on a vu qu'il s'agissait essentiellement de regrouper des établissements officiels de recherche déjà existants. Par contre, la question peut se poser de travailler directement, comme un apport de la société civile, au sein d'un RTA existant, sans créer de structures supplémentaires.

[4.3. La Fondation abritée (ou sous égide)

La fondation abritée **n'a pas le statut de personne morale**, et est hébergée au sein d'une autre fondation dite abritante : Institut de France (qui regroupe plusieurs académies, dont l'académie de sciences), Fondation de France, ou autre⁷⁴... C'est l'organisme qui l'héberge qui gère son budget.

On distingue deux types de fondations abritées correspondant à des motivations et, le cas échéant, des objectifs différents⁷⁵ :

- **les fondations avec dotation**, à l'origine desquelles se trouvent le plus souvent des particuliers mais aussi des associations. Elles sont constituées pour une durée indéterminée et réalisent leur objet au moyen des revenus de la dotation, et cessent le cas échéant leurs activités avec l'épuisement de la dotation.

- **les fondations sans dotation** appelées aussi fondations de flux, dont les initiateurs sont des particuliers mais aussi des entreprises. Elles se constituent pour une durée déterminée, généralement assez courte (cinq à dix ans) et réalisent leur objet par consommation des sommes affectées aux programmes d'action retenus à l'origine. Les versements s'effectuent pendant une durée minimum de trois ans, le montant cumulé s'élevant à 160 000 euros minimum.

Notons que ce dernier statut de "fondations sans dotation" semble être le plus proche de la structure à créer, du moins dans un premier temps, et en supposant une absence de "gros" capital initial (inférieur au million d'euros).

Notons enfin que la loi 87-571 du 23 juillet 1987 sur les fondations distingue deux possibilités :

Article 5 : La fondation abrite uniquement le compte d'associations tierces ayant leur personnalité juridique propre. La fondation abritante accepte d'encaisser les financements de ces associations et de les contrôler, et émet le reçu fiscal. Mais d'après la Fondation WWF, peu de fondations abritantes acceptent d'abriter des associations avec personnalité juridique (à cause du manque de contrôle sur l'association).

Article 20 : Cet article offre la possibilité d'abriter des fondations, alors appelées fondations abritées ou sous égide, sans personnalité juridique.

[4.4. Les fondations en Suisse

Les statuts des fondations en Suisse étant plus avantageux qu'en France, nous présentons donc cette option pour la future structure, qui dépendrait alors du droit suisse.

De par leur statut fiscal attractif (allant jusqu'à une exonération totale d'impôts), les fondations occupent une place très importante en Suisse, en particulier celles qui poursuivent un intérêt d'utilité publique à vocation internationale. Une importante modification de la Loi sur les fondations

73 - Voir fiche 3.I. en annexe

74 - <http://www.cf-fondations.fr/creer-une-fondation/etapes-et-procedures/creer-une-fondation-abritee/>

75 - http://associations.societegenerale.fr/EIR-Le_statut_de_fondation___quel_avenir_pour_les_associations_et_les_entreprises___-sv-asso-rq-lettre_t-1-2.html

est entrée en vigueur le 1er janvier 2006, qui rend le droit des fondations plus flexible et plus attrayant, en particulier sur le plan fiscal. En même temps, elle renforce la transparence et la sécurité juridique. Selon les articles 80 à 89 du Code civil suisse, pour créer une fondation, il faut établir devant notaire un acte de fondation, mettre à disposition un capital suffisant (un capital de 50 000 francs suisses (32 000 euros) est le seuil minimal requis dans la pratique et fait jurisprudence). Il faut également s'inscrire au registre du commerce. Le fondateur peut choisir librement le but auquel ses biens seront affectés. Elle est soumise au contrôle de la collectivité publique.

Dans les statuts type :

1/ toutes les décisions sont prises par le Conseil de fondation : au moins un Suisse résident doit en faire partie.

2/ il doit y avoir un réviseur comptable agréé par l'autorité de surveillance, qui fait un rapport certifiant les comptes⁷⁶.

L'autorité cantonale peut décider d'un statut de reconnaissance d'utilité publique (statut au spectre beaucoup plus large qu'en France). Il existe un accord entre la Suisse et la France qui veut qu'une structure d'utilité publique en Suisse soit reconnue comme telle en France.

On estime qu'il existe en Suisse pas loin de 20 000 fondations (10% du total européen) disposant d'une fortune totale de 30 milliards de francs suisses et distribuant un milliard par an (soit 620 millions d'euros).

La SwissFoundations (Association des fondations donatrices en Suisse⁷⁷) rassemble 48 d'entre elles⁷⁸. Cette association faitière des fondations donatrices en Suisse ne se charge pas de soutenir directement des projets, mais a mis en ligne le répertoire fédéral des fondations, disponible en Français : <http://www.edi.admin.ch/esu/00475/00698/index.html?lang=fr>

(4.5. En conclusion, quel statut choisir ?

De ces trois structures, laquelle retenir pour une future Fondation du vivant ? Il semble que dans un premier temps, et si l'on souhaite rester en France, la **Fondation abritée** sans dotation soit la voie la plus simple (peu de gestion, fonds minimal moins important que la Fondation reconnue d'utilité publique). Les Fondations de recherche ou fondations de coopération scientifiques sont plus institutionnelles.

Si cette idée est retenue, il faudra trouver une Fondation abritante, telle la Fondation du WWF ou la future fondation Intelligence verte. Une association spécifique de préfiguration de cette fondation abritée devra être créée pour avancer dans les premières étapes de création et la collecte des premiers fonds. Reste à savoir si cette création se ferait sous l'article 5 (la Fondation abrite une association à personnalité juridique propre) ou sous l'article 20 (fondation abritée sans personnalité juridique).

Le Centre français des fondations recommande alors de s'entourer des personnes suivantes :

- **Un juriste spécialisé** dans le droit des organismes sans but lucratif (notamment pour la composition de l'organe collégial, les délégations de pouvoir si le nombre de donateurs est supérieur au nombre de fondateurs).

- **Un notaire** pour accompagner la réflexion autour des questions testamentaire, de donation entre vifs, de donation temporaire d'usufruit, etc.

- **Un banquier** pour consolider le dossier sur les aspects dotation initiale, sources de financement et budget prévisionnel.

Si une "délocalisation" en Suisse est envisagée, on peut alors songer à créer une Fondation à part entière, reconnue d'utilité publique.

76 - Groupe d'intérêt jeunesse, "l'association ou fondation, quelles différences ?", Cf. annexe 2

77 - http://swissfoundations.ch/daten/portrait/downloads/fr/Statuten_frz.pdf

78 - <http://www.swissfoundations.ch/de/portrait/mitglieder.html>

[5. Les principes de gouvernance du futur fonds

La recherche institutionnelle d'abord, puis d'entreprises ensuite, a souffert par le passé de plusieurs maux : concentration de gros moyens entre les mains de quelques mandarins influents, prédominance d'une approche cartésienne au détriment de la vision d'ensemble systémique, puis, avec le rôle croissant des capitaux privés, nécessité d'applications industrielles pour un rapide retour sur investissement. Montrer comment fonctionne réellement le vivant, et surtout démontrer que la nature cultivée n'a pas toujours besoin d'intrants pour se développer, n'intéresse bien sûr pas la sphère entrepreneuriale.

Le parallèle de l'agriculture biologique est à ce sujet édifiant : pendant 50 ans, la recherche s'est mise au service de l'agriculture intensive, à coups d'intrants et d'hybrides, et aujourd'hui d'OGM⁷⁹.

Rompre avec ces déviations signifie inventer une autre gouvernance de la recherche, et donc une gouvernance novatrice de ce futur fonds, basée sur une approche "bottom up" : les futurs utilisateurs de la recherche sont ceux qui définissent les questions de recherche. Charge aux chercheurs, lorsqu'ils ne sont pas ces utilisateurs (reconnaissons que le praticien n'est pas toujours chercheur), de traduire ces questions en thèmes de recherche, dans un processus itératif de co-construction de ces thèmes. C'est la démarche utilisée par le réseau semences paysannes⁸⁰.

Dans un remarquable document⁸¹ sur le développement endogène et la diversité bioculturelle présenté à Genève en 2006, Michel Pimbert de l'IIED ne dit pas autre chose : *"il faut rompre avec l'approche descendante et le rôle prépondérant de la recherche contrôlée par les entreprises, pour rendre plus de responsabilités et pouvoir de décision aux paysans, indigènes, acteurs des filières agroalimentaires, consommateurs et citoyens dans la production d'un savoir social et écologique. L'ensemble de ce processus devrait conduire à la démocratisation de la recherche, des protocoles basés sur différentes formes de savoirs de spécialistes et non spécialistes, et une extension de réseaux horizontaux d'apprentissage et d'actions. Ceci implique de nouvelles valeurs culturelles et professionnelles, la reconnaissance de la légitime participation des citoyens, des moyens nouveaux pour produire et valider des connaissances, et des processus participatifs accessibles à tous"*.

[Conclusion opérationnelle

Entre la volonté d'une participation large de tous les acteurs, dès les premiers pas de la création de ce fonds, et l'efficacité dans la mise en place d'une telle structure, il faudra savoir être pragmatique.

C'est pourquoi nous proposons que les premières discussions opérationnelles aient lieu au sein d'un groupe de personnes motivées, qui progressivement coopteront les acteurs de leur choix. Le groupe actuel qui réfléchit aux suites à donner à l'Institut Kepler (sur les méthodes sensibles et méthodes goethiennes, phénoménologiques d'approche des plantes) est sans doute l'un des groupes légitimes pour construire cette nouvelle structure.

A l'image du réseau Semences paysannes, ou de tout autre structure militante se réclamant de la participation citoyenne, un cercle de "garants de l'éthique" du projet doit être constitué. Ce dernier peut se confondre avec le conseil d'administration de la Fondation (personnes physiques et/ou morales), et faire appel à des personnalités extérieures connues pour leur engagement, au niveau national ou international.

Et si la rigueur éthique doit être garantie, la rigueur scientifique doit l'être aussi. L'adjonction de "grosses pointures du systémique" (à l'image du sociologue et philosophe Edgar Morin, père de la pensée complexe...) serait bien sûr un plus.

[6. Le recueil des fonds : où et comment ?

Particuliers, héritier(e)s, donateurs privés, entreprises, fonds publics, initiatives mises en place par la fondation, création d'un capital qui génère des intérêts... : les idées de sources de financements sont nombreuses, mais leur accès en pratique reste un challenge⁸².

[6.1. Recueillir des fonds publics pour la recherche

Ce sont les pistes présentées en partie II- 1.1.

79 - Cf. Calame Matthieu (2), Cf. annexe 2

80 - <http://www.semencespaysannes.org/>

81 - Pimbert, M., Cf. annexe 2

82 - Voir en annexe fiche 2.3. "le financement du partenariat"

[6.2. Recueillir des fonds privés de fondations et/ou d'entreprises

Il existe de plus en plus de fondations dans le monde, avec un patrimoine toujours plus grand (l'ordre de grandeur se situerait aujourd'hui au-dessus de 200 milliards d'euros⁸³).

Il existe deux catégories de philanthropes⁸⁴ :

1/ la première catégorie "old money" regroupe ceux qui ont une tradition familiale de philanthropie avec de l'argent qu'ils ont hérité ;

2/ la deuxième catégorie sont des entrepreneurs qui ont fait fortune récemment. Ils abordent la philanthropie avec la même énergie, la même ardeur que pour leur entreprise. Souvent ils souhaitent accompagner la structure, et s'ils sont à la retraite, ils s'investissent en temps.

Il existe des initiatives de collectes de fonds, en ligne sur le web, que nous avons regroupées en annexe⁸⁵, mais que nous n'avons pas testées, car plus tournées vers l'humanitaire et le social.

[6.2.1. Les fondations privées

Qu'elles soient abritées dans une Fondation, ou reconnues d'utilité publique, de multiples fondations privées (dont les fonds proviennent de patrimoines privés et/ou de la générosité du public), aident des associations en leur versant des subventions.

Il existe près de 1500 fondations en France, dont 500 fondations reconnues d'utilité publique, parmi lesquelles une vingtaine, souvent spécialisées thématiquement, ont le statut de fondation abritante. Le Centre Français des Fondations⁸⁶, créé en 2002, regroupe 130 de ces fondations, et donne la liste de toutes les fondations abritantes⁸⁷.

Parmi ces fondations, 70% ne font que distribuer des fonds, 10% distribuent des fonds et mènent des actions, enfin, 20% ont été créées pour mener des actions⁸⁸ (elles sont dites "fondations opérationnelles"). On trouvera quelques exemples de ces fondations opérationnelles dans les parties 1.2 et 1.3.

Ces fondations représentent ensemble un capital de 3 milliards d'euros, dont 50% sont affectés à la santé et 25% au social, caritatif et humanitaire...

Et pour l'environnement ?

D'après l'Observatoire de la Fondation de France⁸⁹, 55 fondations ont comme objet l'environnement ou le développement durable. Elles représentent 3,6% des fondations françaises recensées fin décembre 2007. Certaines d'entre elles se sont réunies début février 2008, pour coordonner leurs actions⁹⁰. Mais Laurence Cordelier⁹¹, chargée de mission au Centre Français des Fondations, nous affirme que la liste de ces fondations qui soutiennent des projets environnementaux n'est pas publique.

En l'absence d'une telle liste, nous ne pouvons que citer les plus connues, dont certaines seraient susceptibles d'abonder un fonds spécifique pour des recherches alternatives sur le vivant :

Fondation Charles Léopold Mayer, Un monde par Tous, Fondation Nicolas Hulot, Fondation Nature et découvertes, Terre Humaine, Fondation Ecocert, Fondation de France... dont on trouvera les coordonnées en annexe.

Notons que la Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'homme (FPH), travaille à ce qu'un futur "Institut du vivant" soit soutenu par cette Fondation qui est propriétaire d'un domaine agricole bio à Villarceaux (95) au nord ouest de Paris. S'il y a l'émergence d'un collectif, l'idée est de faire un dossier au sein de la fondation pour **soutenir pendant cinq ans le projet**. La Ferme de la Bergerie (appartenant à la Fph) pourrait servir aussi de lieu d'accueil à l'IV.

>>

83 - http://www.wise.net/press_temps_20051005_2_fr.php

84 - D'après Valérie Aubier-Le Corre de l'Union des Banques suisses, voir fiche 2.4. en annexe

85 - Voir **fiche 3.6.** en annexe

86 - Voir liste des coordonnées

87 - <http://www.cf-fondations.fr/creer-une-fondation/etapes-et-procedures/creer-une-fondation-abritee/>

88 - Baromètre Fondation de France, 2005 : <http://www.cf-fondations.fr/les-fondations-en-france/panorama-des-fondations-1/>

89 - www.fdf.org, rubrique : "Les études de l'Observatoire"

90 - Pour en savoir plus : CFF - Béatrice de Durfort, tél : 01.44.21.31.27 / info@centre-francais-fondations.org

91 - Communication du 08/02/2008 voir liste des coordonnées

[6.2.2. Les mécénats d'entreprises, les fondations d'entreprises⁹²

Que ce soit en versant directement des subventions, ou par le biais d'une fondation d'entreprises, les entreprises peuvent verser des aides à des associations ou organismes publics. Elles sont pour cela aujourd'hui aidées fiscalement (déductions fiscales jusqu'à 60% des dons). Elles peuvent aussi pratiquer le "mécénat de compétence"⁹³, en mettant à disposition du personnel.

On pourra trouver une partie de ces fondations d'entreprise sur :

<http://www.admical.org/default.asp?contentid=208>, pour la France,

et sur www.fundersonline.org pour le reste de l'Europe.

Cependant, avant de creuser ces pistes de financements, il est bon de connaître plusieurs obstacles possibles⁹⁴ :

"Certaines entreprises financent des recherches en agriculture biologique. Mais ce sont souvent des expérimentations très ciblées et sur le court terme, ce n'est pas du tout prospectif. Ces firmes veulent du retour sur investissement, et ne financent que des choses très précises. Par ailleurs, les résultats restent parfois confidentiels. Par exemple Migros finance le centre suisse de recherches en AB, FiBL, mais c'est un échange privé / privé.

Sur la question des taxes agricoles en France, l'entreprise agricole n'est pas perçue sociologiquement comme un entité autonome, c'est à dire qu'elle n'est pas libre d'affecter librement les fonds des taxes. C'est une organisation néo-coloniale de l'agriculture. Il faudrait présenter les exploitations agricoles comme des PME-PMI à part entière"⁹⁵.

*"Si l'on veut réellement soutenir l'effort de recherche à long terme, et plus particulièrement la recherche dite "fondamentale", dont les retombées sont rarement immédiates, il vaudrait sans doute mieux renoncer aux fonds privés pour la plupart des appels d'offre, à moins qu'ils ne soient versés dans le cadre de **mécénats véritables, dissociés des intérêts propres des fondateurs**. Dans ce cas, le versement de fonds par les entreprises ne leur donnerait pas le droit de siéger dans les commissions de pilotage et d'évaluation des fondations. En revanche, ce mécénat pourrait faire l'objet de mesures fiscales avantageuses pour les entreprises comme pour les particuliers"⁹⁶.*

Alors, faut-il pour autant se couper de ces possibles financements ?

Philippe Desbrosses⁹⁷, de l'association Intelligence verte, affirme : *"Il ne faut diaboliser personne : on peut s'attaquer au système sans attaquer les personnes. Par exemple, IV a travaillé avec Danone, Carrefour, Monoprix, et a obtenu une évolution des mentalités dans ces entreprises. Résultats : Biocoop a eu plus de clients avec le boom de l'AB en grandes surfaces. Il faut savoir évaluer à la fois la sincérité des sponsors (leur capacité d'évolution s'ils viennent de milieux plus conventionnels), et l'image que l'on pourra avoir auprès du grand public qui sait d'où viennent les fonds. Mais c'est avant tout un problème de conscience. Par rapport à l'éthique il ne faut pas être trop sectaire, il existe de nombreuses banques, mêmes conventionnelles, qui ouvrent des secteurs solidaires, et le sponsoring des entreprises aiderait les entreprises à évoluer"*.

Avant de choisir ses "sponsors", il est donc recommandé d'aller vers un tour sur les différents sites de notations des entreprises quant à leur responsabilité environnementale, sociale ou éthique. On pourra par exemple consulter la page de Novethic sur l'investissement responsable :

<http://www.novethic.fr/novethic/site/placements/liste-fonds-investissement-socialement-responsable-isr.jsp>

Signalons enfin que dans son rapport⁹⁸ au MEDAD de juin 2007, Dominique Legrain préconise courant 2008, des *"États généraux du mécénat pour l'environnement et le développement durable pour affirmer la volonté du ministère et mettre en valeur entreprises et porteurs de projets"*. Pour l'instant, aucune traduction pratique de ces recommandations, qui doivent être examinées courant 2008⁹⁹.

Bien sûr, la majorité des entreprises développant l'agriculture biologique (Biocoop, Satoriz, Ecocert...) pourront être des partenaires privilégiés.

92 - Voir quelques exemples en deux fiches annexes : France (fiche 3.4.) et Europe (fiche 3.3.)

93 - Voir Sonia Plégat (plegat@imsentreprendre.com, 01 70 64 46 80), cf. annexe 2

94 - Voir aussi fiche 5.5. agrobio35

95 - Extrait du "Compte-rendu des assises de la recherche...", op. cit.

96 - Extrait de : "De l'Air ! Pour une recherche d'intérêt public"

97 - Entretien du 11 septembre 2007

98 - Extrait de "L'environnement, nouvel enjeu pour le mécénat d'entreprise", op. cit.

99 - D'après D. Legrain, comm. personnelle.

[6.3. Recueillir les fonds de particuliers

Si le Téléthon peut rapporter auprès des particuliers 100 millions d'euros en 48 heures (sommes récoltées en 2005 et 2006, total en 20 ans : 1,3 milliard d'euros), le Tsunami, 10 milliards d'euros en 2004, ces chiffres restent des exceptions. L'appel à la générosité du public sur des thèmes environnementaux donne des résultats dans des ordres de grandeur bien inférieurs, souvent même dérisoires, si le public n'identifie pas clairement une action précise.

L'épargne solidaire est un moyen de financer des projets peu rentables, rarement encouragés par les organismes bancaires traditionnels (hormis des structures spécialisées comme le Crédit Coopératif¹⁰⁰). Ce secteur permet, par exemple, de faciliter la réinsertion des personnes par le travail, de soutenir des démarches écologiques alternatives, de loger des personnes en difficulté, de réinsérer des territoires, de soutenir des associations caritatives, etc.

Créés à l'initiative de banques coopératives et d'établissements de crédit, ou de structures spécialisées, tous ces organismes proposent des produits d'épargne classiques : CODEVI, comptes à terme, placements divers. Les sommes investies servent à financer des projets de petite taille : entreprises de moins de dix salariés, associations, coopératives, etc.

Pour se repérer, l'association FINANSOL, qui regroupe les organismes et personnalités qualifiés des finances solidaires, attribue, depuis 1997, un label qui distingue les produits financiers solidaires selon des critères de transparence et de solidarité¹⁰¹.

Enfin, la structure mise en place devra être en capacité de générer ses propres fonds, par des initiatives propres : vente de services (formation, analyses, projets de recherches au service des (ou en partenariat avec) entreprises) ; lancement de bourses de recherche ou capitalisation sur des appels d'offres abondés par des programmes publics ou des entreprises...

Nous présentons en annexe¹⁰² l'exemple de la FIDH, organisation militante sur les droits de l'homme. Bien sûr, le thème est très différent et sans doute plus populaire et mobilisateur que celui de la recherche, mais cet exemple montre que le montage final peut avoir des sources de financement très variées, depuis des dons de particuliers jusqu'à ceux des gouvernements, en passant par la participation d'entreprises et de fondations privées.

En conclusion : Fonds publics, fonds privés de fondations, d'entreprises, ou de particuliers, ce n'est pas l'argent qui manque ! Encore faut-il savoir le mobiliser, par un argumentaire séduisant les bailleurs potentiels, sans y perdre ni tout son temps, ni son âme ! Les quelques pistes et recommandations que l'on vient de donner dans cette partie devraient permettre, nous le souhaitons, une bonne "récolte".

[7. La gestion des fonds

Objectif : comment gérer au mieux un fonds à faire fructifier de façon durable, tout en utilisant une partie au service de la recherche globale sur le vivant ?

Le placement du capital pour générer des intérêts servant au fonctionnement et financement annuel des projets est sans doute le meilleur moyen de s'affranchir des continuelles recherches de fonds.

Pourtant, et surtout parce que par définition, ces placements ne pourront être réalisés sur des produits spéculatifs, il est bon de savoir qu'il ne faut guère s'attendre à des rendements supérieurs à 5% (soit donc 50 000 euros d'intérêts pour un million d'euros placés).

Si dans un premier temps nous sommes sur un statut de fondation abritée sans dotation, il faudra gérer les premiers fonds avec la Fondation abritante choisie parmi les suivantes : l'institut de France, WWF, Fondation de France, (future) Fondation intelligence verte.

L'Institut de France héberge les différentes académies de sciences. La gestion des opérations des fondations qu'il abrite est décidée par un Conseil d'administration composé majoritairement de membres de l'Institut. Par ailleurs, le fait d'être abrité à l'Institut entraîne des frais fixes forfaitaires de 5 à 10% des ressources annuelles disponibles. Cette option n'est donc pas retenue pour notre étude.

100 - Voir fiche 2.1. en annexe

101 - http://www.novethic.fr/novethic/site/guide/pop_glossaire.jsp?id=96886&newsletter=ok&cat=nav_gauche

102 - Voir fiche 3.5. en annexe

La Fondation WWF est, depuis 4 ans, la seule Fondation abritante en France spécialisée dans l'environnement. Son conseil d'administration détermine si une fondation qui souhaite être hébergée chez elle peut être en synergie avec l'objet social du WWF. Si oui, un contrat est signé, et un comité de pilotage mixte (WWF et fondation abritée) est mis en place. Les frais d'hébergement ne sont pas proportionnels aux fonds apportés : ils ne couvrent que les frais réels de gestion (de l'ordre de 20 000 euros par an).

La Fondation abritée peut être avec ou sans dotation initiale. Mais même sans dotation initiale, il faut qu'elle sache comment financer son apport de la première année.

Pour la **Fondation de France**, les frais engendrés sont proportionnels aux dépenses engagées : un minimum de 3% des dépenses s'il s'agit d'une fondation sans dotation, et de 7% pour une fondation avec dotation. Une fondation sans dotation doit disposer d'un capital de 200 000 euros sur 5 ans, l'argent pouvant être dépensé dès la première année. Quant aux fondations avec dotation, elles peuvent être soit à durée limitée (200 000 euros placés, dépenses des intérêts et du capital sur une période donnée), soit pérennes : 500 000 euros doivent alors être placés sur 5 ans (dont 100 000 la première année). Dans tous les cas, la Fondation de France est propriétaire du capital, mais la décision de dépenses relève soit des fondateurs de la Fondation abritée, soit de la Fondation de France.

Conclusion : Au vu de ces différentes conditions, **il semble que la Fondation WWF soit plus intéressante**. Cependant, il appartiendra aux créateurs de cette fondation de décider en fonction de deux facteurs qui pourront intervenir pour choisir la fondation abritante : la cohérence du projet avec celui de la Fondation, et l'image véhiculée par ces fondations auprès du public.

[8. Les premières activités et les besoins financiers

Afin de démarrer le montage de la fondation, nous nous plaçons dans l'hypothèse d'une fondation abritée sans dotation.

La création finale de la fondation demandera la finalisation juridique du montage, ainsi que des prospections autour des pistes indiquées dans cette étude. Il faudra donc dans un premier temps créer une **association de préfiguration de la Fondation**, avec une personne à temps plein au moins pendant un an. Si cette personne est hébergée à titre gratuit chez l'un des futurs bénéficiaires de cette fondation (ou à la Bergerie de la Fph ?), les seules dépenses à envisager sont son salaire, quelques frais de fonctionnement, et l'étude juridique.

Un budget de 50 000 euros pour cette première année semble donc suffisant (à demander à la Fph ?)

Et dès la seconde année (2009-2010 ?), le budget calculé de la future fondation se monte à 320 000 euros, soit un total pendant les deux premières années estimé au minimum à 370 000 euros. Notons bien qu'il s'agit là d'un minimum, les besoins supplémentaire d'une association couplée à cette fondation n'ayant pas été pris ici en compte (de l'ordre de 30 000 à 50 000 euros supplémentaires).

[8.1. Description des premières activités

L'association de préfiguration sera créée au moindre coût, avec un cercle restreint d'acteurs engagés. Elle reposera essentiellement sur le travail d'une personne à temps plein, encadrée par un conseil d'administration bénévole élu par ces acteurs.

L'objectif principal est de traduire, en un an, les pistes de financements en premiers versements contribuant à doter la fondation d'un fonds minimal de 300 000 euros, pour démarrer les activités de financement d'actions de recherche dès la seconde année. Des déplacements nombreux pour rencontrer les bailleurs sont à prévoir (deux par mois au minimum ont été budgétisés dans la partie suivante).

En année deux, la Fondation abritée sera créée, laissant l'administration du Fonds à la Fondation abritante. Cependant, la recherche permanente de fonds et de partenariats de recherche exigera le maintien d'au moins une personne à temps plein, dédiée aux rencontres avec les bailleurs potentiels et au montage de dossiers (voir la discussion sur l'étude de cas en partie V).

[8.2. Le budget prévisionnel de fonctionnement et d'investissement de la future Fondation

Nous pouvons estimer un budget minimal pour l'année 1 (création et fonctionnement de l'association) et l'année 2 dans sa partie administrative (création de la fondation).

La partie opérationnelle (actions de recherche) sera estimée par les acteurs. Cependant, il faudrait avoir un ratio Frais de fonctionnement/Budget total d'au maximum 25% (c'est à dire que pour un euro dépensé en fonctionnement, trois euros iront à la recherche).

Pour la partie "administrative", la première estimation est la suivante :

Budget de création et fonctionnement du Fonds pendant une période initiale de 24 mois.

Postes	Montant unitaire	Quantités	Montant total	
Année 1 : création et fonctionnement de l'association de préfiguration de la Fondation				
Personnel Salaire et charges sociales	2500 €	12	30.000 €	
Comptabilité (sous-traitée)			3.000 €	
Etude juridique			5.000 €	
Equipement (ordinateur et petit matériel)			1.500 €	
Frais de déplacement			5.520 €	
	<i>Voyages</i>	200 €	24 jours	4800 €
	<i>Frais</i>	30 €	24 jours	720 €
Frais de fonctionnement (ADSL et communication, consommables...)			3.000 €	
Total année 1			50.000 €	
Année 2. Création et première année de fonctionnement de la Fondation				
Investissement			2.000 €	
Equipement (petit matériel et mobilier)	-	-	2.000 €	
Fonctionnement			78.000 €	
Personnel Salaire et charges sociales	3500 €	12	42.000 €	
Comptabilité et gestion (par la fondation abritante)			20.000 €	
Frais de déplacement			5.520 €	
Frais de fonctionnement (ADSL et communication, consommables, assurance...)			4.000 €	
Location de bureau	500€/mois	12 m.	6.000 €	
Total (année 2)			80.000 €	
Projets de recherche			240 000 €	
Total année 2 avec projets de recherche			320.000 €	
Total Général des deux premières années			370.000 €	

A noter que le respect du ratio de 75% pour les actions de recherche impose dès l'année 2 un montant global dédié aux projets d'au minimum 240 000 euros. Une partie de ce montant pourra cependant être apporté en nature, selon les partenariats trouvés avec des équipes de recherche (laboratoires publics, entreprises, mécénat de compétences...).

[8.3. Les prévisions financières, hypothèses de recueil de fonds à court et à moyen termes

Le budget minimal annoncé ne salarie qu'une seule personne la première année (et une sur l'administratif la seconde année). Les porteurs de projet, dont les chercheurs issus des structures conventionnelles de recherche, devront donc avoir leur salaire financés par leur institution.

Il reste donc à sonder l'ensemble des pistes évoquées dans ce rapport, avec deux démarches possibles :

- 1/ soit d'abord se concentrer sur l'obtention des fonds nécessaires à l'association en première année ;
 - 2/ soit monter de front des dossiers pour l'association et les projets à financer.
- En fonction des bailleurs pressentis, l'une et/ou l'autre démarche seront choisies.

(Bref rappel des pistes les plus prometteuses :

• **pour financer le montage de l'association puis le fonctionnement de la Fondation**

1/ les fondations, telles la Fph, UMPT, Nicolas Hulot, la Fondation Marcel et Monique Odier de Psycho-Physique, la Fondation Denis Guichard, la Foundation for Futur Farming, la Fondation de France, la Fondation nature et découvertes, la Fondation Ecocert,

2/ les entreprises "sensibles" à la démarche : autour du monde de la bio, de la biodynamie

3/ les agriculteurs et les particuliers

• **pour financer directement les projets de recherche et trouver des partenariats**

1/ les appels d'offres ANR, ministères, CPER, PCRD, la European Science Foundation ...

. ANR¹⁰³

. Résumés des appels d'offre sur le site ACTA :

<http://195.101.239.66/apps/accueil/autodefaut.asp?d=6280>

. PICRI, boutiques de sciences

2/ les partenariats avec des équipes et réseaux existants :

. Inra, et établissements d'enseignement et de recherche ; ICTA dont surtout ITAB

. Les deux fondations de coopération scientifique sur le vivant : la Fondation "Montpellier Agronomie et Développement Durable" et la Fondation Pierre-Gilles de Gennes pour la recherche ;

. Les trois fondations de recherche : la Fondation santé et radiofréquences, la Fondation Rhône-Alpes Futur, et la Fondation scientifique pour la biodiversité

. le Pôle Paris Ile-de-France en Sciences et Technologies du Vivant et de l'Environnement

. Les réseaux bio de la recherche française (ITAB, Inra), et européenne (Core-organic, FiBL, AIAB, Institut allemand pour la recherche en agriculture biodynamique, Universités...), voire internationale (ISOFAR ?)

103 - <http://www.agence-nationale-recherche.fr/AAPPProjetsOuverts>

U. Application à une étude de cas : la création d'un futur "institut du vivant"

Depuis plus d'un an, un groupe de personnes¹⁰⁴ réfléchit aux suites à donner à l'institut Kepler, qui travaillait sur la cristallographie, et dont les activités s'arrêtent¹⁰⁵. Nous avons présenté à ce groupe les premières conclusions de cette étude.

L'idée actuelle est de créer un Institut du Vivant (nom provisoire) dont la mission centrale serait la promotion de recherches diverses (historiques, épistémologiques et expérimentales) visant à l'élaboration de concepts et de pratiques innovants, tenant compte de la spécificité du vivant.

Les activités envisagées :

1. Elaboration d'une identité/spécificité cognitive

- Forum sur les démarches de connaissance et mise en réseau des acteurs par des manifestations (colloques, séminaires, apports artistiques, etc.) ;
- Accueil de chercheurs désireux de poursuivre de nouvelles démarches de connaissance et d'intégrer des études orphelines ou peu représentées.

2. Montage de projets de recherche

- Boutique de science pour répondre aux besoins du tiers secteur ;
- Offre de services pour les entreprises, organisations, ou particuliers ;
- Cellule d'aide aux recherches de financements.

3. Constitution et dissémination des ressources

- Centre d'inventaire, de documentation et d'information ;
- Diffusion par des formations et des publications ;
- Dissémination sur le territoire par un appui aux initiatives locales.

La question du financement :

Plusieurs "sortes d'argent" sont distinguées dans un des derniers documents de pré-faisabilité de cet institut :

- l'argent des fondations : un don pour une utilité repérée par un conseil de fondation ;
- l'argent de don directement affecté à un projet par le donateur, qu'on pourrait qualifier d'"argent chaud" ;
- l'argent public par subventions : les politiques qui donnent attendent un retour de nature démocratique ou citoyenne (si pas électorale !) ce qui peut être parfois très paradoxal ;
- l'argent issu de l'activité économique : un labo fait des études ou des images ou rend des services qui sont payants, avec le risque d'industrialiser ou de vouloir faire du chiffre ;
- des sponsors peuvent aussi commanditer des recherches, dans le but de créditer leur production.

Le montage final du mécanisme financier reste encore en point d'interrogation : une seule fondation, ou une association couplée avec une fondation, association dont l'une des missions serait d'être le conseil d'orientation des fonds de la fondation.

Nous avons pour notre part souligné la nécessité d'une cellule de financement tant dans l'association qu'au sein, bien sûr, de la Fondation, avec des rôles différents :

- dans l'association : cette cellule d'aide aux financements devra bien sûr trouver des fonds pour assurer l'existence de l'association, mais l'essentiel de son activité cependant sera de repérer les opportunités du système conventionnel pour conseiller les porteurs de projet sur les lignes budgétaires parfois tortueuses des organismes publics et communautaires et les manières de s'y prendre.
- dans la Fondation : son rôle sera de collecter des fonds.

104 - Partenaires actuellement déclarés : Mouvement de Culture Bio-Dynamique (MCBD), Syndicat d'Agriculture Bio-Dynamique (SABD), Institut Kepler, Réseau Semences Paysannes (RSP), Institut Technique d'Agriculture Biologique (ITAB), Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (FNAB), Fondation pour le Progrès de l'Homme (FPH), GIE Zone Verte, Bede, des individus (dont des chercheurs de l'INRA en leur nom propre).

105 - Voir ^{fiche 52} en annexe "Le financement des biodynamistes français"

106 - "Rencontre sur un institut du vivant : synthèse des discussions du 25 mars 2008", P. Dagallier, 5 p. (non publié).
Voir aussi en annexe, la fiche 5.7. Entretien avec François Delmond : "L'argent est un problème secondaire"

Où baser cette cellule de financement ? Dans la Fondation ou dans l'association IV ?

Ces deux fonctions étant très proches, l'idée est de les faire réaliser par la même personne, soit à temps plein dans une des deux structures, soit à mi-temps dans chacune d'elles.

Chaque solution comporte des avantages et inconvénients en terme d'image, résumés schématiquement dans le tableau ci-dessous, sachant que nous nous plaçons dans l'hypothèse où l'association est porteuse d'une image d'ouverture, et la Fondation d'une approche ciblée "audacieuse".

Base de la cellule de financement	avantages	inconvénients
Dans l'association IV	• assimilation à une structure ouverte, qui peut rassurer les sources conventionnelles de financement	• assimilation à une structure trop ouverte, qui peut faire fuir les sources spécifiques de financement
Dans la Fondation	• assimilation à une structure ciblée, qui peut séduire les sources spécifiques de financement	• assimilation à une structure ciblée, qui peut faire fuir les sources conventionnelles de financement
1/2 temps l'une, 1/2 temps l'autre	• utilisation d'une "double casquette" suivant l'interlocuteur	• mauvaise identification extérieure

Conclusion

Cette étude conclut donc à la faisabilité du montage d'une fondation, couplée avec une association constituant le "noyau dur" d'un "réseau du vivant" en gestation. Nous laissons, nous en sommes bien conscients, de multiples inconnues, dont la principale : les bailleurs seront-ils au rendez-vous ? C'est toute l'ambition de ce rapport d'avoir donné certaines informations clés pour qu'ils le soient.

Les financements spécifiques obtenus par les diverses voies mentionnées dans ce rapport devraient, nous le souhaitons, permettre assez vite d'obtenir des premiers résultats de recherche porteurs de nouvelles pistes de compréhension de la complexité du fonctionnement du vivant. Cependant, les fonds obtenus (quelques centaines de milliers d'euros, voire même quelques millions) seront toujours dérisoires par rapport au potentiel de recherche de la "machine publique", nationale ou européenne (en milliards d'euros).

C'est pourquoi, nous insistons, l'un des axes de travail de ces recherches devra porter sur l'ouverture des programmes publics de recherche à ces nouvelles approches du vivant. En ce sens, au niveau national, le récent rapport de l'Inra "*Réflexions sur les orientations de la recherche Inra sur les interactions agriculture-environnement*"¹⁰⁷ augure d'une possibilité institutionnelle intéressante pour infléchir la politique de recherche de cet organisme, en proposant la création d'une "mission parties-prenantes" auprès de la direction de l'Inra. Cette mission permettrait d'associer les acteurs à la définition des orientations de recherche, et de les faire participer aux choix des thèmes d'expertise collective et à la construction de leur questionnement. Elle permettrait également aux acteurs de participer à la production de savoir en les associant à des programmes de recherche, ainsi qu'aux évaluations. La nomination d'un prochain directeur général en juillet 2008 pourrait être favorable à cette démarche.

Par ailleurs, encore à l'intérieur de l'Inra, des démarches de chercheurs pour une reconnaissance de ce futur "institut du vivant" sont en cours.

Rappelons aussi que les mêmes efforts devront être consentis au sein de l'UE, pour infléchir ses appels d'offres annuels du 7^{ème} PCRD et commencer à préparer le 8^{ème}.

Enfin, obtenir du gouvernement français que les agriculteurs puissent être considérés, au niveau des taxes et redevances versées, comme de véritables entreprises, "majeures" pour décider de l'affectation d'une partie de ces taxes à ce futur fonds de recherche globale sur le vivant, serait aussi une grande avancée.

107 - Cf. Inra unité prospective, annexe 2

Annexe 1 : Coordonnées des personnes contactées et citées

[1. Les bailleurs

Organisme	Pays	Personne contact et poste	Adresses et tél.	Mél et web
Centre Européen des Fondations	Belgique			www.efc.be
ANR	France	Claude Labit, Unité-support SUPCOR-INRIA, (programme Syscomm)		supcor@inria.fr
Centre Français des Fondations	France	Béatrice de Durfort	40, avenue Hoche, 75008 Paris Tél. +33 (0)1 44 21 31 27	beatrice.dedurfort@centre-francais-fondations.org www.centre-francais-fondations.org
Centre Français des Fondations	France	Francis Charhon, président	40, avenue Hoche, 75008 Paris Tél. +33 (0)1 44 21 31 27	fch@fdf.org
Crédit Coopératif	France	Jérôme Henry, chargé des produits solidaires		jerome.henry@coopanet.com
Fondation Ecocert	France			
European Science Foundation	France	Bernard Avril	1, quai Lezay-Marnésia, BP 90015, F-67080, Strasbourg Cedex Tél. +33 (0)3 88 76 71 00 Fax +33 (0)3 88 37 05 32	sizemic@esf.org http://www.sizemic.org/ www.esf.org/sizemic
Fondation de France	France	Camille Chauffert Laetitia Bertholet	40 avenue Hoche 75008 Paris Tél. +33 (0)1 44 21 87 53 Tél. +33 (0)1 44 21 31 77	Camille.Chauffert@fdf.org laetitia.bertholet@fdf.org
Fondation Denis Guichard	France	Anne de Constantin	Tél. +33 (0)1 42 22 21 75	adeconstantin@free.fr
Fondation Charles Leopold Mayer (fph)	France	Matthieu Calame	38 rue St Sabin - 75011 Paris Tél. +33 (0)1 43 14 75 75	
Fondation nature et découvertes	France	David Sève	1 avenue de l'Europe - 78117 Toussus-le-Noble Tél. +33 (0)1 39 56 70 22 Tél. +33 (0)1 39 56 73 63	www.natureetdecouvertes.com dseve@nature-et-decouvertes.com
Fondation Marcel et Monique Odier de Psycho-Physique	France			http://psiland.free.fr/savoirplus/associations/fmmopp.html
Fondation pour une Terre Humaine	France	Jean-Louis Gueydon	Tél. +33 (0)1 40 47 55 12	jlgd@terrehumaine.org
Fondation du WWF	France	Catherine El Arouni	Tél. +33 (0)1 55 25 84 40	CelArouni@wwf.fr
Institut de France	France	Camille Bouvier	Bureau des Fondations, Institut de France 23, quai Conti, 75270 PARIS CEDEX 06 Tel : 00 33 (0)1 44 41 44 41	fondations@institut-de-france.fr
Région Ile de France, PICRI	France			http://www.iledefrance.fr/appels-a-projets/recherche-manifestations-scientifiques/seppe-2008/
FAO	Italie			nadia.scialabba@fao.org
FIDA	Italie	Alessandro Meschinelli Philippe Rémy Jean-Philippe Audinet		a.meschinelli@ifad.org p.remy@ifad.org jp.audinet@ifad.org
Fondation IAAB	Italie	Cristina Micheloni	Tel. +39-0432-800371	c.micheloni@aiab.it
XminY, Solidarity Fund	Pays-Bas	Wytze de Lange		xminy@xminy.nl
Secteur Philanthropique de l'Union des Banques Suisse (France) S.A.	Suisse	Valérie Aubier-Le Corre, Director	Director, Philanthropy Services, UBS (France) S.A., 69, Bd Haussmann F-75008 Paris Tel.+33-1 44 56 47 23 Mobile +33-6 23 49 01 13	valerie.aubier-le-corre@ubs.com http://www.ubs.com/philanthropy-services
SwissFoundations	Suisse	Montserrat Bellprat	Geschäftsstelle Heinrichstrasse 267e, 8005 Zürich, Suisse Tel. 044 440 00 10 Fax 044 440 00 11	info@swissfoundations.ch www.swissfoundations.ch
7 ^{ème} PCRD, programme européen IDEE	Europe	Monica Deilt, responsable		pcn-erc@cncrs-dir.fr
7 ^{ème} PCRD, coordinateur France : PCN BIO	Europe	Rafael Garcia-Villar	Tél. +33 (0)5 61 28 51 51	rgarciav@toulouse.inra.fr
DG Recherche, 7 ^{ème} programme cadre de recherche	Europe	Nicole Riveill		

[2. Les personnes et organismes ressources

Organisme	Pays	Personne contact et téléphone	Coordonnées	Mél et web
Foundation for futur farming	Allemagne			http://www.gmo-free-regions.org/foundation.html
Institute for Biodynamic Research (IBDF)	Allemagne	Tel. 0 61 55 / 84 21-0	Brandschneise 5, D-64295 Darmstadt	info@ibdf.de http://www.ibdf.de
International Society of Organic Agriculture Research (ISOFAR) Institute of Organic Agriculture	Allemagne	Prof. Dr. Ulrich Köpke (President) Tel. +49 228 735616	University of Bonn, Katzenburgweg 3, D-53115 Bonn	http://www.isofar.org/
ETCgroup	Canada	Pat Mooney		mooney@etcgroup.org www.etcgroup.org
Agrobio35	France	Steven Guyader	Tél. +33 (0)6 26 76 43 11	s.guyader@agrobio-bretagne.org
AgroParis Tech	France			http://www.agroparistech.fr/Pole-Sciences-et-technologie-du.html
Atelier PRESENCES	France	Tél. 62 91 79 13	Le Val d'Arizes, BP 9 F-65170 Campan	tmf@3mwe.net
Boutique des sciences de Cachan	France	Marine Soichot coordinatrice		soichot@crans.org http://boutiquedessciences.free.fr
Boutique des sciences de Rhône Alpes	France	Tél. 04 76 82 62 10		adreca@free.fr
CNRS / USAR	France	Programme PCV Tél. +33 (0)1 44 96 53 81	3 rue Michel Ange 75794 Paris Cedex 16	aap.usar.pcv@cnrs-dir.fr
Ecosonic, Global Energy Innovation	France	Yannick Van Doorne	Tél. +33 (0) 6 88 08 68 94	http://www.ecosonic.net/index_1.htm
Fondation Sciences Citoyennes	France	Claudia Neubauer coordinatrice Tél. +33 (0)9 54 06 54 09 29	rue des Cascades 75020 Paris, France	claudia.neubauer@sciencescitoyennes.org
Fondation Pierre Gilles de Gennes pour la Recherche	France	Gilles Rubinstenn General Manager	Tél. +33 (0)1 44 32 23 62	grn@fondation-pgg.org www.fondation-pgg.org
Fondation Montpellier Agronomie et Développement Durable	France	Anne-Lucie Wack Directrice Tél : +33 (0)4 67 04 75 94	Agropolis Fondation Avenue Agropolis 34394 Montpellier Cedex 5	wack@agropolis.fr
société Germinance (semences bio et biodynamiques)	France	François Delmond		germinance@wanadoo.fr
Inra	France	Véronique Chable		veronique.chable@rennes.inra.fr
Inra	France	Isabelle Goldringer		Isabelle.goldringer@moulon.inra.fr
Inra	France	Sandrine Paillard Directrice Unité prospective Tél. 33 (0)1 42 75 95 37	INRA, Bureau 107 147 rue de l'Université 75338 Paris Cedex 07	sandrine.paillard@paris.inra.fr http://www.inra.fr/internet/Unites/unite-prospective/
Inra de Versailles	France	Sylvie Pouteau Tél. +33 (0)1 30 83 30 32	UR Biologie Cellulaire - INRA, RD10 F78026 Versailles - France	Sylvie.pouteau@versailles.inra.fr
Inra, partenariats avec les entreprises	France	Jacques Le Rouzic		info-entreprise@rennes.inra.fr
Institut français de Biodiversité	France	Tél. +33 (0)1 40 79 56 62	Institut Français de la Biodiversité, MNHN, 57, Rue Cuvier CP 41 75231 - Paris Cedex 05	ifb@gis-ifb.org
Intelligence verte, Ferme de Ste Marthe	France	Philippe Desbrosse, président	Tél. +33 (0)2 54 44 28 13	phil.desbrosses@wanadoo.fr
Intelligence verte	France	Jean-Yves Fromonot Secrétaire général		info@intelligenceverte.org
ITAB	France	Krotoum Konaté, directrice		Krotoum.Konate@itab.asso.fr
Institut européen d'écologie	France	Jean Marie Pelt	Tél. +33 (0)3 87 75 41 14	
MAP	France			mission.dar.dgere@agriculture.gouv.fr
MCBD	France	Jean-Michel Florin	Tél. +33 (0)3 89 23 35 49	jm.florin@bio-dynamie.org
MEDD, Inspection générale de l'environnement	France	Dominique Legrain	Tél. +33 (0)1 42 19 13 59	dominique.legrain@developpement-durable.gouv.fr
Réseau Semences Paysannes	France	Guy Kastler Délégué général		guy.kastler@wanadoo.fr http://www.semencespaysannes.org
SUPCOR-INRIA	France	Claude Labit		supcor@inria.fr
IIED	GB	Michel Pimbert	Tel: 00 44 207 388 2117	michel.pimbert@iied.org
Fibl	Suisse	Urs Niggli, directeur		http://www.fibl.org/francais/fibl/portrait-suisse.php

Annexe 2 : Bibliographie

- **Associations, fondations, Congrégations 2006-2007**, *Mémento Pratique*, Francis Lefebvre. France, 2006.
- **Brac de la Perrière, Caroline**, *Etude de faisabilité pour la création d'une fondation méditerranéenne pour les droits des femmes*, New Ways, Montpellier, mars 2007, 83p.
- **Brac de la Perrière, Robert Ali**, *Étude de faisabilité d'un mécanisme de financement international pour les actions des communautés locales en faveur de la biodiversité agricole*, Rapport final, août 2007, 45 p.
- **Calame Matthieu (1)**, *Esquisse d'une définition des approches Globales*, 2005, document préparé à l'occasion des "assises de la recherche Expérimentation valorisation en Agriculture biologique", ITAB, non publié.
- **Calame Matthieu (2)**, *"Une agriculture pour le XXIe siècle : Manifeste pour une agronomie biologique"*, Editions Charles L. Mayer, 2007, 153 p.
- **Durfort, Béatrice**, *Panorama des fondations françaises*, 2006, 16 p., <http://www.cf-fondations.fr/ressources-1/documents/panorama-des-fondations-francaises-rapport-moral-sur-largent-dans-le-monde-2006/file>
- **Fondation de France**, *Fondation (s) : des convictions, un engagement, le temps...*, Livret d'information, Département des fondations. Paris, décembre 2007, 40p.
- **Fondation de France**, *Créer une fondation sous l'égide de la Fondation de France*, Livret d'information, Département des fondations, Paris, avril 2008, 12 p.
- **Fondation de France**, *baromètre Fondation de France*, 2005 <http://www.cf-fondations.fr/les-fondations-en-france/panorama-des-fondations-1/>
- **Groupe d'intérêt jeunesse**, *"Association ou fondation, quelles différences ?"* Guide pratique n°2, Lausanne, 1992.
- **Inra, unité prospective**, *Réflexions sur les orientations de la recherche Inra sur les interactions agriculture-environnement*, octobre 2007, 30 p.
- **ITAB**, *"Assises recherche, expérimentation, valorisation en agriculture biologique"*, 16 et 17 mai 2006, Paris, actes synthétiques, 47 p.
- **Legrain, Dominique**, *"L'environnement, nouvel enjeu pour le mécénat d'entreprise"*, 25 juin 2007, rapport IGE/O6/O45 de l'inspection générale de l'environnement http://publications.ecologie.gouv.fr/publications/IMG/pdf/Rapport_Mecenat.pdf
- **Osman, Müller et Wilbois (ed.)**, *"Different models to finance plant breeding"*, février 2007, ECOBP
- **Paillard Sandrine et al.**, *Réflexions sur les orientations de la recherche Inra sur les interactions agriculture-environnement*, Inra, unité prospective, octobre 2007, 30 p.
- **Pimbert, M.**, *'Transforming Knowledge and Ways of Knowing for Food Sovereignty and Bio-Cultural Diversity'*, International Institute for Environment and Development (UK), Paper for Conference on Endogenous Development and Bio-Cultural Diversity, the interplay of worldviews, globalisation and locality, Geneva, Switzerland, 3-5th October 2006
- **Plégat, Sonia**, *Partenariats de solidarité : optimiser l'implication des collaborateurs*. Guide pratique publié par l'IMS-Entreprendre pour la Cité, février 2008, plegat@imsentreprendre.com, Tél. 01 70 64 46 80
- **Pouteau Sylvie**, *Génétiquement indéterminé. Le vivant auto-organisé*, éditions Quae, 2007, 169 pages
- **Stoll, Gabriele**, *'Perspectives for Organic Research in Developing Countries'*, RDA/ARNOA International Conference, 'Development of Basic Standard for Organic Rice Cultivation', 12-15 November 2002, RDA and Dankook Univ. Korea
- **Vallée, Philippe**, *"L'homme qui magnétise l'eau"*, Science et vie, août 2006.

Liste des fiches rédigées pour cette étude

en annexe

1. Notes de lecture sur les recherches alternatives

- 1.1. Crise de la biologie moléculaire : projet de recherche en histoire des sciences
- 1.2. Séminaire de réflexion sur l'approche multifactorielle du vivant à partir de l'exemple des maladies à prions
- 1.3. Démocratiser la gouvernance des systèmes alimentaires : les citoyens repensent la recherche agricole pour le bien public

2. Entretiens avec les bailleurs

- 2.1. Entretien avec Jérôme Henry, chargé des produits solidaires au Crédit Coopératif
- 2.2. Proposition de la commission européenne sur le 7^{ème} programme cadre de recherche
- 2.3. Fondation de France : le financement du partenariat
- 2.4. Secteur Philanthropique de l'Union des Banques Suisse
- 2.5. Un fonds de solidarité : X minus Y
- 2.6. Politique du FIDA en matière de don
- 2.7. Prolinnova, des fonds pour soutenir l'innovation locale
- 2.8. De l'intérêt des "petites subventions"

3. Notes de lecture sur les fondations et mécanismes financiers en général

- 3.1. Fondation de coopération scientifique : définition
- 3.2. Les Fondations d'utilité publique de recherche
- 3.3. Les Fondations en Europe
- 3.4. Les mécénats d'entreprises, les fondations d'entreprises en France
- 3.5. Un exemple du financement varié d'une organisation militante : la Fédération internationale des droits de l'homme
- 3.6. Des agences spécialisées dans la collecte de fonds
- 3.7. Des associations se regroupent pour drainer des fonds : l'exemple de l'association Non Violence XXI

4. Notes de lecture sur les mécanismes financiers des recherches sur le vivant

- 4.1. Différents modèles pour financer l'amélioration variétale (ECO.PB)
- 4.2. Le FIBL Suisse et ses filiales allemandes, autrichiennes et tchèques
- 4.3. Des partenariats possibles avec les organismes de recherche officiels
- 4.4. Réseau Semences paysannes : des partenariats nombreux avec la recherche "officielle", nationale et européenne (bilan 2007)

5. Entretiens sur les mécanismes financiers des recherches sur le vivant

- 5.1. Fondation AIAB pour la recherche en agriculture biologique et biodynamique
- 5.2. Interview de Jean-Michel Florin, coordinateur du Mouvement de Culture Bio-Dynamique
- 5.3. L'ITAB a bien du mal à faire financer ses recherches
- 5.4. J-Y. Fromonot (Intelligence Verte) : "Il ne faut pas créer une nouvelle fondation"
- 5.5. Agrobio35 : "préserver l'indépendance vis-à-vis des financeurs est primordiale !"
- 5.6. Entretien avec Yannick Van Doorne, société Ecosonic
- 5.7. Entretien avec François Delmond : "L'argent est un problème secondaire"
- 5.8. Entretien avec Isabelle Goldringer, Inra

[La mise en place
d'un mécanisme financier indépendant
pour le développement des recherches
et de la formation
sur les approches globales du vivant]
Étude de faisabilité

[**Fiches annexes**]



GRUPE D'ETUDES ET DE SERVICES
POUR L'ECONOMIE DES RESSOURCES



Robert Ali Brac de la Perrière (BEDE)
brac@bede-asso.org

Frédéric Prat (Geyser)
frederic.prat@geyser.asso.fr

mai 2008

(SOMMAIRE des fiches annexes

1. NOTES DE LECTURE SUR LES RECHERCHES ALTERNATIVES	49
1.1. Crise de la biologie moléculaire : projet de recherche en histoire des sciences.....	49
1.2. Note de lecture – Séminaire de réflexion sur l’approche multifactorielle du vivant à partir de l’exemple des maladies à prions.....	51
1.3. Démocratiser la gouvernance des systèmes alimentaires : les citoyens repensent la recherche agricole pour le bien public	52
2. ENTRETIENS AVEC LES BAILLEURS.....	55
2.1. Entretien avec Jérôme Henry, chargé des produits solidaires au Crédit Coopératif.....	55
2.2. Proposition de la commission européenne sur le 7ème programme cadre de recherche	56
2.3. Fondation de France : le financement du partenariat	57
2.4. Secteur Philanthropique de l’Union des Banques Suisse	58
2.5. Un fonds de solidarité : X minus Y	59
2.6. Politique du FIDA en matière de don.....	60
2.7. Des fonds pour soutenir l’innovation locale.....	62
2.8. De l’intérêt des « petites subventions ».....	64
3. NOTES DE LECTURE SUR LES FONDATIONS ET MECANISMES FINANCIERS EN GENERAL	66
3.1. Fondation de coopération scientifique : définition.....	66
3.2. Les Fondations d’utilité publique de recherche	67
3.3. Les Fondations en Europe	69
3.4. Les mécénats d’entreprises, les fondations d’entreprises en France.....	70
3.5. Un exemple du financement varié d’une organisation militante : la Fédération internationale des droits de l’homme	72
3.6. Des agences spécialisées dans la collecte de fonds	73
3.7. Des associations se regroupent pour drainer des fonds : l’exemple de l’association Non Violence XXI.....	74

4. NOTES DE LECTURE SUR LES MECANISMES FINANCIERS DES RECHERCHES SUR LE VIVANT	75
4.1. Différents modèles pour financer l'amélioration variétale (ECO.PB).....	75
4.2. Le FiBL Suisse et ses filiales allemandes, autrichiennes et tchèques.....	77
4.3. Des partenariats possibles avec les organismes de recherche officiels	80
4.4. Réseau Semences paysannes : des partenariats nombreux avec la recherche « officielle », nationale et européenne (bilan 2007)	83
5. ENTRETIENS SUR LES MECANISMES FINANCIERS DES RECHERCHES SUR LE VIVANT	85
5.1. Fondation AIAB pour la recherche en agriculture biologique et biodynamique.....	85
5.2. Interview Jean-Michel Florin, coordinateur du Mouvement de Culture Bio-Dynamique	86
5.3. L'ITAB a bien du mal à faire financer ses recherches	87
5.4. J.-Y. Fromonot (Intelligence Verte) : « Il ne faut pas créer une nouvelle fondation » ...	88
5.5. Agrobio35 : « Préserver l'indépendance vis-à-vis des financeurs est primordiale ! »....	89
5.6. Entretien avec Yannick Van Doorne, société Ecosonic	90
5.7. Entretien avec François Delmond : « L'argent est un problème secondaire ».....	92
5.8. Entretien avec Isabelle Goldringer, Inra	93

(1. Notes de lecture sur les recherches alternatives

1.1. Crise de la biologie moléculaire : projet de recherche en histoire des sciences

Rédacteurs : Bob Brac

Entretien avec Bernard Eddé, biologiste, août 2007

De nombreux biologistes, en particulier des biologistes moléculaires et des généticiens, s'interrogent aujourd'hui sur certains fondements de leur discipline et beaucoup d'entre eux adoptent des postures, des angles de vue, qui sont habituellement ceux des philosophes et historiens des sciences. On trouve en effet, dans la littérature récente, de nombreux écrits (ouvrages, articles dans des revues scientifiques ou philosophiques) portant un regard nuancé, voire franchement critique, sur les avancées de la biologie moléculaire, perçues à la fois comme spectaculaires et limitées ou décevantes. Cette sorte de constat de crise de la biologie moléculaire, lié à la dynamique interne de cette discipline, est en même temps alimenté par les interpellations de philosophes et historiens des sciences sur la validité de concepts et de notions centrales (gène, déterminisme génétique, programme...).

Un nombre important de biologistes, issus de divers horizons, mais aussi des informaticiens, ingénieurs, physiciens et mathématiciens, se regroupent depuis quelques années autour de ce qu'on appelle la « *systems biology* », ou comment appréhender la complexité du vivant par une approche systémique. Parmi les idées force liées à ce courant, on peut dégager des problématiques emblématiques telles que :

- Les trop grandes attentes du projet de séquençage du génome humain, souvent perçu comme une grande réussite technique mais dont les résultats effectifs seraient décevants (comprendre le secret de la vie, lire dans le livre de la vie, traiter le cancer et les maladies...). Le séquençage complet de plusieurs génomes a confronté les biologistes au constat selon lequel « *le secret du vivant ne peut plus se cacher dans des gènes ou des protéines encore inconnus* ». Les biologistes parlent aujourd'hui de « *post-génomique* » pour dire que tout (sinon beaucoup) reste à faire.

- La reconnaissance des limites de l'étude des gènes et des protéines pris individuellement ou en petit nombre coïncide avec l'accroissement toujours considérable de la masse des données moléculaires avec les projets dits à haut débit (transcriptome, protéome, métabolome, interactome...). Pour certains biologistes, la priorité est de progresser encore dans cette voie en innovant sur des technologies qui prennent en compte « TOUS » les éléments. C'est l'objet d'une démarche dite de « *Discovery science* » qui nécessite une relation étroite interdisciplinaire (en particulier avec des informaticiens et des ingénieurs) pour développer les outils informatiques nécessaires à l'acquisition et au traitement de cette masse considérable de données.

- Les découvertes montrant que les causalités ne sont pas simples et linéaires, comme dans le cas par exemple des voies de signalisation qui ne peuvent plus être pensées comme des voies de propagation linéaire de « l'information » mais plutôt comme organisées en réseaux. L'accent est alors mis sur l'étude, non pas des propriétés élémentaires des composants du réseau mais sur leurs propriétés d'interactions, ce qui conduit à penser le vivant comme des systèmes complexes, d'interroger des phénomènes d'émergence, d'architecture ou de topologie des réseaux, de modularité, de prendre en compte le « bruit » et l'aléatoire...

Certains biologistes remettent en cause explicitement une démarche « trop réductionniste » et affirment la nécessité d'étudier les phénomènes dans leur globalité, de prendre en compte les niveaux subcellulaires, cellulaires, tissulaires, de l'organisme, voire de l'environnement. Le

comportement fonctionnel de l'organisme intact devient un objet d'analyse, sinon possible, en tout cas nécessaire pour comprendre le vivant et l'intégration devient un maître mot.

A côté de ces problématiques qui font plus ou moins partie de l'histoire très récente de la biologie, on trouve d'autres problématiques qui ont une histoire plus longue et que l'on peut brièvement énumérer ici : auto – assemblage et auto – organisation, analyse de structures dissipatives, application de la théorie des systèmes de réseaux de contrôle métabolique... Plusieurs auteurs privilégient l'hypothèse d'une convergence entre ces deux courants, le courant « historique » ou « théoricien » et celui issu en quelque sorte de la biologie moléculaire, avec la formation, autour de la « systems biology », d'instituts interdisciplinaires, la tenue de congrès scientifiques spécifiques, l'apparition de sites d'échange de données, de modèles, d'outils... Tout cela semble donc s'orienter vers la constitution d'une communauté scientifique particulière, organisée, qui affirme sa vocation à rassembler des chercheurs de différents horizons et à influencer sur les stratégies de recherche en biologie fondamentale et appliquée.

Pourtant, l'analyse même superficielle de ces démarches laisse entrevoir, au-delà d'un certain consensus apparent, des différences importantes à plusieurs niveaux :

- Des discours « épistémologiques » évoqués ci-dessus, aussi bien dans l'analyse des constats que dans les projections vers les stratégies de recherche à promouvoir.
- Des pratiques scientifiques dominées par le « moléculaire » ou s'inscrivant au contraire dans un effort de compréhension plus globale des phénomènes. La place, centrale ou non, accordée au génome dans ce contexte peut constituer un élément important de différenciation.
- Des objectifs et défis avancés par certains qui rêvent d'un nouvel eldorado technologique et thérapeutique, alors que d'autres sont beaucoup plus réservés.

Je me propose d'étudier dans ce projet de recherche certaines des positions épistémologiques des chercheurs de cette mouvance à travers leurs discours et leurs pratiques, tout en essayant de faire le lien avec la tradition scientifique dans laquelle ces chercheurs s'inscrivent. J'essaierai également de porter une certaine attention aux aspects économiques (obtention de financements, intérêts financiers personnels, liens avec l'industrie).

Après un survol d'ensemble, je compte choisir une ou deux problématiques biologiques pour montrer si et comment des positions / discours philosophiques différents corrélerent avec des démarches expérimentales différentes (à la fois au sein de la mouvance « systems biology » et en comparaison avec des démarches plus traditionnelles). J'espère ainsi pouvoir contribuer à l'analyse approfondie des convergences et oppositions qui réunissent et séparent les chercheurs de cette mouvance.

L'objectif à plus long terme de ce projet de recherche est d'apporter une contribution à la réflexion sur des interrogations importantes qui traversent la biologie aujourd'hui : Y a-t-il une crise en biologie ? en biologie moléculaire ? Assiste-t-on aujourd'hui à une « révolution scientifique » avec la constitution de nouveaux champs de recherche, de nouveaux modes de pensée et paradigmes, de nouveaux regroupements au sein de la communauté des chercheurs ou s'agit-il d'une simple phase de recomposition qui reste dans le cadre de l'évolution d'une « science normale » ?

Commentaire :

Cette note préliminaire au projet de recherche est une première formulation qui doit s'étoffer dans les prochains mois dans le cadre d'un master en philosophie des sciences.

L'approche est très intéressante d'une part parce qu'elle portée par un praticien en biologie moléculaire expérimenté qui a choisi après 25 années de carrière en recherche fondamentale de

prendre du recul, et qui donc connaît intimement les fonctionnements et les limites des laboratoires, et d'autre part parce qu'elle aborde les processus internes de mutation de la science du vivant conventionnelle, avec les pistes de rapprochement avec des courants alternatifs jusque là décriés.

1.2. Note de lecture – Séminaire de réflexion sur l'approche multifactorielle du vivant à partir de l'exemple des maladies à prions

Séminaire de la confédération paysanne 29-30 octobre 2003

Rédacteurs : Bob Brac

Les crises sanitaires ne cessent de se multiplier entraînant des contraintes exorbitantes et aberrantes pour les petits producteurs. La conception des maladies animales et notamment des maladies à prions repose sur une vision essentiellement pasteurienne de ces maladies pour laquelle la maladie est transmise par un agent infectant à un agent réceptif. Une autre conception du sanitaire peut être mise en avant : le désordre des équilibres biologiques de l'animal dans un milieu donné peut avoir un impact sur l'expression de la maladie. A travers un débat contradictoire entre scientifiques et experts paysans, s'exprime une autre relation entre le milieu et les animaux reposant sur une approche globale du vivant : une autre compréhension de l'épidémiologie de la maladie pour une réponse syndicale indispensable.

Avec les interventions de Guy Kastler, Eric Ancelet (vétérinaire auteur de « *Pour en finir avec Pasteur* »), Jean-Philippe Deslys (chercheur au CEA), François Schelcher (professeur à l'école vétérinaire de Toulouse), Paul Polis (vétérinaire GIE Zone Verte), Jean-Michel Elsen (généticien, Inra), Louis Reveleau (chargé de mission préservation des races à petits effectifs), Pierre Peguin (apiculteur).

Commentaire :

Il s'agit d'un document interne de la Confédération paysanne issu d'un séminaire organisé après la crise de la vache folle et de la tremblante du mouton pour interroger la manière dont les maladies à prions ont été gérées.

Très bonne intervention introductive de Guy Kastler sur l'intensification de l'agriculture de la sélection végétale à la sélection animale ; deux conceptions du vivant, deux politiques sanitaires.

Notes :

autres pistes proposées par Guy Kastler :

Mark Purdey, éleveur et biologiste anglais sur la relation entre traitement du varron par organophosphoré et ESB;

Joël Steinheimer, physiciens et musiciens sur la structure vibratoire des protéines

Date de création : 4 août 2006 — *Dernière modification* : 16 août 2007

1.3. Démocratiser la gouvernance des systèmes alimentaires : les citoyens repensent la recherche agricole pour le bien public

Proposition de projet par L'Institut International pour l'Environnement et le Développement (IIED), Londres, Royaume Uni 2007

*Personne contact : Michel Pimbert (michel.pimbert@iied.org)
(synthèse du projet)*

Contexte

Il existe un regain d'efforts pour faire œuvrer la science et les technologies en faveur des pauvres à l'échelle internationale dominés par deux approches principales :

- *Le développement comme modernisation* : utiliser la science et les technologies pour stimuler la croissance économique dans une économie mondiale toujours plus compétitive, avec les bénéfices des innovations scientifiques s'étendant jusqu'aux plus démunis.
- *Les remèdes universels* : la science et les technologies sont destinées à réduire la pauvreté, la faim et les maladies, avec des innovations scientifiques conduisant à des améliorations directes et à grande échelle de la qualité de vie.

Une troisième approche, moins visible, reconnaît que les remèdes technologiques ne sont pas suffisants et voit la science comme faisant partie intégrante d'un processus participatif de développement, de la base vers le sommet, dans lequel les citoyens eux-mêmes occupent le centre de la scène. Au lieu d'être perçus comme les bénéficiaires des retombées d'un développement ou d'un transfert de technologie, les citoyens sont considérés comme des acteurs actifs, possédant un savoir, impliqués de façon centrale à la fois dans les choix stratégiques et la conception des innovations scientifiques, 'en amont', et dans leur mise en application, leur diffusion et réglementation, 'en aval'.

Cette proposition de projet décrit un processus de délibération et d'inclusion, centré sur les citoyens, avec une communication de bas en haut, dans lequel les innovations scientifiques sont vues comme faisant partie de systèmes plus larges de gouvernance et de marchés, allant du niveau local au niveau national et international. Cette proposition de repenser la recherche sur l'agriculture et l'alimentation présume que les innovations scientifiques peuvent bénéficier aux petits producteurs et aux ruraux pauvres. Cependant, pour que cela se produise, les innovations scientifiques et techniques doivent se bâtir sur les perspectives, le savoir et les priorités des agriculteurs et autres citoyens, répondant à leurs réalités locales diverses et à leurs besoins. Plus fondamentalement, cela signifie placer les cultivateurs et les citoyens marginalisés au cœur de la gouvernance de la recherche sur l'alimentation et de l'agriculture.

Objectifs du Projet

Cette recherche action s'appuie sur des travaux précédents d'IIED et de ses partenaires, portant sur les processus délibératifs et inclusifs pour renforcer les voix des citoyens dans la conception des politiques et l'établissement d'un agenda pour la science et les technologies. Par exemple, en

Inde comme au Mali, les Jurys Citoyens ont ainsi lié de façon décisive les voix des exclus, petits agriculteurs et peuples indigènes, aux processus politiques concernant l'alimentation, l'agriculture et les choix technologiques. Ces nouvelles expériences sur des processus délibératifs et inclusifs offrent des opportunités pour étendre l'implication de citoyens et de non spécialistes à des décisions concernant la science et les technologies, aussi bien qu'à la conception des politiques, l'allocation des ressources et les choix institutionnels.

Cette recherche action fait partie intégrante d'une initiative plus large qui cherche à identifier et à explorer des voies pour démocratiser la gouvernance des systèmes alimentaires au niveau local, national et international. Les systèmes agro-alimentaires n'incluent pas uniquement les aspects de production des aliments, mais aussi leur transformation, distribution, accès, usage, recyclage alimentaire et rejet en tant que déchets. Chaque lien dans la chaîne alimentaire implique l'utilisation de montants substantiels de ressources naturelles (eau, énergie, terre, biodiversité...), du travail qualifié et du savoir. En tant que vecteurs d'un changement rapide et incertain, les dynamiques des systèmes agro-alimentaires invitent à la réflexion critique sur les formes de gouvernance nécessaires pour sauvegarder les droits, les moyens d'existence et les environnements des agriculteurs et des autres citoyens.

Résultats Escomptés

1. Mettre en place des commissions de citoyens sur les avensirs de la science et des technologies qui guident et relient la recherche, la formation et les institutions politiques au niveau local, national et mondial.
2. Ouvrir des espaces sûrs (safe spaces) dans lesquels, et à partir desquels, les petits agriculteurs et autres citoyens pourront gagner confiance et utiliser leurs voix, analyser, délibérer, concevoir des alternatives et des actions, se mobiliser, construire des alliances et agir.
3. Etablir un processus de recherche entier, - de la mise en place d'un agenda en amont, à la production et la validation de nouveaux savoirs-, des systèmes d'innovation plus inclusifs et démocratiques relieront ensemble les sciences naturelles et techniques avec les sciences sociales et les savoirs indigènes pour répondre à des besoins et à des problèmes dans des contextes locaux spécifiques, - des contextes qui sont typiquement marqués par un changement complexe et dynamique.
4. Création de nouveaux mécanismes de financement et de supervision pour soutenir un authentique dialogue interculturel, une ouverture interdisciplinaire et la production d'un savoir social et écologique pertinent pour l'alimentation, l'agriculture et l'utilisation durable des écosystèmes.
5. Contribuer à l'établissement de systèmes d'innovation pour les pauvres et les exclus qui soient soutenus par une gouvernance démocratique et une aide au développement appropriée.

Commentaires :

Le projet aborde plusieurs des problématiques soulevées par l'étude sur la thématique des systèmes agricoles et nourriciers qui recouvre des larges pans du concept du « vivant ». On y retrouve ainsi l'approche globale des processus de recherche, le participatif au cœur des mécanismes de choix des orientations , de validation, de financement et de gouvernance.

Le projet est bâti sur une solide expérience de recherche actions avec en particulier la mise en œuvre de jury citoyens en Inde et au Mali, dont les résultats politiques ont prouvé l'efficacité de la méthode. L'apprentissage réciproque dans des groupes de travaux multiculturels ouvre des nouvelles fenêtres sur la manière de considérer la recherche.

L'ambition est clairement de mettre en mouvement une dynamique transnationale pour défier un modèle 'Banque Mondiale' de la recherche formaté pour fabriquer des remèdes universels pour le développement économique dans le modèle libéral.

L'articulation du projet avec les dynamiques européennes se préoccupant de la gouvernance de la recherche, ou des approches participatives sur la gestion du vivant (FSC, RSP, BEDE...) devrait permettre de compléter le volet Européen du projet, encore orphelin.

(2. Entretiens avec les bailleurs

2.1. Entretien avec Jérôme Henry, chargé des produits solidaires au Crédit Coopératif

F. Prat, B. Brac, 30 mai 2007

J. Henry nous plonge dans un univers de terminologie bancaire et marketing avec lesquels nous ne sommes pas familiers. La logique analytique d'un secteur de clientèle "les nouveaux Humanitaires" dévoile un formidable marché en pleine expansion auquel le Crédit Coopératif cherche à répondre par une panoplie de produits solidaires adaptés. L'accroissement rapide du secteur invite à des projections révélatrice sur l'évolution de la société. On voit que la banque est un excellent observatoire des mutations sociales. Une transformation révélatrice de la notion de métier à celui d'emploi (de début, alimentaire, de décompression, perfectionnement, de fin...). Nous comprenons que collecter l'argent est un métier et requiert de bonnes notions de marketing, ce qui n'est généralement pas le domaine d'excellence des militants.

Pour notre étude sur les mécanismes de financement pour la recherche sur le vivant nous avons appris quelques données importantes :

1. Dans la gamme des **produits solidaires** qu'offrent les banques de l'économie sociale, comme le crédit coopératif, on distingue trois catégories :

- l'épargne de partage dans lequel on fait un don automatisé : ce don est constitué par une partie des intérêts qu'aurait touché le client dans une banque « normale ». Il faut que le bénéficiaire soit une association d'intérêt général ou d'utilité publique ;
- l'investissement solidaire, qui sont des prêts ou des cautions facilitant généralement des microcrédits. Ils sont souvent destinés à des entreprises de l'économie solidaire ;
- les placements éthiques, qui sont des actions en bourse sur des entreprises (SICAV).

C'est seulement la première catégorie, l'épargne de partage des nouveaux humanitaires, qui peut bénéficier à notre projet.

2. Les **nouveaux humanitaires** sont identifiés par la banque comme une communauté qui se divise en trois catégories, perméables (la frange « sensible + » peut glisser vers « sympathisants - », les « sympathisants + vers les « militants - », etc.) :

- les militants (2%)
- les sympathisants (17%) qui ont doublé en 5 ans (2000-2005), cible privilégiée
- les sensibles (22%)

3. **Le produit de partage doit obligatoirement mettre en avant un objectif de don très clair.**

Des sujets comme ceux que nous souhaitons faire financer (recherche innovante sur le vivant) paraissent peu attractifs pour des sympathisants "consom'acteurs" qui peuvent ne pas en saisir l'urgence. Les banquiers constatent que les valeurs ont changé dans l'effort d'épargne : alors qu'il y a quelques années c'était la solidarité internationale, c'est passé au développement durable, puis maintenant à un ensemble de thèmes ayant tous pour lien, l'humain et sa fragilité.

4. Des **fondations** dans le domaine sont en train de se créer en France alors que la loi sur le mécénat n'est pas aussi simple que dans les pays anglosaxons. Les nouvelles Fondations sont

souvent hébergées par d'autres : Fondation de France, Fondation Caisse d'Épargne. Il faut aussi penser au mécénat d'entreprises. Dans le domaine de l'énergie, deux associations (dont énergie pour le monde) ont fondé une fondation en collectant d'importantes sommes dans des fondations d'entreprises pour acheter un immeuble : une partie de cet immeuble sert de siège à l'association. L'autre partie est louée. Les revenus de ces locations servent maintenant de fonds de fonctionnement. Une fondation en émergence "Intelligence Verte" (peut-être hébergée à terme par la Caisse d'Épargne) veut couvrir tous les domaines des savoir-faire et semences anciennes et pourrait souhaiter héberger un département formation-recherche.

2.2. Proposition de la commission européenne sur le 7ème programme cadre de recherche

Nicole Riveill, chargée de programme à la DG recherche de l'UE.

Date de l'entretien : juin 2006, Entretien réalisé par : Bob Brac

Quels sont les types de projets liés aux recherches sur le vivant que vous financez ? :

- Le 7èPCRD couvrira la période 2007-2013 doté d'un budget de 72 milliards d'euros.
- Le programme distingue :
 - o 4 programmes spécifiques : coopération, idées, personnels, et capacités.
 - o 9 thèmes, dont 4 concernent la biodiversité agricole à différents degrés : santé, alimentation-agriculture et biotechnologie, environnement (incluant le changement climatique), sciences socio-économiques et humaines.
- Ce programme affirme comme premier objectif de renforcer les bases scientifiques et technologiques de l'industrie de la Communauté européenne pour lui assurer un haut degré de compétitivité.
- La partie qui semble la plus ouverte à une approche alternative de la recherche sur le vivant est le programme spécifique « Idées » qui soutiendra des travaux innovants « à la frontière de la connaissance » conduits par des équipes individuelles dans n'importe quel domaine de la science y compris des sciences sociales. Les activités d'Idées seront mises en œuvre par un Conseil de Recherche Européen qui aura un grand degré d'autonomie.
- Parmi les points importants de la décision, le programme devra contribuer à promouvoir un développement durable et la protection de l'environnement ; devra respecter les principes éthiques de la chartre des droits fondamentaux de l'Union européenne, et renforcer le rôle des femmes dans la science et la recherche.

Compléments : un Conseil Scientifique supervise le Conseil de la Recherche européenne (ERC). Il comporte deux français : Daniel Estève (CEA) et Alain Peyraube (CNRS). Fin 2006, début 2007 ont été lancés les premiers appels d'offre (financements de recherches, institutionnelles ou non). info : erc.europa.eu

Dernière modification : 10 août 2006

2.3. Fondation de France : le financement du partenariat

François Peyredieu du Charlat, administrateur de la Fondation de France

Date de l'entretien : juin 2006 Entretien réalisé par : Bob Brac

Source : Synthèse de l'atelier 3 « Le financement du partenariat »

Les points négatifs du financement :

- la question du financement de la structure en elle-même, jamais pris en compte par le bailleur, pas plus que les phases préalables de recherche de partenaire ou les missions exploratoires pour mettre en place les projets ;
- les décaissements tardifs des bailleurs publics créent des problèmes de trésorerie importants. D'ailleurs, les associations de plus grande taille se servent souvent d'une partie du financement du projet précédent pour lancer le suivant. C'est une pratique commune et admise tacitement ;
- les petites associations sont rarement retenues dans les appels à projets : l'adage selon lequel « on ne prête qu'aux riches » est souvent vérifié ;
- les refus ou les changements dans le soutien des bailleurs sont rarement expliqués ;
- les critères sont parfois si précis qu'on y échappe toujours (à l'inverse, dans certains pays de l'Est, ils sont volontairement flous pour laisser le « choix » au bailleur) ;
- la planification du bailleur est parfois un obstacle pour financer un projet de court terme d'une association ;
- les partenariats européens, constructifs et positifs, sont parfois moins « sexy » pour un bailleur qu'une urgence humanitaire ou la cause des enfants...
- l'éloignement du pouvoir éloigne également des financements : par exemple entre Sofia et la province bulgare
- le financement est encore plus difficile à obtenir dans le cas d'un projet militant ou protestataire contre les autorités ou des entreprises (par exemple pour la lutte contre les OGM) ;
- il peut y avoir des jeux de concurrence entre ONG partenaires sur une même thématique du fait de la rareté des financements.

Il faut donc démultiplier ces bailleurs pour sécuriser la trésorerie, répondre à la condition d'un cofinancement. **La Fondation de France peut servir d'effet levier, voire de caution morale pour obtenir d'autres financements.** Les collectivités locales ont été beaucoup critiquées par les partenaires présents, car elles s'engagent difficilement dans ce type de partenariat, surtout si le projet ne correspond pas à leurs priorités stratégiques, géographiques... Il semble que le financement à l'Est soit sous perfusion du financement de l'Ouest. Des problèmes de corruption ont été également évoqués.

La question de la communication autour du projet est ressortie comme un corollaire de celle du financement. Il faut convaincre les bailleurs en amont et les fidéliser en aval. Leur montrer que le projet est intéressant pour eux peut être une autre manière d'aborder la communication. Il doit exister des marges de manœuvre sous estimées : identifier l'intérêt sous-jacent du bailleur, chercher à le surprendre, en marge des sujets à la mode comme le développement durable, les échanges de jeunes... Il faut apprendre à « séduire » le bailleur, par exemple par un événement original, mobilisateur et peut-être accepter de faire évoluer un peu le projet en fonction de ce bailleur, qui peut vouloir être aussi un partenaire et pas seulement un guichet. Il convient également de développer son autofinancement (cotisations ou par des ventes de produits par exemple). De son côté, le bailleur devrait pouvoir accepter de financer un processus, un programme, plutôt qu'un projet. La communication conditionne la notoriété d'une opération, dont dépend la poursuite d'un financement et finalement la pérennité de l'ensemble.

2.4. Secteur Philanthropique de l'Union des Banques Suisse

Fiche rédigée par Bob Brac

Contact : Valérie Aubier-Le Corre
 Director, Philanthropy ServicesUBS (France) S.A.
 69, Bd Haussmann F-75008 Paris
 Tel.+33-1 44 56 47 23 Fax.+33-1 44 56 46 89
 Mobile +33-6 23 49 01 13
valerie.aubier-le-corre@ubs.com
<http://www.ubs.com/philanthropy-services>

Valérie Aubier-Le Corre a rejoint UBS il y a quelques mois. Elle était responsable de la relation avec les 600 fondations hébergées sous l'égide de la Fondation de France. Patrick Lescure de la Fondation Un Monde par Tous nous a mis en relation.

UBS souhaite monter un secteur philanthropique, plus proche de la demande des clients. Il y a quatre ans la banque a créé ce secteur avec des conseillers en philanthropie.

Le secteur a évolué : classiquement les banques privées ont des services pour les marchands d'art, mais aujourd'hui les clients regardent l'utilité social du projet, cherche à soutenir des causes, et donc le secteur a besoin d'être alimenté en propositions.

Il existe deux catégories de philanthropes :

- la première catégorie « old money » regroupe ceux qui ont une tradition familiale de philanthropie avec de l'argent qu'ils ont hérité ;
- la deuxième catégorie sont des entrepreneurs qui ont fait fortune récemment. Ils abordent la philanthropie avec la même énergie, la même ardeur que pour leur entreprise. Ils veulent s'investir dans une deuxième vie. Ils ont besoin d'expertise, de rapports d'étude d'impact. Souvent ils souhaitent accompagner la structure, et s'ils sont à la retraite, ils s'investissent en temps.

UBS se propose de fidéliser ses clients en leur offrant un conseil sur mesure.

La fondation Optimus a été créée par UBS en 1999 pour offrir des projets instruits dans le domaine de l'enfance et de la recherche médicale, aux clients de la banque.

Mon avis : c'est intéressant de savoir que ce monde existe et comment il fonctionne, mais à moins d'un concours de circonstance, il y a peu de chance que cela nous concerne, nous ne jouons pas dans la même cour...

2.5. Un fonds de solidarité : X minus Y¹

Origine et objectif

X minus Y est une fondation néerlandaise créée dans les années 1960 pour collecter auprès des citoyens l'argent que le gouvernement néerlandais ne donnait pas pour le développement du Sud ('X' représente ce qui avait été convenu et 'Y' ce que le gouvernement a effectivement donné). X minus Y en tant que fonds de solidarité indépendant offre un mécanisme flexible pour les petits dons qui peut convenir aux besoins exprimés par les organisations des communautés de base pour un fonds international d'urgence.

Collecter des fonds

Les donateurs sont des individus progressistes, parfois issus de la communauté chrétienne. Leur nombre qui était monté jusqu'à 8000 dans les années 1970, est descendu à environ 2000 aujourd'hui. La cause majeure du changement viendrait de la décision de l'organisation de soutenir aussi les actions des groupes en Hollande. Il existe de nouveaux jeunes donateurs, mais ils ne sont pas stables et les gens donnent ce qu'ils veulent, quand ils veulent. Le fonds ne reçoit pas d'argent public (sauf pour les contrats aidés des salariés), mais les fondations privées peuvent aussi contribuer par des petits montants. En tout, l'organisation collecte environ 300.000 euros par an. Pour sa communication, l'organisation publie un bulletin de 4 pages (en néerlandais) quatre fois par an qui sert de lien avec les donateurs et cette lettre continue à leur être adressée jusqu'à 5 années après que le donateur ait arrêté son financement, ce qui lui permet de suivre les projets financés.

Distribuer des fonds

Sur les 600 projets qu'elle reçoit environ par an, X minus Y peut en financer 1/3, soit 200. La subvention est accordée dans un délai de deux mois après le dépôt du dossier, peut aller de 300 à 2500 euros selon le projet et certains groupes sont soutenus chaque année.

Pour le fonctionnement, l'équipe comprend environ 5 personnes salariées, dont une partie directement payée par le fonds collecté, et une partie payée par des emplois aidés par l'Etat. **Les frais généraux sont de l'ordre de 50% du budget.**

Pour l'évaluation et la sélection des demandes, X minus Y fonctionne aussi grâce à un certain nombre de bénévoles, organisés en sections. 30 bénévoles se répartissent 5 sections, chaque section correspondant à un continent, et 2 sections s'occupant de l'Europe. La plupart des bénévoles, qui tous vivent aux Pays-Bas, sont originaires du continent de la section.

Les demandes de soutien financier traitent d'une grande diversité de thèmes : lutte foncière, privatisation de l'eau, syndicat, groupes paysans, OGM, parfois aussi soutien politique. Lorsque les demandeurs sont mal orientés, l'équipe essaye de leur donner des informations leur permettant de proposer leur projet à une autre organisation. Une base de données recensant les fonds serait très utile, entre autres pour cela.

Les rapports des projets ne sont pas obligatoires mais ils sont bienvenus et doivent être adressés à la section. **Aucun audit n'est prévu, car c'est trop cher, et il n'y a pas d'évaluation.** Pas de charte éthique non plus mais des lignes de conduite sont suivies. Le Bureau (l'organe de

¹ www.xminy.nl

gouvernance) est composé de 5 volontaires en interne (un de chaque section) auxquels s'ajoutent 5 membres externes, et se réunit tous les 6 mois.

Autre fonds de solidarité engagé

X minus Y montre plusieurs similarités avec d'autres fonds de solidarité engagé, comme SOLIFONDS². Solifonds est une fondation créée par l'Union syndicale suisse (USS), le Parti socialiste suisse (PSS), l'Oeuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO) et plusieurs organisations de développement. SOLIFONDS soutient les droits politiques fondamentaux et syndicaux à travers le monde et diffuse des informations sur ces enjeux en Suisse. SOLIFONDS reçoit des financements des organisations fondatrices et surtout de nombreux donateurs individuels qui sont régulièrement informés sur l'utilisation des fonds.

2.6. Politique du FIDA en matière de don

FIDA, décembre 2003

Contacts : Alessandro Meschinelli (a.meschinelli@ifad.org); Philippe Rémy (p.remy@ifad.org); Jean-Philippe Audinet (jp.audinet@ifad.org)

Le cadre stratégique trisannuel du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) organise le programme de dons en fonction de deux principes fondamentaux :

- 1) Il doit être axé sur des interventions dans lequel le don présente un avantage comparatif par rapport au prêt. C'est à dire porter sur des aspects novateurs, la concertation ou le développement institutionnel. Par ailleurs, dans les situations d'urgence, les dons étant d'un montant plus modeste, ils peuvent être traités plus rapidement. Enfin les dons permettent d'atteindre les organisations à assise communautaire qui ne peuvent pas bénéficier directement d'un prêt.
- 2) Il doit être complémentaire au prêt. En établissant un lien stratégique à l'échelle régionale et nationale entre le dispositif de don : pour soutenir une technique, ou des arrangements institutionnels novateurs, pour lever une contrainte. Le dispositif de petits dons déjà mis en place dans les pays s'est montré efficace pour créer des partenariats locaux et promouvoir l'innovation locale à l'appui d'un programme de prêt.

Le programme de don du FIDA comprend les catégories suivantes : recherche agricole ; recherche et formation dans les secteurs autres que l'agriculture ; programme de coopération FIDA/ONG ; accord bilatéraux sur fonds supplétifs. Sur environ 30 millions de dollars de dons en 2003, 2,5 millions ont été octroyés à des programmes avec les ONG.

Les dons pour la recherche agricole couvrent des programmes portés sur la recherche adaptative et appliquée et ont été conçus de manière à être étroitement liés aux projets d'investissement du FIDA réalisés dans des zones marginales. Ce travail se fait en étroite relation avec le système du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI), par le biais de dons d'assistance technique (8 millions en 2003).

² www.solifonds.ch

Le FIDA se donne des règles de gouvernance des dons, transparentes et concurrentielles. Les dons d'un montant supérieur à 200.000 \$ sont soumis à l'approbation du Conseil d'administration, en dessous, ils sont avalisés par le Président. Le suivi, la supervision et l'évaluation des dons sont confiés au Bureau d'évaluation indépendant du FIDA. Un Bureau d'audit interne poursuit un programme de visites d'inspection aux projets financés par les dons du FIDA. Le secrétariat chargé des dons au sein de la division consultative technique facilite l'élaboration de fiches de conseils techniques sur des technologies en faveur des pauvres, destinées à être diffusées à l'intérieur du FIDA, auprès de ses partenaires et du public.

2.7. Des fonds pour soutenir l'innovation locale

(note de lecture de B. Brac sur : Reflections on PROLINNOVA's FAIR project: Local Innovation Support Fund prospects and challenges in promoting innovation, Anton Krone, Amanuel Assefa, Laurens van Veldhuizen, Ann Waters-Bayer & Mariana Wongtschowski, November 2006).

Contacts : Anton Krone et Oliver Oliveros

*Coordinator, Project DURAS**

Agropolis International, Avenue Agropolis, F-34394 Montpellier Cedex 5, France

Tél. : +33 (0)4 67 04 37 47

PROLINNOVA est une plate-forme de promotion de l'innovation locale en agriculture orientée écologiquement et en gestion des ressources naturelles. Elle est animée par ETC EcoCulture, aux Pays-Bas.

Des fonds de soutien pour l'innovation locale (LISF) ont été introduits au sein d'un projet international FAIR (« Farmer Access to Innovation Resources », Accès des agriculteurs aux ressources pour l'innovation).

Ces fonds ont été mis en place en Ethiopie, Afrique du Sud et Ouganda, et ce rapport analyse la comparaison entre les différents contextes. Ils sont financés par DURAS (Promotion du développement durable dans les systèmes de recherche agricole du Sud).

Le projet reconnaît que les agences de recherche-développement impliquées dans la gestion des ressources naturelles peuvent améliorer leur efficacité en reconnaissant l'innovation locale, en travaillant avec les innovateurs et en renforçant leurs initiatives. L'interaction entre les innovateurs de terrain et les agences de R&D sont facilitées par des approches participatives comme la méthodologie PID (Participatory Innovation Development). Des projets en Amérique latine conduits par le centre international de recherche CIAT ont montré que des petits financements accessibles aux innovateurs locaux pouvaient accélérer l'innovation et mettre en place des processus durables localement.

Il est par ailleurs constaté que les mécanismes de financement qui soutiennent la recherche participative et la vulgarisation sont rarement efficaces pour appuyer l'innovation locale. Ces mécanismes conduits par des institutions gouvernementales de R&D ne sont pas appropriés par les agriculteurs et leur rôle dans la planification est limité.

En développant et expérimentant des mécanismes de financement sous forme de fonds de soutien pour l'innovation locale (LISF) qui permettent aux agriculteurs, aux groupes et aux communautés d'accéder à des financements qui améliorent et accélèrent leurs activités innovantes, le projet

FAIR cherche à débloquent les courants de financements pour des activités de gestion des ressources naturelles maîtrisées localement.

L'expérience de PROLINNOVA dans le domaine de l'innovation a conclu au besoin de créer des mécanismes de financement stables pour stimuler les processus d'innovation. Le projet FAIR a été mis en place pour piloter des mécanismes d'accès aux ressources pour l'innovation pour les paysans à travers les fonds de soutien à l'innovation locale, LISF. De plus l'expérience a montré qu'il fallait élargir la vision, en s'intéressant aux activités socio-économiques qui affectent la sécurité des moyens d'existence plutôt qu'aux seules innovations techniques.

Il est soulevé l'importance que ces fonds deviennent soutenables, et proposé, si les LISF s'avèrent efficaces, qu'une partie des fonds conventionnels pour la recherche soit dirigée vers les LISF plutôt que vers les institutions de recherche. Cela demande un dialogue continu avec les responsables nationaux et des organisations internationales. En même temps il est recommandé d'aider les organisations de trouver des fonds additionnels pour les LISF afin de ne pas trop dépendre des fonds de donateurs externes ou gouvernementaux. La promotion de groupes d'épargne (tontine) ou de crédit géré par les communautés de base est une voie qui peut rendre les villageois autonomes, comme le montre l'expérience de CARE international en Afrique du Sud, avec le GIFS "Group-based Innovation Support Fund" qui est très différente de la stratégie des Champs écoles paysans autofinancés ('Self-Financed Farmer Field School') du Kenya qui dépendent de subventions de donateurs.

L'accessibilité des fonds est d'autant plus difficile que les fonds sont plus grands, et la chance que cette ressource soit captée par l'élite augmente. Si les fonds d'appui à l'innovation ne sont pas mis en oeuvre avec une assistance de terrain pour les agriculteurs avec des procédures simples l'objectif sera contrarié. L'accessibilité est directement liée à l'implantation locale. La difficulté est d'étendre les LISF pour couvrir le plus grand nombre de communautés, cependant le suivi en matière de responsabilité sur la gestion des fonds risque d'être plus difficile et les coûts de transaction augmentent.

Commentaires :

1. Les préoccupations de PROLINNOVA vis à vis du manque d'efficacité de la recherche institutionnelle pour favoriser des changements dans le sens d'une agriculture plus agro-écologique et une gestion efficace des ressources naturelles, rejoignent celles d'autres importants acteurs institutionnels comme le FIDA.
2. Depuis quelques années PROLINNOVA s'est forgé une expérience et une analyse conduisant à la nécessité de donner des moyens aux innovateurs ruraux, et à la création de mécanismes de financement permettant l'accès direct des acteurs de terrain à des fonds.
3. Le mécanisme mis en place depuis 2005 est encore expérimental, et montre des applications très différents d'un pays à l'autre, d'un contexte socio-économique et écologique à l'autre. La participation effective des paysans dans les projets est très récente en Afrique du sud et toujours chargée par les postures raciales où la confiance n'est pas de mise, ce qui est très différent des fonctionnements éthiopiens où depuis une vingtaine d'année s'est constituée une forte capacité des organisations rurales à gérer de manière participative leurs projets. On voit ici la pertinence à

considérer l'échelle géographique pertinente, qui peut être nationale, mais aussi parfois régionale dans un même pays.

4. Le processus paraît encore très top-down et fortement ancré sur des acteurs institutionnels des agences de coopération ou gouvernementales, ce qui fait que la participation effective des bénéficiaires apparaît très faible. Dans aucun des pays les projets ne sont dirigés par les agriculteurs.

5. Aujourd'hui ce nouveau mécanisme dépend des priorités et des politiques de donateurs institutionnels extérieurs sans aucune garantie de durabilité. L'auteur qui a une grande expérience en crédit villageois et des groupes d'épargne par les communautés de base souhaite stimuler les contributions locales pour garantir l'implication réelle des bénéficiaires du fonds aux résultats de l'innovation. D'autres sources d'autofinancements villageois devraient être valorisées.

6. L'analyse montre la difficulté à atteindre un équilibre entre la multiplication des fonds locaux d'accès simple pour les paysans et celui de la gestion, de l'évaluation et de la responsabilité de ces fonds sans augmentation des coûts de transaction.

2.8. De l'intérêt des « petites subventions »

Fiche réalisée par B. Brac, d'après : Small Grants Learning Meeting, Amsterdam, June 2006, Both ENDS & Global Green Fund

Contact :

Tamara Mohr (tm@bothends.org)

Heather Plumridge (plumrid@greengrants.org)

Une réunion d'une trentaine d'organisations spécialisées dans les petites subventions pour des projets concernant les systèmes de vie durable, incluant le développement, l'environnement et les droits humains, a permis un échange d'expériences sur les pratiques de gestion et d'évaluation des projets.

Les points principaux qui sont sortis de cette réunion sont :

D'un point de vue général

1. Ce n'est qu'à travers les petites subventions que les vraies organisations de bases peuvent être atteintes. La plupart des groupes de base n'ont pas la capacité de gérer des financements importants ;
2. Les petites subventions remplissent un ensemble de risques que les grands donateurs ne peuvent pas ou ne veulent pas prendre, et elles permettent aussi d'appuyer des actions urgentes ;
3. Des petites subventions participatives partagent une même vision et encouragent les changements sociaux à travers les financements ;

4. Les petites subventions sont une des voies pour donner un appui financier aux organisations et groupes de la société civile. Cependant l'ensemble des différents type de financements (petits, moyens et grands) est nécessaire pour être efficace ;
5. Il existe un besoin de comprendre l'identité collective des donateurs de petites subventions : qui sont-ils ?, leur niche, leur force et leur limites ;
6. Des financements sans contrainte/ compensation permettent d'être plus efficaces et d'utiliser moins de coûts de structure ;
7. La plupart des donateurs de petites subventions sont en même temps engagés dans la construction de capacités, ce qui augmente les frais de structure par subvention, mais ces capacités sont cependant considérées comme nécessaires pour atteindre l'objectif ;
8. Les donateurs de petites subventions sont dans la position originale d'être à la fois chercheur et donateur. Ils comprennent les exigences des grands donateurs et ils savent agir avec les bénéficiaires de subventions ;
9. Il existe une force et une valeur dans le travail commun pour expliquer l'importance des petites subventions ;
10. Une bonne stratégie de communication et de coopération entre les donateurs de petites subventions est essentielle pour se renforcer et être plus efficace ;
11. Il existe un important besoin de plaider pour augmenter les petites subventions et les faire survivre, car il existe une tendance inverse de concentration de fonds importants encore plus qu'auparavant.

Du point de vue de la gestion et de l'évaluation des petites subventions

1. La plupart des organisations ont établi un système d'évaluation, plus ou moins développé ;
2. La plupart des organisations préfèrent comprendre l'impact de leur travail à partir des sources d'information disponibles, plutôt que d'avoir recours à des instruments d'évaluation sophistiqués ;
3. Les organisations conduisent des évaluations pour avoir une meilleure compréhension de leur travail pour l'incorporer dans leur programme et stratégie ;
4. La plupart des organisations conduisent une évaluation interne à leur propre initiative pour nourrir une réflexion interne, plutôt que pour répondre à la demande des donateurs en se justifiant ;
5. Les donateurs de petites subventions devraient organiser des discussions ouvertes avec leurs donateurs et les bénéficiaires sur les exigences et l'utilité de gestion et d'évaluation pour éviter qu'ils soient mis en place par le haut.

(3. Notes de lecture sur les fondations et mécanismes financiers en général

3.1. Fondation de coopération scientifique : définition

Un nouveau statut juridique a été instauré, qui s'ajoute aux statuts existant déjà : fondation reconnue d'utilité publique, fondation d'entreprise, fondation abritée.

Une «Fondation de Coopération scientifique» est une personne morale de droit privé, à but non lucratif, soumise aux règles relatives aux fondations reconnues d'utilité publique, dans les conditions fixées notamment par la loi n°87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat, sous réserve des dispositions des articles L344-16 du Code de la Recherche.

Le Pacte pour la recherche a établi la possibilité pour la communauté scientifique de créer, avec l'aide financière de l'Etat, des réseaux thématiques de recherche avancée (Rtra) pour conduire des projets d'excellence scientifique. Pour chaque nouveau Réseau thématique de recherche avancée, une Fondation de coopération scientifique est créée.

Créer un Rtra consiste, sur le plan juridique, à créer une fondation.

L'objectif est de mener en commun, entre établissements et organismes, un projet de recherche avec les avantages de la structure juridique de fondation. Cette structure permet de faire appel aux fonds privés (donateurs particuliers, entreprises mécènes).

La fondation apporte aussi la souplesse du fonctionnement, tout en garantissant une gestion financière rigoureuse, de par les obligations de transparence comptable qui lui incombe.

source : www.fondations.org/article.php3?id_article=1396

Mots-clés candidats : fondation ; Fondation de coopération scientifique

Dernière modification : 21 septembre 2007

3.2. Les Fondations d'utilité publique de recherche

Source : déclaration du gouvernement français en 2003

Le Gouvernement a mis en place une réforme générale pour donner un nouvel essor au mécénat et aux fondations dès 2003.

Qu'est-ce qu'une «Fondation de Recherche» ?

Les «Fondations d'utilité publique de recherche» ou encore «Fondations d'utilité publique à caractère scientifique» ont au moins l'un des objectifs suivants :

- mener ou promouvoir des recherches scientifiques ;
- valoriser les recherches scientifiques ;
- diffuser l'information scientifique ou les technologies.

Leurs moyens d'action peuvent être, notamment, le financement de programmes de recherche réalisés dans un laboratoire public ou en partenariat entre laboratoire public, PME et grandes entreprises après appel d'offres sélectionnés par le conseil scientifique de la Fondation.

Conformément aux statuts-types, les Fondations de recherche sont dotées d'un conseil scientifique. Le ministère de la Recherche, les organismes de recherche ou les établissements d'enseignement supérieur sont représentés au conseil d'administration de ces Fondations.

Pourquoi développer des «Fondations de Recherche » en France ?

Les Fondations permettent de :

- Mobiliser des financements privés venant d'entreprises ou de particuliers, au service de projets de recherches prioritaires, et d'augmenter ainsi la part privée des dépenses de R&D pour se rapprocher de l'objectif de 2% du PIB de dépenses privées à l'horizon 2010. Les avantages fiscaux – instaurés par la loi relative au mécénat et aux fondations d'août 2003 – sont particulièrement incitatifs pour les entreprises et viennent en supplément de ceux accordés par le Crédit d'Impôt Recherche.

- Soutenir de grands programmes de R&D sur des thématiques de recherche définies, de haute technologie et porteuses de croissance. Ces thématiques correspondent à un axe de recherche publique compétitif en France, mais aussi à un besoin de R&D industrielle et à des enjeux économiques et sociétaux.

- Mutualiser les moyens financiers et les compétences sur une thématique de recherche pour réaliser des grands projets de R&D. Cet élan gouvernemental fort a permis, sous l'impulsion du ministère chargé de la recherche, de développer les engagements de la société civile, qu'il s'agisse des particuliers ou des entreprises, dans le domaine de la Recherche.

Cette mutualisation permet d'exploiter les complémentarités des différents partenaires, de réduire les durées, les coûts et les risques inhérents à chaque projet pour un même acteur.

- Favoriser un travail en partenariat entre la recherche publique et la recherche privée.

- Diffuser la culture de gestion par projet dans le monde scientifique, en soutenant des projets sélectionnés par appel d'offres.

- Renforcer la relation de confiance entre sciences et société. Les citoyens bénéficient effectivement d'une représentation privilégiée au cœur des Fondations et contribuent volontairement à l'effort de recherche nationale.

L'expérience vécue dans d'autres pays, ainsi qu'en France grâce à des Fondations existantes telles que la Fondation Pasteur, l'Institut Curie, la Fondation pour la Recherche médicale... montre tout l'intérêt et la mobilisation des Français autour des travaux de recherche dès lors qu'ils correspondent à des enjeux clairs.

Quelles mesures pour développer les «Fondations de Recherche» ?

Le ministère chargé de la recherche a pris des initiatives afin de favoriser la création de «Fondations de Recherche», qui constituent un axe fort de notre politique de recherche et d'innovation.

Parallèlement aux subventions déjà accordées aux Fondations dans le cadre du BCRD (budget annuel total de 74M€ inscrit au BCRD 2004), d'autres actions ont été mises en place :

- soutien aux fondations de recherche existantes (essentiellement sur des thématiques de santé) ;
- aide à la création de nouvelles fondations de recherche axées sur des thématiques prioritaires et pertinentes, par exemple : développement durable, sécurité, énergie, environnement, diffusion du savoir, etc. ;
- dotation de la fondation en capital avec un nouveau fonds de 150M€, le fonds des priorités de recherche ;
- développement des relations de confiance entre fondateurs et donateurs.

La réforme des fondations a permis d'associer plus étroitement les donateurs à la vie de la fondation par la possibilité de les regrouper en tant qu'«amis» de la fondation et éventuellement d'assurer leur représentation. Elle a également accentué le contrôle sur l'utilisation des comptes annuels certifiés et la publicité des comptes annuels.

D'autre part, le ministère de la Recherche a :

- diffusé l'information sur les statuts-types et la loi relative au mécénat et aux fondations auprès des entreprises et des citoyens,
- mis en place une **Mission Fondations de Recherche**, qui aide tout projet de création d'une fondation et accompagne les fondations existantes, en collaboration directe avec le ministère de l'Intérieur et le Conseil d'Etat.

Aujourd'hui, la réforme des Fondations, engagée en 2003 par le Gouvernement, porte ses fruits avec la création des premières fondations d'utilité publique de recherche.

source : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fondation/fondation.pdf

Dernière modification : 21 septembre 2007

3.3. Les Fondations en Europe³

L'évolution récente des statuts des fondations en France est concomitante de celle des fondations en Europe. Dans tous les pays européens, le nombre de fondations augmente considérablement, traduisant le retrait général de la puissance publique au profit des dons privés, permis par la concentration des fortunes. La part du PIB américain consacrée à la philanthropie est de 0,76% (155 milliards de dollars), une proportion assez proche de ce qui se pratique en Grande-Bretagne (0,63 à 0,77%) ou en Allemagne, selon la fondation Bertelsmann.

Nous présentons une coordination qui accompagne le développement des fondations en Europe : le Centre Européen des Fondations. Il existe également de nombreuses entreprises étrangères européennes qui apportent des fonds privés aux associations. A titre d'exemple, la banque britannique HSBC a décidé, en mai 2007, d'attribuer 74,5 Millions d'euros sur cinq ans à quatre ONG, pour lutter contre le réchauffement climatique⁴.

Centre Européen des Fondations (European Foundation Centre, EFC)

Le Centre Européen des Fondations est à la fois une association de membres et un centre d'information remplissant trois rôles principaux :

- porte-parole : représentation et suivi des institutions européennes et internationales ;
- forum d'échange et de formation, un catalyseur de projets ;
- service d'information public sur les fondations et les entreprises mécènes en Europe.

Site internet : www.efc.be

Ce centre intéresse bien sûr principalement les fondations. Et il en va souvent de même pour les coordinations nationales de fondations, à l'instar du centre français des fondations, ou de la Swiss Foundations. Mais un des programmes de l'EFC, Funders online, est destiné directement aux porteurs de projets.

Funders Online

Funders Online est une initiative du programme Orpheus du Centre Européen des Fondations. Ce site est destiné à ceux qui recherchent des mécènes et des fonds, et notamment les porteurs de projet. Il propose des liens vers les sites de fondations, des liens externes, ainsi qu'un certain nombre d'informations, de conseils et de références de publications.

Site internet : www.fundersonline.org

En France, ce site mentionne cinq fondations spécialisées en sciences, dont trois pourront être d'intérêt pour nous : [European Science Foundation](#), [Fondation de France](#) et [Fondation pour la Recherche Médicale](#).

Pour l'environnement, neuf fondations sont listées, dont cinq seront sans doute à sonder : [European Science Foundation](#), [Fondation de France](#), [Fondation Electricite de France](#), [Fondation Ensemble](#) et [Fondation Nicolas Hulot](#).

Les correspondants français de ce site sont le président du Centre Français des Fondations, Francis Charhon⁵, et sa déléguée générale, Béatrice De Durfort⁶. Cette dernière nous précise cependant que ce site ne peut aider directement chaque porteur de projet, qui doit étudier par lui-même l'ensemble de ces fondations.

³ <http://www.cf-fondations.fr/les-fondations-en-europe-et-dans-le-monde/leurope-et-les-fondations>

⁴ in p.4 de « L'environnement, nouvel enjeu pour le mécénat d'entreprise », op. cité

⁵ tél. +33.1.4421.3100, fch@fdf.org, <http://www.centre-francais-fondations.org>

⁶ tél. +33.1.4421.3101, beatrice.dedurfort@centre-francais-fondations.org

3.4. Les mécénats d'entreprises, les fondations d'entreprises en France

Que ce soit en versant directement des subventions, ou par le biais d'une fondation d'entreprises, les entreprises peuvent verser des aides à des associations ou organismes publics. Elles sont pour cela aujourd'hui aidées fiscalement (déductions fiscales jusqu'à 60% des dons). Elles peuvent aussi pratiquer le « mécénat de compétence »⁷, en mettant à disposition du personnel.

Le niveau du mécénat d'entreprise dans le champ de l'environnement est modeste. En 2005, les entreprises de plus de 200 salariés ont consacré 1 milliard € au mécénat, 340 M € sont allés à la culture, 550 M € à la solidarité... et seulement 50M € à l'environnement (5 %)⁸. Près de 70 % des sommes affectées au mécénat proviennent de grandes entreprises (500 salariés et plus), 53 % des opérations de mécénat sont le fait de PME⁹.

Régies par la loi du 4 juillet 1990, les fondations d'entreprise peuvent être créées par des sociétés civiles ou commerciales, des établissements publics à caractère industriel et commercial, des coopératives et mutuelles... Leur statut de fondation est délivré par le préfet du département du siège de la fondation d'entreprise. La fondation d'entreprise est créée pour une durée déterminée qui ne peut être inférieure à cinq ans.

Les statuts de la fondation d'entreprise comprennent un programme d'action pluriannuel dont le montant ne peut être inférieur à 150 000 euros. Les sommes correspondantes peuvent être versées en plusieurs fractions sur une période maximale de cinq ans. Outre les versements des fondateurs, les ressources peuvent comprendre : les subventions de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ; et le produit des rétributions pour services rendus. **La fondation ne peut faire appel à la générosité publique, elle ne peut recevoir ni de dons ni de legs.**

60% des versements faits au bénéfice d'une fondation d'entreprise sont déductibles de l'impôt dans la limite globale de 5 pour mille du chiffre d'affaires H.T. de la société versante, même si la fondation porte le nom de l'entreprise.

On pourra trouver une partie de ces fondations d'entreprise sur : <http://www.admical.org/default.asp?contentid=208>.

Dans son rapport sur le mécénat d'entreprise, Dominique Legrain dresse une liste non exhaustive des entreprises agissant, via leurs fondations, dans le domaine de l'environnement¹⁰ :

Pour l'éducation à l'environnement on trouve : Nature et Découvertes, les skis Rossignol, E. Leclerc, Yves Rocher, Patagonia, EDF, GDF...

La préservation des sites naturels est soutenue par : le groupe Banque Populaire, EDF, GDF, Total, Crédit Agricole, Nature et Découvertes, Yves Rocher, Onyx...

La protection des espèces a le soutien de : Castorama, Lafuma, Tetra Pak, Canon, Caisse nationale des Caisses d'épargne, Bayer France, ASF...

⁷ « Partenariats de solidarité : optimiser l'implication des collaborateurs ». Guide pratique publié par l'IMS-Entreprendre pour la Cité, février 2008, Sonia Plégat : plegat@imsentreprendre.com, 01 70 64 46 80

⁸ in p.12 de « L'environnement, nouvel enjeu pour le mécénat d'entreprise », Dominique Legrain, 25 juin 2007, rapport IGE/06/045 de l'inspection générale de l'environnement

⁹ in p.4 de « L'environnement, nouvel enjeu pour le mécénat d'entreprise », op. cité

¹⁰ in p.13, « L'environnement, nouvel enjeu pour le mécénat d'entreprise », op. cité

Un exemple d'aide : Danone, mécène de l'Institut Pasteur

Le groupe de Franck Riboud va mettre en place une opération marketing autour de sa marque Actimel pour financer la recherche de l'Institut Pasteur. Les consommateurs seront appelés à découper des bons sur les emballages d'Actimel et à les renvoyer à Danone qui s'engage à verser 20 centimes d'euros pour chaque vignette retournée. Ces dons seront affectés à la recherche en immunologie de l'Institut. Danone va également lancer une campagne de publicité pour appeler les Français à verser un don à l'Institut Pasteur. L'opération, qui devrait durer six mois, pourrait récolter 250 000 à 300 000 euros.

« 34,7 % des ressources de l'Institut proviennent de mécénat, les deux autres tiers provenant de l'Etat et de nos activités propres », rappelle Alice Dautry, directeur général de l'Institut, fondation privée à but non lucratif reconnue d'utilité publique (1400 chercheurs, 146 laboratoires). Se félicitant de ce partenariat, Alice Dautry regrette que les entreprises françaises « n'aient pas le mécénat dans les gènes comme les entreprises anglo-saxonnes ».

Danone a signé avec l'Institut Pasteur en 2003 puis en 2005 un partenariat de recherche autour des interactions entre les bactéries probiotiques, que le groupe incorpore dans ses produits laitiers, et le corps humain, notamment sur les questions de résistance aux infections virales, de prévention des allergies et de modulation des inflammations.

Patrick Déniel, @ Rédaction L'Usine Nouvelle

12/09/2007, <http://www.usinenouvelle.com/article/danone-mecene-de-l-institut-pasteur.115457>

3.5. Un exemple du financement varié d'une organisation militante : la Fédération internationale des droits de l'homme¹¹

La FIDH s'appuie essentiellement sur **les dons du public (dont des legs et une sicav éthique de partage, « Libertés et Solidarité »), et des entreprises privées, les cotisations de ses organisations membres et sur l'engagement de ses bénévoles. Elle reçoit également, sous réserve d'inconditionnalité, des subventions d'organismes internationaux et nationaux et de fondations.**

Les amis de la FIDH

Les seuls adhérents de la FIDH sont des associations. Les particuliers comme les entreprises peuvent en revanche rejoindre le Comité de soutien « Les amis de la FIDH », en tant que membre actif (particulier : 150 euros, entreprise : 1 500 euros) ou membre bienfaiteur (particulier : 760 euros, entreprise : 5 000 euros). Ils deviennent ainsi destinataires de La Lettre ainsi que de toutes les communications de la FIDH, d'invitations à des conférences, débats ou avant-premières de cinéma, théâtre...

Libertés et Solidarité

La FIDH a lancé, en juillet 2001, une Sicav éthique de partage, Libertés et Solidarité. Elle est composée de 80 % d'obligations et de 20 % d'actions, qui répondent à des critères éthiques définis par la FIDH. Ses revenus sont versés pour moitié à la FIDH, sous forme de dons donnant droit à une déduction d'impôts selon le régime des associations déclarées d'utilité publiques (66%). Libertés et Solidarité est accessible aux personnes physiques et morales. Apport initial de 9,1 millions d'Euros, provenant de trois souscripteurs fondateurs : la Caisse des dépôts et consignations (5,3 millions d'Euros), La Poste (2,3 millions d'Euros) et la Macif (1,5 millions d'Euros).

Les sponsors de la FIDH :

Institutions internationales : Unesco, Union européenne (Commission européenne), Fonds des volontaires des Nations-Unies pour les Victimes de la Torture, Organisation internationale de la Francophonie.

Institutions nationales : le Danemark (Danida, Affaires étrangères), la Finlande (Affaires étrangères), la France (Affaires étrangères, Premier ministre), la Grande-Bretagne (DFID), l'Irlande (Ireland Aid), la Norvège (Affaires étrangères), les Pays-Bas (Affaires étrangères), la Suède (Sida), la Suisse (Département fédéral des Affaires étrangères, DDC).

Fondations et associations : CCFD, Fondation Ford, Fondation Ford Brésil, Fondation de France, Fondation Henrich Boell, Fondation Jean Jaurès, Fondation La Ferthé, Fondation suédoise pour les droits de l'Homme, Fondation des Treilles, Fondation Un monde pour tous, Novib, Paul Hamlyn Foundation, Westminster Foundation for Democracy, Justice et Paix, KIOS, NCOS (Belgique), Rights and Democracy.

Entreprises : l'Agence verte, Air France, Biche de Bère, Caisse des Dépôts et Consignations, Carrefour Solidarités, Communider, EDF, Européenne de données, FNAC, France Télécom, GTC, Le Guide du Routard, Hermès, Labels, Macif, Olympic Tour, La Poste, Palais de Tokyo, TBWA\CORPORATE\NON PROFIT, The Gang Film, Les visiteurs du soir, Sita, Lonely Planet.

¹¹ http://www.fidh.org/rubrique.php3?id_rubrique=728

3.6. Des agences spécialisées dans la collecte de fonds

Nous présentons ci-dessous quelques des initiatives privées de collectes de fonds, notamment en ligne.

- **ePhilanthropy Foundation** : fondation basée à Washington et ayant pour objet la formation aux pratiques de mobilisation et collecte de fonds online.

- **Hjc newmedia** : agence leader au Canada sur les problématiques de collecte de fonds online. L'agence dispose d'une équipe francophone et travaille régulièrement sur des grands comptes internationaux.

- **Hart Philanthropic Services** : cabinet de consultants aux USA dirigé par Ted Hart et dédié aux problématiques de mobilisation online. Ted Hart est reconnu comme l'un des meilleurs experts internationaux.

- **IDMC** : l'agence italienne de marketing direct leader sur le secteur caritatif italien. Ce partenariat est la première pierre d'un développement des outils et services Optimus sur l'Europe du Sud.

- Certains bureaux d'études ou entreprises se sont spécialisés dans ce type de recherche, telle la **société Optimus**, l'Association Française des Fundraisers¹², ou encore la société Aide subvention plus¹³. Les travaux menés par Optimus portent sur les problématiques relatives à la collecte de fonds, aux donateurs, aux nouvelles formes de collecte, aux contraintes juridiques, etc.

Optimus accompagne les grands comptes du secteur caritatif tels que la Fondation Prince Albert II de Monaco, la Fondation de l'Armée du Salut, la fondation 30 millions d'amis, la fondation Nicolas HULOT, WWF, mais également des entreprises ou des organismes publics tels que le laboratoire GSK, l'Agence de la Biomédecine...

Optimus est coté depuis Mars 2006 sur le marché libre d'Euronext Paris.

Nous ne détaillerons pas davantage les sources de fonds privés, elles sont trop multiples, et aucune après analyse ne semble pointer vers des financements spécifiques sur des recherches alternatives du vivant.

¹² <http://www.fundraisers.fr/>

¹³ <http://www.aidesubventionplus.fr/>

3.7. Des associations se regroupent pour drainer des fonds : l'exemple de l'association Non Violence XXI

Entretien réalisé par F. Prat avec François Marchand, 18/01/2008

Les différentes associations composant le mouvement non-violent en France ont ressenti le besoin de coordonner leurs demandes de financements aux bailleurs, qui eux-mêmes émettaient ce souhait. Sous l'impulsion notamment de la Fondation Un monde par Tous et de la Fondation de France, ces associations ont créé l'association « non Violence XXI », composée de douze associations.

Son principal objectif est de coordonner la collecte et distribution de fonds aux associations, mais aussi de travailler sur la communication autour de la non violence.

Une AG a lieu tous les deux ans.

Collecte de fonds :

Non violence XXI collecte des fonds auprès des bailleurs (fondations : FUMPT, FPH, FDF...) mais aussi auprès de particuliers. Pour éviter la concurrence avec des associations-membres qui collectent directement des fonds auprès des bailleurs ou de particuliers, NV XXI ne prospecte pas à certaines sources (abonnés d'une revue, bailleur réservé...).

L'appel aux dons fait aux particuliers sous forme de mailing postal a bien marché les trois premières années (30 000 euros récoltés/an, taux de retour de 5 à 10%). Sur des mailings larges sous-traités, le taux de retour est tombé à moins de 1%.

D'autres formes de collecte sont envisagées : entreprises privées et livret épargne (mais actuellement NV XXI est au crédit mutuel qui ne propose pas les formules de la NEF).

Distribution des fonds :

Non violence XXI reçoit une cinquantaine de demandes de subvention par an. Un comité de quatre personnes issues du CA présélectionne les dossiers, qui sont ensuite soumis et discutés au CA, composé de 10 personnes à titre individuel, mais issues des associations fondatrices de NV XXI. Pas de conflit majeur depuis 5 ans, décisions au consensus.

La part affectée aux projets dans l'argent reçu est de 75% (25% pour le fonctionnement). Le budget annuel récolté est de moins de 150 000 euro.

Contact : *François Marchand, tél. 01 48 59 93 35*
domicile fmarchand@peoplepc.fr

(4. Notes de lecture sur les mécanismes financiers des recherches sur le vivant

4.1. Différents modèles pour financer l'amélioration variétale (ECO.PB)

Fiche rédigée par Bob Brac, à partir de : Different models to finance plant breeding février 2007, édité par Osman, Müller et Wilbois

Les besoins de financements pour la sélection végétale en agriculture biologique sont très importants pour mettre en culture une large diversité de variétés adaptées aux divers terroirs.

Le document est issu d'un atelier organisé en février 2007 par European Consortium for Organic Plant Breeding (ECO.PB) pour discuter des modèles de financements de la sélection végétale biologique.

La première approche présentée est celle d'O.Willing de la Fondation allemande pour le futur de l'agriculture (Foundation for Future Farming) qui considère que la sélection végétale est une responsabilité sociale qui ne doit pas être seulement réservée au gouvernement ou à celles des semenciers. Elle défend l'idée que le financement de la sélection doit venir d'abord de l'ensemble de la société, la semence étant un produit culturel qui ne doit pas être privatisé. Il propose un modèle sur trois piliers ou les consommateurs, puis la filière (des paysans /jardiniers) jusqu'aux distributeurs participent au financement. Le troisième pilier étant les fonds publics.

La Fondation soutient 26 projets de sélection pour près de 600.000 euros. Elle évalue le coût de développement d'une variété à 60.000 euros pendant 10 ans.

La deuxième communication est celle de J. Birschitzky de Saatzucht Donau, sélectionneur autrichien qui cherche à combiner sélection conventionnelle/ sélection biologique pour diminuer les coûts en augmentant la taille du programme. Les sélectionneurs financent 80% de leurs programmes de sélection par les royalties touchées sur la vente de leurs variétés. Les redevances pour les céréales sont de l'ordre de 70€ par tonne (trois fois moins dans les pays de l'est et du sud de l'Europe). 50% de ces royalties vont au semencier et 50% au sélectionneur. Pour lui, le coût de développement d'une variété avoisine 200.000€ : pour financer un programme de sélection avec les royalties il faut donc vendre environ 6000 tonnes de semence. En combinant conventionnel et organique, on peut descendre à 2000 tonnes.

Le témoignage d'un petit sélectionneur de pomme de terre néerlandais, J.P. van Loon, montre une profession indépendante mais de plus en plus intégrée par des contrats de coopération dans des grandes compagnies (97% des 160 petits sélectionneurs de pommes de terre sont sous contrat). La compagnie fait les croisements et les sélectionneurs font les observations en champs. Si une variété est inscrite, les royalties (1,25€/100kg et une moyenne de 400€/ha) seront partagées. Cette intégration avec le secteur privé est due au désengagement de l'Etat. La stratégie de sélection est celle de la compagnie, le sélectionneur perd le contrôle et est limité dans sa communication.

A.P.M. den Nijs, de l'Université de Wageningen aux Pays-Bas, illustre le financement de la sélection des fruitiers en créant un marché de niche. Une firme ou un club englobe la sélection et

le développement commercial de la nouvelle variété. L'acceptation du consommateur est prépondérante, même s'il ne contribue pas directement à la définition de la sélection.

A. Osman, du Louis Bolk Institut, décrit à travers le pain « Sativa », la collaboration entre sélectionneur, agriculteurs et distributeurs biologiques en Suisse. Peter Kunz est un sélectionneur bio qui a inscrit 10 variétés de blé d'hiver et 5 variétés d'épeautres. Une association sans but lucratif de 1000 membres, Sativa G., est propriétaire des droits d'obtention et de multiplication. Une société, Sativa V, gère les royalties de l'association Sativa. Les royalties permettent de soutenir en partie un programme de sélection de 350.000€. Selon P. Kunz, il faut que la variété soit cultivée sur plus de 20.000 hectares pour couvrir les coûts de la sélection. Avant cela, Peter Kunz a été soutenu par des donations des biodynamistes et par la Fondation for Futur Farming. Mais d'autres voies sont recherchées dont la collaboration avec la chaîne de supermarché COOP pour la production de pain « Sativa » produit par une coopérative de 30 membres. Kunz vérifie la qualité et l'identité variétale. La réussite commerciale de cette expérimentation a conduit à un contrat exclusif de trois ans et une contribution de COOP au programme de sélection.

Un autre exemple de collaboration a été conduit avec la boulangerie industrielle Ehrdmannhauser qui paye, comme les agriculteurs, une redevance de 5 euros par tonne de production / transformation pour contribuer au programme de sélection. La firme communique sur ses sachets pour obtenir l'adhésion des consommateurs. Et les paysans payent une redevance non pas sur la semence mais sur la production.

La mobilisation, aux Pays-Bas, de la filière blé de printemps dans la sélection bio est présentée par A. Osman, E. Lammers et C. Almeikinders. A ce jour une seule variété existe, car les conditions économiques de sélection de cette céréale marginale ne sont pas bonnes. Dans un atelier réunissant tous les acteurs de la filière, les participants ont retenu comme moyens financiers supplémentaires : augmenter les droits de licences, taxe sur la surface cultivée en blé, taxe sur la meunerie, taxe sur le pain. L'objectif est de réunir 45.000 euros. Ces taxes ne seront pas élevées et permettront à tous les acteurs de la chaîne de participer au financement de la sélection. La communication est importante pour assurer la réussite du projet.

K.J. Müller, du centre de recherche de Darchau en Allemagne, propose des solutions légales pour les marchés de niches des variétés de céréales. Il évalue le coût d'une nouvelle variété à 13-19000€ et les redevances à 10-15€/ pour 100kg de semences certifiées, ce qui nécessite la vente de 100-200 tonnes de semence pour couvrir les frais. Il mentionne que le coût de protection européen du Droit d'Obtention Végétale (DOV) qui requiert la Distinction, Homogénéité et Stabilité (DHS) est seulement de 3000€. Cependant les frais sont plus élevés pour les tests de Valeur agronomique et technologique (VAT) qui sont obligatoires pour commercialiser selon la réglementation semence. La proposition est de vendre les semences seulement avec la protection DOV en mentionnant sur le paquet : « A utiliser seulement en dehors de UE ». D'autres exemples sont proposés comme : le modèle des variétés de conservation, le modèle de production réservée, la licence pour les semences fermières.

4.2. Le FiBL Suisse et ses filiales allemandes, autrichiennes et tchèques

Source : Rapport d'activité 2006

Le FiBL Suisse :

Créé en 1973, l'institut de recherche de l'agriculture biologique suisse (FiBL) est une petite fondation, déclarée d'utilité publique qui emploie une centaine de salariés, pour un volume de projets qui avoisinait 10 millions d'€ en 2005.

Les atouts du FiBL sont une étroite imbrication de différents domaines de recherche et un transfert de savoir rapide de la recherche vers les activités de vulgarisation et les applications pratiques.

Le modèle de recherche élaboré sous la forme de trois cercles concentriques structure les programmes en recherche à la ferme (cercle extérieur) impliquant plusieurs centaines de fermes, la recherches sur parcelles d'essais (cercle du milieu), et la recherche fondamentale en laboratoire (cercle intérieur).

L'approche holistique permet le croisement des pratiques de terrains et des analyses de pointe et des échanges entre différentes spécialités. Ainsi, par exemple, pour répondre aux attentes des consommateurs sur la qualité des aliments, le FiBL depuis 2004 a un microbiologiste, un physiologiste nutritionniste et une spécialiste en technologie alimentaire pour effectuer des recherches sur la qualité des aliments.

Le FiBL Suisse mobilise des fonds de sources très diverses qu'il qualifie lui-même de partenariat public-privé réussi. En 2005, le nombre de projets de recherche confiés au FiBL s'est encore accru, ce qui s'explique principalement par son succès dans l'acquisition de projets européens. Il représente environ un tiers des recettes. Le mandat des prestations de la Confédération (Office fédéral de l'agriculture OFAG, Office vétérinaire fédéral OVF) est resté stable avec environ 3 millions d'euros (soit aussi près de 1/3 des recettes). Les prestations de service de vulgarisation et de formation ont également connu une forte hausse, aussi bien en Suisse qu'à l'international, et forment l'autre tiers des recettes, avec les dons privés.

Le FiBL bénéficie d'un environnement public favorable depuis le début des années 1990, où l'Office fédéral de l'agriculture a instauré un nouveau système, remplaçant les primes au volume de production par des subventions à la production biologique. Aujourd'hui 11% des fermes suisses sont en agriculture biologique, et 85% en production intégrées. La Confédération verse près de 1,5 milliard d'euros sous forme de subventions directes et 930 million d'euros pour la production, la vente et l'amélioration des structures de base.

Le FiBL fait appel à de nombreux donateurs privés, et collecte ainsi près de 60.000 euros dans l'année.

Le FiBL Suisse a aidé à la création du FiBL Allemagne en 2001, puis du FiBL Autriche en 2004. La même année, il fonde avec l'Association tchèque d'agriculture biologique Pro-Bio, et l'Université d'Olomouc, l'Institut biologique tchèque, Bioinstitut, dont les activités sont centrées surtout sur la formation et la vulgarisation.

Depuis de nombreuses années, le FiBL se mobilise également pour promouvoir l'agriculture biologique au niveau international (International Federation of Organic Agriculture Movements IFOAM, Internationale Organic Accreditation Service –IOAS-, International Society of Organic Agriculture Research –ISOFA–, etc.). Les compétences du FiBL portent aussi bien sur la mise en valeur écologique des sols et la production végétale que sur l'approche globale de la santé animale, l'éthologie animale et l'élevage écologique du bétail, la socio-économie, l'analyse globale du marché bio ainsi que la production et la transformation écologiques des denrées alimentaires.

L'accent est mis non seulement sur la recherche appliquée mais également sur le transfert du savoir vers la pratique par le biais de la vulgarisation, de cours, d'expertises et de divers outils modernes de documentation (revues, fiches techniques, ouvrages spécialisés, Internet).

De très nombreux projets menés par le FiBL en Europe de l'est, en Inde, en Amérique latine et en Afrique visent à développer les services de recherche, de vulgarisation et de certification écologiques.

Le FiBL Allemagne :

Le FiBL Allemagne est un institut de recherche, proche de la pratique, et de prestation de service. Il s'est chargé de la mise en place du portail central germanophone de l'agriculture biologique www.oekolandbau.de, et d'une banque de semences biologique www.organicXseeds.de.

Le FiBL Allemagne e.V. (Berlin, Witzenhausen) est une association reconnue d'utilité publique dont le siège est à Francfort. Son travail est financé par les projets ainsi que par les contributions de fondations et celles de ses membres. En 2005, il a géré un volume de projets atteignant près de 1,2 million d'euros. 11 personnes travaillent à Francfort sous contrat à durée indéterminée, elles sont secondées par des spécialistes recrutés pour des missions ponctuelles. Le FiBL Suisse et le FiBL Allemagne entretiennent des collaborations étroites.

Le FiBL Allemagne ne dispose d'aucune subvention officielle, et **tire ses ressources exclusivement de projets et de prestations de services commanditées par des organismes publics allemands** relevant du gouvernement fédéral (Office fédéral de la protection de la nature, les programmes fédéraux du ministère de l'environnement...) et des Länders, de l'UE, d'associations (Association d'agriculture biologique Bioland, Association de gestion paysagère Rheinland, Association des producteurs, préparateurs et distributeurs bio en Allemagne...) et d'entreprises (E-cert IT GmbH, Rentenbank...). FiBL Allemagne s'est constitué un fond de réserve en vue de son développement pérenne.

Le FiBL Autriche

Le FiBL Autriche a été fondé en mai 2004. Son siège est situé à Vienne et il constitue une interface entre la recherche et la pratique. Il met l'accent sur le transfert de connaissances vers la pratique, en particulier dans le domaine de la santé animale. FiBL Autriche soutient les applications de concepts de **traitement holistiques prophylactiques et curatifs**.

Le FiBL Autriche est une association reconnue d'utilité publique. Ses recettes en 2005 s'élèvent à 232 000 €. Le Ministère fédéral de l'agriculture de la sylviculture, de l'environnement et de la

gestion de l'eau finance divers projets dans le domaine de l'innovation, de la recherche et de la formation ; le Ministère fédéral de la santé et des femmes pour la recherche sur les risques du génie génétique. Le gouvernement du Land Basse Autriche et l'Institut rural de formation soutiennent la formation et la recherche on farm, enfin la fondation suisse Sonnenwiese subventionne les thématiques de la biodiversité et de l'agriculture biologique. L'équipe de cinq personnes collabore activement avec les institutions autrichiennes actives dans le secteur de l'agriculture biologique. Les Chambres d'agriculture, l'Institut fédéral supérieur d'enseignement et de recherche Raumberg-Gupenstein, les facultés de pédologie et de médecine vétérinaire, ainsi que Bio Austria ont été les partenaires de la phase fondatrice des deux dernières années.

Commentaires :

En matière de financement de recherche holistique, il est difficile de ne pas approfondir l'expérience du FiBL qui apparaît comme un vrai succès. La confrontation des expériences de la maison-mère avec celles de ses filiales allemande et autrichienne, et dans une moindre mesure tchèque, permettrait de tirer quelques leçons de ce qui est propre à un contexte national favorable, et ce qui constitue les clés d'une fondation d'un instrument de recherche pour une approche nouvelle du vivant.

Le FiBL à l'évidence privilégie culturellement le monde germanophone. On peut cependant se demander si un développement francophone (France, Belgique , Maghreb) ne leur est pas venu à l'esprit, et si certaines initiatives ont été menées dans ce sens. On pense bien sûr à une collaboration avec l'ITAB, mais aussi une initiative plus indépendante de création d'un FiBL France.

Un constat, si le FiBL Suisse du haut de ses trente-cinq ans développe une très large gamme de projets de recherche, les FiBL plus jeunes consacrent leurs talents à la formation, à la vulgarisation et à la communication. Cette stratégie semble payer, vu l'accroissement régulier et la diversification progressive des activités de prestation de services qui constituent la principale ressource.

4.3. Des partenariats possibles avec les organismes de recherche officiels

Nous listons ci-dessous quelques initiatives qui pourraient déboucher sur des partenariats.

a) L'Inra

- Une chercheuse du département Système agricole et développement (SAD) de l'Inra de Rennes, travaille sur la sélection participative pour une agriculture paysanne. Elle tente en ce moment de convaincre sa hiérarchie pour un futur rapprochement de l'Inra avec l'Institut du vivant.

- Voir aussi avec le département agronomie environnement de l'Inra

b) Le Pôle Paris Ile-de-France en Sciences et Technologies du Vivant et de l'Environnement

Le Pôle Paris Ile-de-France en Sciences et Technologies du Vivant et de l'Environnement¹⁴, récemment structuré en Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS), porte sur deux champs finalisés :

- "Aliments, alimentation, nutrition, santé"
- "Espaces, ressources, milieux sous emprise urbaine"

Il revendique le recours à la "Biologie intégrative", les "**Sciences du complexe, intégration des connaissances**" et la "Gouvernance du vivant".

Les recherches en biologie intégrative et ingénierie biologique visent à **approfondir les mécanismes biologiques avec des approches intégratives**, à différents niveaux et échelles d'étude, depuis la connaissance des génomes jusqu'à la biologie de **systèmes complexes**.

Mais la démarche du Pôle se veut plus globale, en intégrant « les organisations humaines et les processus sociaux mis en jeu », et en mobilisant donc d'autres « forces de recherche » :

(i) en sciences économiques et sociales, en mathématiques et informatique appliquées et en sciences de l'ingénieur,

(ii) sur le **développement de nouvelles approches et avancées sur les systèmes complexes et leurs propriétés (holisme, auto-organisation, émergence, adaptabilité, évolution et sélection, mécanismes de feedback, ...)**. Dans ce contexte, les recherches développées dans cet axe constituent une spécificité majeure du pôle. Elles visent à :

- **Mieux décrire la complexité des systèmes biologiques**, à travers l'élucidation de l'enchevêtrement de relations causales qui gouvernent leur fonctionnement et par l'exploitation systématique de l'abondance des données recueillies, à différentes échelles, des plates-formes génomiques à la télédétection.

- **Produire des modes de représentation de la complexité du vivant** et de ses évolutions, adaptées aux besoins de la formation, de l'information et de l'action.

- **Contribuer au pilotage des systèmes agro-écologiques et biologiques** et prévoir leur évolution dans le cadre d'une société plus soucieuse de l'environnement et de sa durabilité d'une part, de son alimentation et de sa santé d'autre part. Il s'agit ici de prendre en compte le double enjeu que représente (i) la maîtrise et le contrôle des processus techniques -y compris dans leur composante humaine- et (ii) la compréhension de l'environnement politique, économique et social au sein duquel ces processus sont mis en œuvre.

¹⁴ <http://www.agroparistech.fr/Pole-Sciences-et-technologie-du.html>, ce pôle rassemble plus de 1350 chercheurs et enseignants-chercheurs - dont 410 doctorants - pour une communauté en recherche de plus de 3000 personnes, regroupées au sein d'une centaine d'unités de recherche. Contact : odile.chevallier@agroparistech.fr

Certaines des problématiques affichées de ce pôle recourent à l'évidence en partie celles d'un futur « institut du vivant ».

c) L'Institut d'Alembert

Créé le 1er janvier 2002, l'Institut d'Alembert¹⁵ est un IFR (Institut Fédératif de Recherche), qui regroupe quatre laboratoires de recherche au sein de l'Ecole normale supérieure (ENS) de Cachan. Près de 250 personnes travaillent dans cette structure qui développe des programmes de recherche pluridisciplinaires en nanotechnologies, **aux frontières des sciences de la vie et des sciences physiques**, avec une vocation particulière dans les domaines des nanobiotechnologies et de la photonique appliquées à la biologie cellulaire. L'ensemble des activités de cet institut s'articule autour de projet de recherche ciblés qui s'appuient sur des plates-formes technologiques où sont regroupés des outils d'investigation de pointe dont la mise au point et l'utilisation relèvent de compétences à caractère pluridisciplinaire.

L'organisation de l'institut et les projets qui y sont développés ont pour but de placer les équipes de recherche présentes en science de la vie en prise quotidienne et directe avec les avancées de pointe en nanosciences, en micro et nanotechnologies, en particulier dans les domaines de la microfluidique, de la photonique et de l'imagerie spatio-temporelle ultra-résolue. Il s'agit en effet de parvenir à **accélérer l'émergence de méthodologies et d'instrumentations pluridisciplinaires**, condition majeure des progrès à venir en biologie cellulaire, en pharmacologie et en cancérologie. L'Institut d'Alembert est l'un des pionniers en France dans la mise au point de techniques optiques innovantes pour les biotechnologies appliquées à la cancérologie, la virologie et la pharmacologie.

Institut d'Alembert - Joseph Zyss, directeur : tél. +33(0)1 47 40 55 63

<http://www.ida.ens-cachan.fr>

d) L'institut technique d'agriculture biologique

L'ITAB mène notamment des recherches sur les méthodes globales de la qualité.

e) L'institut français de Biodiversité

L'IFB lance des appels à propositions de recherches, crée des groupes de réflexion thématiques, publie des documents de synthèse et de prospective, anime des colloques et des séminaires.

f) Les boutiques de sciences

La Boutique des Sciences de l'ENS Cachan¹⁶ (la « BdS ») est une association ayant pour vocation de faire bénéficier toute personne, association ou groupement de civils (le « demandeur »), d'une **expertise scientifique rigoureuse**. Elle s'intéresse prioritairement à des problèmes d'**intérêt collectif**, à **but non lucratif**, et dans un esprit de **coopération** entre les deux parties. Une réponse à la question du demandeur est cherchée par **la synthèse ou la production de connaissances scientifiques**, ou encore **le diagnostic expérimental**. Le rôle de la BdS n'est pas de faire de la vulgarisation scientifique. Le coût de l'accès à ces recherches est établi en fonction des ressources du demandeur, et peut être gratuit.

Suite à la demande, la BdS définit le projet de recherche (sujet, objectifs, acteurs, coût éventuel, calendrier des rencontres), et propose un contrat liant le demandeur, la BdS et les autres acteurs.

¹⁵ <http://www.bulletins-electroniques.com/actualites/51782.htm>

¹⁶ <http://boutiquedessciences.free.fr>, voir aussi avec francois.warlop@grab.fr du GRAB

A l'issue de la recherche, les découvertes éventuelles sont la propriété de la BdS, et un rapport est rendu public, même en cas d'absence de résultats applicables.

Les « *Science Shops* » sont actuellement une centaine dans le monde, répartis dans 24 pays, dont 17 en Europe¹⁷. Ces Boutiques de Sciences traitent des milliers de demandes. Leur activité produit des recherches innovantes : non seulement elles donnent lieu à des publications scientifiques mais elles fournissent en outre des résultats directement exploitables, qui répondent à des besoins concrets exprimés par la société.

Exemples de demandes déjà reçues à Cachan :

Thématique Agriculture : compaction des sols et gestion de l'eau, OGM, biodiversité génétique, outils de modélisation mathématique.

Rayonnement électromagnétique et santé.

Modes de financement de la recherche par le citoyen.

Cependant, la boutique reçoit plus de demandes qu'elle ne peut en traiter. Sa responsable actuelle, Marine Soichot, nous précise le cadre et les limites¹⁸ : « *Toute recherche commençant par une revue de la littérature du domaine, cette première partie ne pose pas de problème d'ordre financier. Si il y a des expériences à mener cela se complique et tout se fait au cas par cas. Si par exemple, il s'agit de manipulation de routine, peu chère qu'un étudiant peut faire au cours d'un stage en labo, ça ne pose pas de problème. Cela est plus compliqué dans d'autres cas. J'ai transmis votre demande aux autres membres de la BDS ainsi qu'aux autres BDS françaises (régions Rhône Alpe et PACA). Nous allons regarder ensemble ce qui nous semble envisageable. De votre côté, pourriez-vous nous fournir d'autres références et préciser ce que vous traitez comme question dans le projet. Par ailleurs, si vous avez déjà des contact dans les milieu de recherche, on peut envisager de passer par eux* ».

J'ai signalé qu'un prochain contact serait donc pris par les initiateurs de la future structure de recherche sur le vivant.

Une boutique de sciences verra par ailleurs le jour prochainement en Rhône-Alpes¹⁹.

g) ISOFAR

La Société internationale de recherche sur l'agriculture biologique (ISOFAR²⁰) encourage et appuie la recherche dans tous les domaines relevant de l'agriculture biologique en facilitant, à l'échelle mondiale, la coopération en matière de recherche, développement méthodologique, éducation et échange de connaissances ; en appuyant les chercheurs individuels au moyen de services, publications et manifestations réservés aux membres et en intégrant les parties prenantes au processus de la recherche.

¹⁷ le site du réseau européen www.scienceshops.org.

¹⁸ communication personnelle du 20/02/2008

¹⁹ renseignements auprès de : adrec@free.fr ou 04 76 82 62 10

²⁰ <http://www.isofar.org/>, International Society of Organic Agriculture Research (ISOFAR), Institute of Organic Agriculture (IOL), University of Bonn , Prof. Dr. Ulrich Köpke (President), Katzenburgweg 3, D-53115 Bonn, Germany, Tel. +49 228 735616 - Fax +49 228 735617

4.4. Réseau Semences paysannes : des partenariats nombreux avec la recherche « officielle », nationale et européenne (bilan 2007)

Un des axes de travail du Réseau Semence paysanne s'intitule « Renforcer un réseau de chercheurs/ses et des paysans (nes) souhaitant travailler sur d'autres approches du vivant ». Le bilan 2007 montre qu'aujourd'hui le RSP est directement partenaire de 2 programmes de recherche nationaux et de deux programmes européens.

A. Programmes de recherche nationaux :

1. BRG (Inra Le Moulon, RSP) *qui permet de suivre l'évolution des blés (essentiellement variétés paysannes et/ou anciennes) cultivés dans les champs des paysans d'un point de vue génétique (variabilité) et sociologique (organisation des échanges).* Ce programme met en lumière et valide scientifiquement les limites de la DHS, l'intérêt des échanges de semences entre paysans comme méthode de conservation, de gestion dynamique de la biodiversité et de sélection. Son effet structurant sur le groupe blé du RSP est important.

- Financement : une généticienne de l'Inra travaillant étroitement avec les paysans du RSP a répondu à un appel à projet biennuel du Bureau des ressources génétiques. Sur 92 200 € demandés, environ 50 000 € ont été obtenus sur deux ans, dont 28 000 € pour des analyses moléculaires et 3 000 € en frais de publication. Le RSP a reçu 8 000 € pour les déplacements et les conventions avec les producteurs.

2. PICRI (deux instituts de recherche Inra Le Moulon et Inra Versailles, deux OSC : N&P IdF et RSP). Ce nouveau programme du conseil régional Ile de France (partenariat institution citoyen pour la recherche et innovation) *complète le programme BRG sur trois thèmes : évaluation du comportement de variétés anciennes de blé sur le territoire de l'Idf (Ferme de la bergerie), de leur adaptabilité et plasticité, mise en place d'une grille de critères d'analyse sensorielle des pains qui en sont issus permettant éventuellement de mesurer les effets variété, panification...* Effet attendu : structurant sur le groupe paysans boulangers et sur l'implication des consommateurs.

- Financement : le projet global s'élève à 163 000 euros sur 4 ans, il est porté par l'Inra. Le RSP s'inscrit dans un axe semences et reçoit 8 000 euro par an dont 6 000 € de fonctionnement et salaire 800 € de déplacements, pour l'Inra ordinateur et 14 500 € pour marquage et analyse nutritionnelle.

Une évaluation a été réalisée par Cédric HAREN ; Chargé de mission par le CRII-GEN pour le projet PSx2 (www.participationinscience.eu/psx2) tel 02 31 56 63 81

B. Le RSP est aussi partenaire de deux programmes européens :

1. FSO (Farmer Seeds Opportunities) : ce projet fait suite à un appel à projet de recherche suscité par le RSP, visant à proposer à la Commission Européenne des pistes juridiques pour la prise en compte des « variétés paysannes » par la réglementation européenne. Alors que la CE est en train de finaliser ses directives sur les variétés de conservation, l'objectif de ce programme (et la demande de la DG recherche) est de proposer leurs nécessaires modifications futures permettant de corriger leurs insuffisances. Sans préjuger de son aboutissement, ce programme est révélateur du fonctionnement actuel de nos institutions pour lesquelles le passage par la recherche scientifique devient une étape essentielle de toute évolution législative. Il conforte l'option du RSP qui a décidé de s'investir dans une importante collaboration avec la recherche aussi pour

répondre à l'objectif 2) de la convention : « obtenir la reconnaissance institutionnelle et législative des pratiques paysannes de production et sélection de semences à la ferme ». Il permet par ailleurs au RSP de consolider ses partenariats européens, autant du côté de la recherche que des organisations paysannes.

○ Financement : DG Recherche financement total : 800 000 euros.

Porteur du projet : l'Inra, qui reçoit 200 000 €. Administration par Inra transfert : 40 000 €, RSP : 97 000 €, Red andalouza : 52 000 €, AIAB : 69 000 € ...

2. **STACS**, qui doit permettre de proposer à la CE des sujets d'appel à projet de recherche participative (laboratoire de recherche/société civile) notamment sur le thème des semences. C'est dans le cadre de ce programme que le RSP a organisé un séminaire sur les méthodes de sélection (« quelles plantes pour des agricultures paysannes et une alimentation saine et suffisante ? »). Au côté des paysans, il a réuni de nombreux chercheurs (près d'une vingtaine ont souhaité figurer comme intervenants dans les tables rondes) dont une dizaine venant d'autres pays européens. Il a permis de consolider la communauté de chercheurs qui se crée autour du RSP et sera suivi d'une journée de travail destinée à élaborer des thèmes de recherche participative à proposer à la CE, ce qui devrait permettre de prolonger le travail engagé avec FSO.

Avec le même objectif, un atelier est aussi organisé à l'occasion d'un séminaire européen de la Fondation Sciences Citoyennes avec la participation d'un des principaux chercheurs et animateurs des programmes de sélection participative brésilien et des chercheurs français travaillant avec le RSP.

- Financement : DG recherche Appel à projet: "Bringing research closer to society"

Soutien global : 300 000€ sur 2 ans. La Fondation Sciences Citoyenne est porteur du projet, avec les lourdeurs administratives que cela implique. Le financement du RSP sur ce programme est de 27 000€.

Commentaires :

Pour le RSP ces programmes sont intéressants d'une part parce qu'ils ont été co-construits avec les chercheurs des institutions, mais aussi parce que l'essentiel de la lourdeur administrative de la gestion du projet est prise en charge par une autre structure, le plus souvent publique, sauf pour STACS qui est géré par FSC.

Les résultats de ce travail avec la recherche confortent les autres axes de travail du RSP (conservation gestion dynamique de la biodiversité, avancées réglementaires, définition des critères descriptifs des semences paysannes et spicilège, résistance à l'offensive des OGM...) ainsi que sa structuration et cohésion interne. Partagé entre plusieurs salariés du RSP, il mobilise un temps plein d'animation.

(5. Entretiens sur les mécanismes financiers des recherches sur le vivant

5.1. Fondation AIAB pour la recherche en agriculture biologique et biodynamique

Contact : Cristina Michelsoni c.michelsoni@aiab.it +39-0432-800371

Interview par Bob Brac, Septembre 2007

Moins de 1% de la recherche agricole est actuellement destinée aux secteurs biologique et biodynamique en Italie, alors que l'Italie a l'une des plus fortes proportions de culture biologique d'Europe avec 800.000 ha et 346.000 ha en conversion, soit 8% des superficies agricoles. C'est la raison pour laquelle AIAB, l'association italienne pour l'agriculture biologique, a souhaité construire une fondation pour la recherche et l'expérimentation en agriculture biologique et biodynamique. La création en juillet 2007 sous le patronage du Ministero Politiche Agricole e Forestale a reçu le soutien du WWF, Greenpeace, Legambiente, VAS, LIPU, Ligue contre la vivisection, et la contribution de plusieurs dizaines d'organisations biologiques et biodynamiques.

La Fondation a collecté 100.000 euros après une année. Il existe un **débat avec les chercheurs sur la concurrence de ce nouveau fonds** qui risque d'assécher plus encore les quelques subventions versées à la recherche biologique. La Fondation monte des appels à projet, elle répond à des appels européens et du gouvernement italien. Elle établit des coopérations avec le FiBL, ITAB, l'Inra, DARCOF. La Banca Popolare Etica, accueille le compte de la Fondation, mais ne peut statutairement faire partie des fondateurs.

Les donateurs privés sont les gros agriculteurs bios, les traiteurs, les producteurs d'intrants bio. Les donateurs publics sont le ministère de la recherche pour les projets plus fondamentaux et le ministère de l'agriculture avec le soutien des régions (Toscane, Marques...). Le Ministère de l'environnement n'est pas vraiment intéressé...

Les initiateurs souhaitent créer une structure ouverte, avec seulement un secrétariat, en lien avec les chercheurs en s'inspirant du Danish Research Centre for Organic Farming (DARCOF) établi en 1995 comme un « centre sans murs » où la recherche est réalisée à travers une collaboration interdisciplinaire entre les groupes de recherche participants.

Les relations avec les autres organisations européennes :

FiBL : discussion avec eux depuis deux années pour un soutien. Le FiBL ne souhaite pas apporter d'argent. Les chercheurs italiens ne souhaitent pas voir les chercheurs suisses orienter leurs recherches. Bonnes relations tout de même.

Bonnes relations avec : Soil Association en Grande Bretagne, Ludwig Boltzmann Institut et Université de Vienne en Autriche, Louis Bolk Institut au Pays-Bas et l'Université de Wageningen, Slovenia Institut of Sustainable Development et Université de Kassel-Wirtzenhausen en Allemagne.

5.2. Interview Jean-Michel Florin, coordinateur du Mouvement de Culture Bio-Dynamique

Entretien réalisé par Bob Brac, en décembre 2007

Le MCBBD a une maison à Colmar avec 3 autres associations de bio-dynamie nationales. Ce lieu est déjà plein et le MCBBD pense à déménager à la campagne. Projet en cours avec Terre de liens, réseau qui travaille sur le foncier.

Le MCBBD emploie 6,5 postes permanents, avec un budget de 450.000 euros

Les recettes proviennent :

- Avant tout de l'autofinancement par des formations (VIVEA),
- La production de brochures et livres (le calendrier des semis est un best seller)
- Accompagnement d'agriculteurs (FSE)
- Aide à l'emploi

Le MCBBD fait de l'engineering de formation continue en bacpro BPREA, payés par la région. La coordination à $\frac{3}{4}$ temps est rentabilisée avec 20 élèves par session.

Formation de 2 jours auprès des paysans (8 par session) sur les fonds VIVEA.

Peu de subventions publiques ; 'après les GAB il ne reste plus grand chose'.

Perspective : la reprise de l'Institut Kepler.

La transmission à la MCBBD de cet institut fondé par des anthroposophes est en discussion. Cet institut qui rassemble 150 à 200 membres a été créé avec le soutien de la Fondation Denis Guichard. L'institut qui est basé actuellement à Lyon abrite 2 laboratoires (cristallographie et morphochromatographie), une grande salle de formation, un fond bibliographique.

Les biodynamistes réfléchissent à le faire évoluer en Institut du Vivant, mais ne souhaitent pas porter seuls le projet. Un processus de consultation s'est mis en place en 2008 pour formaliser la charte de cet institut et les formes de collaboration.

Financièrement l'Institut Kepler n'a jamais bénéficié de financements publics, car il a été ponctuellement suspecté de sectarisme. C'est une des raisons pour laquelle l'ouverture est nécessaire, afin de se départir de cette image.

Les financements doivent être cherchés plutôt auprès de :

- Entreprises comme WELEDA
- Des fondations allemandes comme la Software Stiftung et la Mahle Stiftung
- Fondations comme FPH
- Formations
- Eventuellement conseil régional d'Alsace, etc.

Contact MCBBD

5 place de la Gare 68000 Colmar

tel : 03 89 23 35 49, jm.florin@bio-dynamie.org

5.3. L'ITAB a bien du mal à faire financer ses recherches

Nom : Konaté - *Prénom* : Krotoum - *Fonction* : directrice - *Organisation* : ITAB : Institut technique de l'Agriculture Biologique

Date de l'entretien : 25 septembre 2007 - *Entretien réalisé par* : F. Prat

Directrice de l'ITAB, Krotoum nous parle des suites des assises de la recherche en AB de mai 2006.

Les assises de l'ITAB sur la recherche / expérimentation et valorisation en AB ont permis la mise place de deux nouvelles commissions : Communication et réseaux.

L'animateur en charge de la commission Réseaux a rencontré les membres du réseau et établi un état des lieux de l'organisation de la recherche / expérimentation et valorisation pour chaque région.

Une autre initiative émanant des assises REV AB : le recensement des fermes expérimentales, station d'expérimentation, et fermes de lycées agricoles menant des expérimentations en bio. Les résultats de l'état des lieux ont été présentés lors d'une rencontre organisée le 19 mars 07 par l'ITAB sur le thème de la « *Mise en synergie des réseaux d'expérimentations* ». Les conclusions de la rencontre : l'ITAB doit être le portail de la technique en AB – Renforcer le recensement de travaux de recherche expérimentation – Poursuivre l'identification des besoins en recherche

L'ITAB mène actuellement une réflexion sur la structuration de son réseau afin que la recherche – expérimentation soit mieux représentée en son sein.

Financement : Krotoum est responsable des financements en tant que directrice ITAB.

Le 7ème PCDR n'a pas d'actions fléchées spécifiquement bio. Au niveau français, l'appel à projet DAR 08 (Ministère de l'agriculture) consacra au minimum 1 millions d'euros sur l'agriculture biologique. Quant à l'ANR, ça reste difficile d'être partenaire mais pas impossible.

Enfin, bien que n'étant pas qualifié d'institut technique agricole, l'ITAB bénéficie d'un réel soutien financier du Ministère de l'agriculture.

Mots-clés candidats : recherche ; agriculture biologique ; financement

Dernière modification : 28 avril 2008

5.4. J.-Y. Fromonot (Intelligence Verte) : « Il ne faut pas créer une nouvelle fondation »

Fonction : secrétaire général d'Intelligence verte

Date de l'entretien : 6 juillet 2007 - *Entretien réalisé par* : F. Prat

Comment avez-vous financé vos recherches ? :

Par nos activités économiques : vente de graines bio et formations.

A qui vous êtes-vous adressé ?

Aux particuliers et au Conseil régional du Centre.

Quels résultats ? (positifs et négatifs).

Facile avec les particuliers, mais pas assez de rentabilité car les prix du marché sont trop bas. Avec la Région Centre, relations difficiles : disparition du lien social, dématérialisation des formations.

Quels ont été les principaux obstacles dans cette recherche de financement ?

Trop de barrières bureaucratiques.

Les principaux succès ?

Quelques aides personnelles très fortes d'élus engagés.

Quelles sont les relations souhaitables à établir avec le bailleur ? :

Créer un lien, une relation administrative simple et accessible pour tous.

Le bailleur est-il, d'après vous, en droit d'exiger des contreparties ?

Oui, mais *a posteriori*

Avez-vous des règles éthiques vis-à-vis du bailleur ? :

Evidemment il faut un engagement éthique. Le bailleur ne doit pas acheter une image ni se faire pardonner une mauvaise conduite sociale et environnementale.

Pouvez-vous tirer quelques règles simples pour rechercher des financements sur des approches alternatives du vivant ? :

Avoir des relations personnelles fortes.

Que souhaiteriez-vous pour faciliter ces recherches ?

Une mise en relation.

L'idée d'une fondation indépendante spécialement tournée vers le financement de ce type de recherche vous semble-t-elle bonne ? :

Non car il y a déjà trop d'intermédiaires en tout genre qui sont des prédateurs et éloignent les parties les unes des autres.

Avez-vous d'autres propositions ?

Il s'agit avant tout de recréer du lien direct.

Si une telle fondation voyait le jour, quelle gouvernance devrait-elle avoir ? :

Pas de salaires, car ces structures finissent toujours par rebâtir une bureaucratie qui roule pour elle-même. Le travail doit être fait par des volontaires de terrain, qui se relaient et sont correctement indemnisés pour le temps passé au lieu d'être sur le terrain.

5.5. Agrobio35 : « Préserver l'indépendance vis-à-vis des financeurs est primordiale ! »

Nom : GUYADER - Prénom : Steven - Organisation : Agrobio35

Date de l'entretien : 27 août 2007 - Entretien réalisé par : Frédéric Prat

Je suis responsable d'un projet de recherche sur la qualité des produits en particulier le lait de vache via l'approche globale de la ferme²¹.

Hors projet, j'utilise aussi la cristallisation sensible (morphochromatographies) pour avoir une approche plus fine des produits. Avec mes collègues, nous tentons de faire des liens entre les outils lactofermentation / PRM (laboratoire Berthet) / Analyses Hérody pour les sols.

Y a-t-il eu des cas où vous n'avez pas eu besoin d'argent pour faire avancer vos recherches ? :

Le facteur financier est bien sûr un facteur limitant.

Comment avez-vous financé ces recherches ? :

Le projet de recherche est financé par des fonds publics : offices, départements, région... Ce type de financement ne permet pas d'intégrer des outils non encore reconnus et impose une certaine lourdeur dans la gestion au quotidien du projet (justificatifs administratifs conséquents...). Les financements ont été recherchés au niveau régional par la FRAB.

Quelles sont les relations souhaitables à établir avec le bailleur ? :

Les relations à établir peuvent être de 2 types :

- soit on travaille avec des partenaires qui ont un intérêt financier dans le travail (type recherches Inra/Nestlé) : seuls les résultats comptent.
- soit on travaille avec un partenaire pour qui l'éthique peut être un paramètre important (respect du vivant, etc.)

Dans les 2 cas, il me paraît évident que le bailleur soit en droit d'exiger des contreparties.

Avez-vous des règles éthiques vis-à-vis du bailleur ? :

Oui dans l'absolu. L'origine des fonds est un critère pour sélectionner un bailleur.

Pouvez-vous tirer quelques règles simples pour rechercher des financements sur des approches alternatives du vivant ? :

La préservation de l'indépendance vis-à-vis des financeurs est primordiale.

Contact : Steven GUYADER

Agrobio35

s.guyader@agrobio-bretagne.org

06.26.76.43.11

Mots-clés candidats : qualité des produits ; approche globale ; cristallisation sensible ; méthode Hérody ; financement public ; indépendance de la recherche

Dernière modification : 4 septembre 2007

²¹ Plus d'infos sur www.interbiobretagne.asso.fr/recherche/elevage/result06/expe06L3.pdf

5.6. Entretien avec Yannick Van Doorne, société Ecosonic

Vos fonctions vous ont amené à participer à des recherches originales sur le vivant : lesquelles ? qu'avez-vous fait jusqu'à maintenant (brève description : depuis quand, avec qui, sur quel(s) thème(s), résultats globaux)

1. *Traitement électromagnétique de l'eau de pulvérisation pour lutter contre les insectes : expériences réussies contre les pucerons.*
2. *Traitement sonores des plantes avec la technique SRP pour la lutte anti-sécheresse : expériences réussies sur plants de tomates en Afrique et en serre tropicale à l'université de Gand en Belgique.*
3. *Traitements sonores avec SRP pour lutter contre les maladies virales des plants de tomates, courgettes, concombres, etc...Expérience réussie en serre aux Pays-Bas.*
4. *Traitement SRP contre l'araignée rouge sur une culture de fraise dans la région des Bouches du Rhône.*
5. *La technique SRP est très intéressante car elle permet une lutte efficace contre les ravageurs et les maladies utilisant peu de moyens, très peu d'investissements, peu de main d'œuvre et sans produits chimiques ou bio uniquement avec du matériel adapté.*
6. *Mémoire de fin d'études avec plusieurs essais sur le traitement électromagnétique de l'eau d'irrigation selon les techniques Ecosonic. L'étude démontre l'efficacité et l'intérêt économique, qualitatif et quantitatif pour les productions bio.*
7. *Accroissement de la qualité et la quantité en production avec la technique de sonic bloom, émetteur sonic avec produits à base d'algues.*

En ce moment une recherche de post doctorat va commencer sur la technique SRP (séquences de résonances des protéines) pour 6 mois financée en partie par l'Europe.

Y a-t-il eu des cas où vous n'avez pas eu besoin d'argent pour faire avancer vos recherches ? Ou au contraire, le facteur financier est-il souvent un facteur limitant ?

Déjà si on pouvait assurer les moyens de subsistance aux créateurs d'entreprises et aux innovateurs, ça aiderait beaucoup. Ca ne représente pas de grosses sommes, mais c'est déjà une grande aide car beaucoup comme moi n'ont même pas droit au chômage quand il y a des périodes creuses... et ça crée une perte de moyens, d'énergie et de temps extraordinaires. Plus de soutien de la part des fondations et organismes de financement et de recherche serait le bienvenu.

On peut toujours faire avancer les recherches, ce que j'ai fait, même sans argent. L'argent supplémentaire permet d'aller plus vite et faire plus encore.

Comment avez-vous financé ces recherches ? A qui vous êtes-vous adressé ? avec quels autres acteurs ? Quels résultats ? (positifs et négatifs). Quels ont été les principaux obstacles dans cette recherche de financement ? Les principaux succès ?

Le problème est que je ne peux parfois même pas leur présenter des possibilités de financement car même les centres de recherches rechignent à faire quoi que ce soit, même financé. Par exemple, difficile de trouver un centre de recherche qui accepte de mettre une installation sonore dans une serre bien que ça ne coûte quasiment rien.

C'est donc aussi un problème de volonté politique et des mentalités qui doivent s'ouvrir à l'innovation pour l'intérêt de tous..

5.7. Entretien avec François Delmond : « L'argent est un problème secondaire »

Entretien avec François Delmond, gérant de la société Germinance, semences potagères, biologique et biodynamiques

Date de l'entretien : 28 juin 2006, entretien réalisé par : Bob Brac

Y a-t-il eu des cas où vous n'avez pas eu besoin d'argent pour faire avancer vos recherches ?

L'argent est un problème secondaire, on a jamais eu besoin d'argent pour faire ce que l'on a à faire. Ce qui est important c'est la dynamique de construction d'une initiative, l'argent vient alors. Kultursaat récolte aujourd'hui un million d'euros.

Se pose la question de la réalité de l'argent, il faut réfléchir au concept d'argent libre. Au Réseau Semences Paysanne, nous sommes dans un processus d'ouverture d'un Compte Epargne Nature à la NEF, où il existe des spécialistes de l'audit d'entreprise : on pourrait organiser un atelier avec eux pour bâtir une réflexion sur cette initiative.

Parmi tous les sujets d'approches globales du vivant, lesquels vous semblent les plus pertinents ?

L'Agriculture biologique non goethéenne fonctionne à peu près sur le même paradigme que le conventionnel, une petite partie de l'AB est en transition vers la biodynamie. L'approche Goethéenne, antroposophique, associer plante, nourriture et santé, l'approche artistique, l'eurithmie est aussi une voie de connaissance...

Dans la sélection participative, il y a une collaboration entre le paysan, le chercheur et la plante. Une voie est de redémarrer le processus de domestication avec une responsabilité nouvelle sur la mise en culture d'une plante : c'est un être vivant qu'il faut accompagner, en prendre soin en respectant les rythmes de croissance et de métamorphose. Il faut aussi prendre du recul, et avoir recours à des personnes extérieures (par exemple un sociologue comme Christophe Bonneuil) pour renvoyer des images de l'initiative collective. Par exemple, l'importance d'avoir théorisé le concept de « semence paysanne » : et là, ce qu'on a créé nous porte.

Une autre question, c'est comment fonder des communautés humaines en lien avec ces approches globales...

Pêle-mêle, voici quelques personnes susceptibles d'aider au montage d'un futur « institut du vivant » :

Jean-Michel Florin du MCBD ;

Christilde Brauch en Allemagne (jeune femme issue de l'Ecole Steiner, a fait un stage en 1997 à Germinance puis une formation supérieure en biodynamie, et la faculté en biotechnologie), Amadeus Schunk, en Suisse en sélection biodynamie, Dorian Schmitt, Huber Hiron (vétérinaire), et Edith Lammers qui connaît une fondation en Allemagne pour la recherche sur les semences.

A lire également : « Eloge de la Plante », de François Hallé.

Date de création : 27 juillet 2006 — Dernière modification : 3 août 2006

5.8. Entretien avec Isabelle Goldringer, Inra

Nom : Goldringer *Prénom* : Isabelle

Fonction : chercheur *Organisation* : Inra

Date de l'entretien : 29 juin 2006

Entretien réalisé par : Bob Brac

L'approche globale commence par le décloisonnement des disciplines, et se recentre sur l'agronomie, en particulier il faut insister dans les formations où le déficit disciplinaire est le plus évident : en botanique, en entomologie. Il existe des compétences en génétique des populations des chercheurs qui utilisent le biomoléculaire comme outils, en particulier en épidémiologie.

La gestion des ressources génétiques doit être réorganisée : aujourd'hui les banques de graines en Europe sont centralisées par espèce, il y a un problème d'accès limité pour les paysans, la relation entre la conservation à la ferme et la conservation *ex situ* est réduite.

Par ailleurs il faudrait pouvoir approfondir les mécanismes évolutifs de la vraie gestion à la ferme, la recherche doit alors apporter des supports, des outils pour la réflexion et d'aide à la décision.

Les besoins pour nous sont pour financer, les marqueurs moléculaires, les déplacements, les salaires des techniciens pour aller sur le terrain, dans les champs expérimentaux. Il faudrait provoquer un changement de paradigme dans l'institution de recherche.

Connaissez-vous d'autres personnes ressources intéressées à cette approche :

Jean-Paul Sarthou à l'Agro de Toulouse travaille sur le rôle des adventices

Laurent Hazard (Toulouse)

Date de la dernière modification : 3 août 2006

